



**CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT DU CAMEROUN
SECRETARIAT GÉNÉRAL**

RAPPORT ANNUEL

Année 2017

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFB	Afriland First Bank
AFD	Agence Française de Développement
AFI	Amicale Finance S.A.
AFIB	ACE Finance of Business
ANEMCAM	Association Nationale des Établissements de Microfinance du Cameroun
APECCAM	Association Professionnelle des Établissements de Crédit du Cameroun
ACEP	Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée
AD	Adamaoua
ASAC	Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun
BAC	Banque Atlantique Cameroun
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BGFI	Banque Gabonaise et Française Internationale
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit
BID	Banque Islamique de Développement
CAMED	Caisse Mutuelle Évangélique pour le Développement
CAMCCUL	Cameroon Cooperative Credit Union league
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CASEMF	Cadre d'Analyse et de Suivi de l'Activité des Etablissements de Microfinance
CBC	Commercial Bank of Cameroun
CCA	Crédit Communautaire d'Afrique
CCEC	Caisse Camerounaise d'Épargne et de Crédit
CCC PLC	Community Credit Cooperative limited
CCEFI	Caisse d'Épargne et de Financement
CCPC	Crédit Coopératif Participatif du Cameroun
CDC BOMTOK	Crédit de développement Communautaire du Cameroun de BOMTOK
CDS	Crédit du Sahel S.A
CE	Centre
CECIC	Crédit & Épargne pour le Financement du Commerce et de l'Industrie du Cameroun
CEFA	Caisse d'Épargne et de Financement en Afrique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEPI	Caisses d'Épargne Populaire et d'Investissement
CERBER	Système de Collecte d'Exploitation et de Restitution et aux Banques des États réglementaires
CIP	Centrale des Incidents de Paiement
CITEF	City Trust Credit Fund
CMDC	Crédit Mutuel du Centre SA
CNC	Conseil National du Crédit
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COMECI	Compagnie Équatoriale pour l'Épargne et le Crédit d'Investissement
CONADIE	Compagnie Nationale pour le Développement de l'initiative Economique
CPM	Comité de Politique Monétaire
CREMF	Centrale des Risques des Etablissements de Microfinance
CT	Court Terme
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DGI	Direction Générale des Impôts
DSF	Déclaration Statistique et Fiscale

EC	Etablissements de Crédit
EMF	Établissement de Microfinance
EN	Extrême Nord
ES	Est
EUUF	Express Union Finance
F CFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FIBANE	Fichier Bancaire National des Entreprises
FH	Financial House
FIGEC	La Financière Générale d'Épargne et de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
FNG	Fosic Nkap Ngon SA
FNM	Fonds National de la Microfinance
FOCEP	Fonds Camerounais d'Épargne pour le Progrès
FODEC	Fonds de Developpemnt de l'Épargne et du Credit du Cameroun
GAB	Guichet Automatique de Banque
GECEFIC	La Générale de Caisses pour l'Épargne et le Financement au Cameroun
GICAM	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
GIMAC	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
IDE	Investissement Direct Etranger
IDEV	Société d'Investissement pour le Développement
INS	Institut National de la Statistique
IPSF	Indice des Prix des Services Financiers
KFC	Kingston Financial Crédit
LIT	Littoral
LT	Long Terme
MC2	Mutuelle Communautaire de Croissance
MT	Moyen Terme
MIGEC	Société Coopérative d'Initiation à la Gestion d'Épargne et du Crédit du Cameroun SA
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification, et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MIX	Microfinance Information Exchange
MUGFIC	Mutual Guarantee Financing Company Plc
NFC-BANK	National Financial Credit Bank
NO	Nord
NOFIA	Nouvelle Financière Africaine
NW	North West
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
OU	Ouest
PADMIR	Projet d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMEAA	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises Agricoles et Agroalimentaires
PNB	Produit Net Bancaire
ROA	Return On Assets
ROE	Return On Equity

RIC	Rural Investment Credit
S.A	Société Anonyme
SAFINA	Société Financière Africaine
SCB	Société Commerciale de Banque
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon
SCEC	Société Camerounaise d'Épargne et de Crédit SA
SEND	Solde des Engagements Non Décaissés
SGC	Société Générale Cameroun
SMAC	Système de Monétique en Afrique Centrale
SMI	Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOFINED	Société Financière et d'Épargne pour le Développement
SW	South West
TCER	Taux de Change Effectif Réel
TDR	Termes De Références
TEG	Taux Effectif Global
TDR	Termes De Reference
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TOPROC	Tourism Promoters Saving and Loans Cooperative Finance
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBA	United Bank for Africa
UBC	Union Bank of Cameroon
UE	Express Union
UNICS	Unity Cooperative Society
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale

SOMMAIRE

Sommaire	5
Liste des tableaux.....	6
Liste des figures	7
Liste des encadres	8
Structure organisationnelle du conseil national credit (cnc)	9
Presentation des membres du conseil national du credit au 31 decembre 2017	13
INTRODUCTION	15
I- ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL DU CREDIT	16
I.1. EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2017	17
I.1.1. Présentation des Missions	17
I.1.2. Evaluation du programme d'activités 2017	17
I.1.3 Sessions du Conseil	30
I.1.4. Réunions des comités techniques.....	35
I.2. PARTICIPATION AUX REUNIONS TECHNIQUES AVEC LES AUTRES ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES.....	36
I.2.1. Participation aux séminaires et conférences	37
I.2.2. Audiences accordées.....	38
I.3. TRAVAUX ET ETUDES REALISES AU SECRETARIAT GENERAL	38
I.3.1. Suivi du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure.....	38
I.3.2. Analyse de la bancarisation au Cameroun	44
I.3.3. Enquête sur la tarification des services financiers	45
I.3.4. Evolution de l'Indice des prix des Services Financiers (IPSF).....	46
II. SITUATION DU SECTEUR BANCAIRE ET DE LA MICROFINANCE	47
II.1. SITUATION DU MARCHE BANCAIRE	48
II.1.1. Intermédiation	48
II.1.2. Supervision.....	49
II.1.3. Cartographie	49
II.2. SITUATION DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	50
II.2.1. Intermédiation	50
II.2.2. Supervision.....	51
II.2.3. Cartographie	52
II.3. SITUATION DU MARCHE DE LA MICROFINANCE	52
II.3.1 Intermédiation	52
II.3.2. Supervision.....	55
II.3.3. Cartographie	59
III. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER.....	63
III.1. INTRODUCTION	64
III.2. PROFONDEUR DU SYSTEME FINANCIER CAMEROUNAIS	65
III.2.1. Taille du système financier	65
III.2.2. Financement de l'économie	66
III.2.3. Mobilisation de l'épargne	67
III.3. ACCES AUX SERVICES FINANCIERS	68
III.4. RENTABILITE ET STABILITE DU SYSTEME FINANCIER.....	70
III.4.1-Rentabilité.....	70
III.4.2- Stabilité du système financier	72
III.5. LES INSTITUTIONS D'APPUI.....	72
III.6. OUVERTURE DU SYSTEME FINANCIER	74
CONCLUSION	76
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES INDICATIVES	78
ANNEXES	77
A.1. REPERTOIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT IMMATRICULES A FIN 2017	77
A.2. : COMMUNIQUES DE PRESSE DES SESSIONS DU CONSEIL	81
A.4. : REPARTITION DES CREDITS DES EMF	89

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Etat des immatriculations des établissements assujettis	25
Tableau 1.2 : Évolution des décisions d'ouverture d'agences de banques.....	26
Tableau 1.3 : Évolution des décisions d'ouvertures d'agences des établissements de microfinance	27
Tableau 1.4: Sessions du Conseil.....	30
Tableau 1.5 : Réunions des Comités techniques	35
Tableau 1.6: Taux effectif global pratiqué par les banques (en %).....	40
Tableau 1.7. : Taux effectif global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%)	40
Tableau 1.8. : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers (en %).....	42
Tableau 1.9 : Taux effectif global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%).....	43
Tableau 1.10 : Structure du coût moyen des ressources bancaires.....	43
Tableau 2.1: Total bilan des banques (en milliards de F CFA)	48
Tableau 2.2 : Dépôts des banques (en milliards de F CFA)	48
Tableau 2.3 : Crédits des banques (en milliards de F CFA).....	49
Tableau 2.4 : Nombre de banques en conformité avec les normes prudentielles	49
Tableau 2.5 : Cartographie des banques.....	49
Tableau 2.6 : Total Bilan.....	50
Tableau 2.7 : Crédits accordés par les établissements financiers	51
Tableau 2.8 : Dépôts de la clientèle des établissements financiers	51
Tableau 2.9 : Ratios prudentiels.....	51
Tableau 2.10 : Cartographie	52
Tableau 2.11 : Total bilan des EMF (en milliards de FCFA).....	52
Tableau 2.12: Evolution des dépôts des EMF (en milliards de FCFA).....	53
Tableau 2.13: Evolution des dépôts par durée (en milliards de FCFA)	53
Tableau 2.14 : Evolution des crédits des EMF (en milliards de FCFA).....	53
Tableau 2.15 : Evolution des crédits par durée (en milliards de FCFA)	54
Tableau 2.16 : Evolution des créances en souffrance (en milliards de FCFA)	54
Tableau 2.17 : Comparaison des activités des banques et des EMF (en milliards de FCFA)	55
Tableau 2.18 : Comparaison du nombre de comptes des banques et des EMF	55
Tableau 2.19: Evolution de la qualité du portefeuille de crédit (en %)	56
Tableau 2.20: Evolution de l'efficience et de la productivité (en %)	56
Tableau 2.21: Evolution de la gestion bilancielle (en %).....	57
Tableau 2.22 : Evolution de la rentabilité (en %).....	57
Tableau 2.23 : Classement des EMF évalués en 2017	58
Tableau 2.24 : Répartition des EMF immatriculés par catégorie.....	59
Tableau 2.25: Répartition des EMF immatriculés par catégorie.....	60
Tableau 2.26. : Répartition des agences des EMF par zone en 2017	60
Tableau 2.27 : Répartition des agences des EMF par région à fin décembre 2017.....	61
Tableau 2.28 : Cartographie des EMF de deuxième catégorie.....	62
Tableau 3.1. : Situation cumulée des banques (En milliards de FCFA).....	65
Tableau 3.2 : Masse monétaire (en % du PIB).....	66
Tableau 3.3 : Crédit au secteur privé (en % du PIB).....	67
Tableau 3.4 : Epargne nationale brute/PIB	68
Tableau 3.5: Taux de pénétration financière (actifs bancaires/PIB en %)	69
Tableau 3.6 : Nombre de guichets automatiques de banque pour 100 000 adultes	70
Tableau 3.7: Return On Equity (ROE) en %	71
Tableau 3.8 : Return On Assets (ROA) en %.....	71
Tableau 3.9 : Taux de créances en souffrance (en %)	72
Tableau 3.10 : Profondeur de l'information sur l'accès au crédit (0=bas à 8=élevé).....	73
Tableau 3.11: Indice de la solidité des garanties juridiques (1=faible et 12=solide)	73
Tableau 3.12: Facilité de faire les affaires (1=environnement le plus favorable)	74
Tableau 3.13 : Investissements Directs Etrangers, entrées nettes (en millions de Dollars US)	75
Tableau a.4.1 : Crédits par durée en première catégorie	89
Tableau a.4.2 : Crédits par durée en deuxième catégorie.....	89

LISTE DES FIGURES

figure 2.1 : Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine).....	61
Figure 3.1 : Situation cumulée des banques, moyenne sur la période 2012-2016.....	65
Figure 3.2 : Masse monétaire (% PIB), moyenne sur la période 2012-2016.....	66
Figure 3.3 : Crédit au secteur privé (en % du PIB), moyenne sur la période 2011-2015.....	67
Figure 3.4: Epargne nationale brute/PIB, moyenne sur la période 2012-2016.....	68
Figure 3.5: Taux de pénétration financière (actifs bancaires/PIB en %), moyenne sur la période 2012-2016.....	69
Figure 3.6 : Nombre de guichets automatiques de banque pour 100 000 adultes, moyenne 2011-2015.....	70
Figure 3.7: Return On Equity (ROE) en %, moyenne sur la période 2012-2016.....	71
Figure 3.8: Return On Assets (ROA) en %, moyenne sur la période 2012-2016.....	72
Figure 3.9 : Taux de créances en souffrance (en %), moyenne sur la période 2012-2016.....	72
Figure 3.10: Investissements Directs Etrangers, entrées nettes (en millions de Dollars US).....	75

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Architecture de la CREMF	21
Encadré 2 : Procédure d'immatriculation des établissements assujettis.....	25

Structure organisationnelle du Conseil National Crédit (CNC)

I. Missions

Le Conseil National du Crédit, conformément aux dispositions de l'article 2 du Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du CNC, « *est un organisme consultatif, chargé de donner des avis sur l'orientation de la politique d'épargne et de crédit, ainsi que sur la réglementation bancaire* ».

Son rôle est notamment :

- d'émettre des avis sur tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit ;
- d'émettre des avis sur des décisions d'ordre individuel ou des accords relatifs à l'octroi et au retrait de l'agrément des établissements de crédit et de ses dirigeants ;
- d'étudier et de proposer toutes les mesures à caractère général propres à stimuler la mobilisation de l'épargne nationale ;
- d'optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- de renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier en perfectionnant l'organisation de ses méthodes ;
- d'évaluer et suivre l'activité des établissements de crédit et de microfinance.

Pour accomplir ces missions, le Conseil National du Crédit a deux grandes principales fonctions, dont l'une à vocation économique, prévue par les dispositions de l'article 5 alinéas 3, 7 et 10 du Décret supra et l'autre, à vocation juridique, prévue par les dispositions des articles 5 et 6 du même Décret.

I.1. Fonction économique du Conseil National du Crédit

La fonction économique du CNC procède des dispositions de l'article 7 qui dispose que « Le Conseil étudie et propose toutes mesures à caractère général propres à :

- stimuler la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ;
- optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier, et en perfectionner l'organisation des méthodes ».

Par ailleurs, l'article 5 alinéa 3 dispose que « le Conseil peut également être consulté pour avis sur :

- le financement des programmes économiques ;
- les conditions des emprunts intérieurs et extérieurs émis par l'État et les administrations publiques ».

De même que l'article 10 prévoit que : « le Conseil établit chaque année un rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ainsi qu'à l'exercice de sa mission. Ce rapport est adressé au Président de la République ».

I.2. Fonctions juridiques du Conseil National du Crédit

Les fonctions juridiques du Conseil National du Crédit sont définies dans les dispositions des articles 5 et 6.

A cet effet, l'article 5 dispose que « Dans le cadre de ses attributions et dans les matières ne relevant pas des compétences attribuées à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, le Conseil peut être saisi pour avis sur tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit et visant notamment :

- la classification des établissements de crédit en différentes catégories, le capital minimum requis, la forme juridique et les activités autorisées pour ces établissements ;
- la prise ou la détention de participations par ces établissements ;
- les conditions d'implantation des réseaux, en particulier les ouvertures et fermetures de guichets ;
- les conditions des opérations que peuvent effectuer ces établissements, en particulier les conditions appliquées à la clientèle ;
- la publication des comptes des établissements de crédit ;
- les conditions de concurrence ;
- l'organisation des services communs à la profession ».

L'alinéa 2 de cet article dispose qu'« à l'initiative de l'Autorité monétaire, le Conseil peut également être saisi pour avis des règlements et décisions édictés par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ».

Par ailleurs, l'article 6 stipule que « le Conseil peut être saisi pour avis par l'Autorité monétaire sur les décisions d'ordre individuel ou les accords, autorisations ou dérogations qu'elle prend ou octroie en vertu de la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les États de l'Afrique Centrale et par les dispositions législatives et réglementaires régissant l'exercice de l'activité bancaire au Cameroun, à l'exception de celles relevant de la compétence de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, notamment :

- l'octroi et le retrait de l'agrément des établissements de crédit et des bureaux d'information, de liaison et de représentation d'établissements étrangers, aux termes et sous les conditions du Titre II de l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 ;
- l'octroi et le retrait de l'agrément des dirigeants et des commissaires aux comptes de ces établissements, aux termes et sous les conditions du Titre III de la Convention du 17 janvier 1992 ».

L'alinéa 2 dispose que « le Conseil dresse annuellement et publie au journal officiel, la liste des différents types d'agrément susvisés, accordés par l'Autorité monétaire ».

Cette fonction est davantage administrative et logistique, et sert de soutien transversal à la bonne réalisation des missions du CNC.

II. Organisation du Conseil National du Crédit

Pour l'exécution de ses missions, le CNC est composé de deux organes, un organe décisionnel et un Secrétariat général. Toutefois, le Conseil peut, conformément aux dispositions de l'article 4 alinéa 2, créer en son sein des Comités techniques dont il fixe la composition et les attributions.

II.1. L'organe décisionnel du Conseil National du Crédit

Le Conseil est présidé par le Ministre des Finances, tandis que le Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique assure la Vice-présidence et le Directeur National de la Banque des États de l'Afrique Centrale en assure les fonctions de Secrétaire général et de Rapporteur.

Outre le Président, le Vice-président et le Secrétaire Général, le Conseil est composé des membres suivants :

- le Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale ;
- le Secrétaire Général de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC) ;
- le Censeur camerounais de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire ;
- le Directeur des Affaires Economiques au Ministère des Finances ;
- le Directeur Général de la Société Nationale d'Investissement (SNI) ;
- le Directeur Général de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) ;
- le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ;
- le Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts ;
- le Représentant du Conseil Economique et social ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Établissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- le Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Établissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- le Président de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) ;
- le Président du Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM) ;
- le Président du Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) ;
- et des personnalités cooptées.

II.2. Les Comités techniques du Conseil National du Crédit

Selon les dispositions de l'article 4 alinéa 2 du Décret n° 96/134 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du Conseil National du Crédit, le Conseil peut créer en son sein des Comités techniques, dont il fixe la composition et les attributions. À cet effet, trois (03) Comités et une Commission technique ont été créés au sein du CNC. Il s'agit :

- *du Comité Economique et Financier*, chargé des études économiques et financières ;
- *du Comité de la Réglementation*, chargé des études sur la réglementation bancaire ;
- *du Comité du Rapport sur la Monnaie et le Crédit*, chargé des études portant sur le Rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ;
- et de la *Commission d'Arbitrage du Service Bancaire Minimum Garanti*.

II.3. Le Secrétariat Général du Conseil National du Crédit

Le Secrétariat Général du Conseil est l'organe exécutif du CNC. Il est placé sous la coordination du Secrétaire Général, qui assure la préparation et le suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil.

Pour ce faire, le Secrétariat Général du CNC est structuré comme suit, en cinq (05) sections :

- Section Administration générale et gestion ;
- Section Banque et Finance ;
- Section Économie, statistique et planification stratégique ;
- Section juridique ;
- Section Informatique et communication.

Présentation des membres du Conseil National du Crédit au 31 décembre 2017

1) Membres de droit :

Président :	ALAMINE OUSMANE MEY , Ministre des Finances
Vice-président :	Ernest GWABOUBOU , Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
Les autres membres de droit :	Louis Paul MOTAZE , Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ABBAS Mahamat TOLLI , Gouverneur de la BEAC HALILOU YERIMA Boubakary , Secrétaire Général de la COBAC Jean-Paul SIMO NJONOU , Représentant de la Présidence de la République Sylvester MOH TANGONGHO , Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire MINFI Sylvie EYEFFA EKOMO , Chef de Division des Synthèses Macroéconomiques au MINFI YAOU AISSATOU , Directeur Général de la SNI Hervé BERYL , Directeur Général de la CAMPOST René Marie ESSOME BIKOU , Représentant du Conseil Economique et Social Janvier MONGUI SOSSOMBA , Président de la Chambre d'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage Alphonse NAFACK , Président de l'APECCAM Christophe EKEN , Président de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat Théophile Gérard MOULONG , Président de l'ASAC Moïse Ferdinand BEKE BIHEGE , Secrétaire Général du SYNDUSTRICAM Célestin TAWAMBA , Président du GICAM Bénédict BELIBI , Secrétaire Général de l'APECCAM Salomon Francis MEKE , Censeur BEAC Jean Marie Benoît MANI , Directeur National de la BEAC, Secrétaire Générale du CNC, Rapporteur Jean TCHOFFO , Président du Comité Technique de Suivi des Programmes Economiques (CTS) Bruno BEKOLO EBE , Professeur agrégé en Sciences économiques
2) Invités et personnalités cooptées :	Laurent Serge ETOUNDI NGOA , Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat, Invité Dieudonné MONTHE , Personnalité cooptée

Organigramme du Secrétariat général du Conseil National du crédit au 31 décembre 2017

Secrétaire général :	Jean Marie Benoît MANI , Directeur National de la BEAC
Coordination des activités :	Félix FAHA , Chef de Division
Section Administration Générale et Gestion :	Anne Marie ETITANE ONDOUA , Secrétaire de Direction Alfred ASHU , Comptable
Section Banque et Finance :	Joseph EVAGLE DIME , Économiste Sonia WANKO , Économiste Cécile Sandrine ALIGUI , Agent financier
Section Économie, Statistique et Planification stratégique :	Gaston DIKWE , Ingénieur Statisticien Sylvia ABAH ABOMO , Agent Administratif Christophe Raoul BESSO , Economètre
Section juridique :	Jean Parfait BEKONO MBASSA , Juriste
Section Informatique et Communication :	Georges Yannick KEEDI GOUIFFE , Ingénieur Informaticien

INTRODUCTION

Au cours de l'année 2017, l'économie camerounaise a évolué dans un contexte caractérisé, au plan international, par une activité économique affermie avec une production mondiale en progression de 3,8 %, soit 0,5 point de plus qu'en 2016. Par contre, au plan régional, la récession s'est poursuivie dans la CEMAC, le taux de croissance réelle est passé de 0 % en 2016 à -0,1 % en 2017, sous l'effet conjugué du repli de la demande intérieure et de la baisse des recettes pétrolières.

L'économie nationale quant à elle a été marquée en 2017 par la perte de 0,8 point de croissance par rapport à 2016. En effet, le Produit Intérieur Brut affiche une évolution de 3,2 % en 2017 contre 4,5 % en 2016.

Dans cet environnement, l'expansion du *système financier* s'est poursuivie, avec une augmentation de 5 % du total de bilan des banques, 9,6% de dépôts de la clientèle, et 4,4% de crédits des banques, dont un recul de 37,6 % des créances en souffrance. L'activité des établissements financiers a quant à elle été caractérisée par une augmentation de 4,2 % du total bilan, de 0,7 % du volume des crédits, dont un recul de 6,3 % de créances en souffrance, et une baisse de 14,8 % des dépôts. Pour ce qui est du secteur de la microfinance, l'année 2017 a connu un accroissement du total bilan de 6,3 %, des dépôts de 9,3 % et des crédits de 2,8 %, dont une augmentation de 9,3% des créances en souffrance. S'agissant du secteur des assurances, la répartition par branche met largement en évidence les assurances de dommages qui représentent 70,6 % du marché en 2016, en baisse par rapport à 2015 (71,7 %). L'assurance vie quant à elle, dont la part progresse de manière constante, représente 29,4% du marché, contre 28,3 % en 2015, 27,5 % en 2014 et 25,5 % en 2013. Le marché financier quant à lui, a été caractérisé par le dynamisme du marché des titres à souscription libre de la BEAC, et une morosité du compartiment des titres de capital de la Douala Stock Exchange (DSX). En outre, le marché financier camerounais a été marqué par la Décision des Chefs d'Etat de la CEMAC du 31 octobre 2017 relative à la fusion des deux marchés financiers régional et national.

C'est dans ce contexte que le Conseil National du Crédit a mené un certain nombre d'activités, conformément à son programme d'activités 2017 joint en annexe 3. Le présent rapport en fait la synthèse en trois parties comme suit : *i*) la présentation des activités du Conseil National du Crédit, *ii*) l'évolution du secteur bancaire et la microfinance, *iii*) la problématique du système financier.

I- ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL DU CREDIT

I.1. Evaluation du programme d'activités de l'année 2017

I.1.1. Présentation des Missions

Conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 et le Règlement CEMAC n°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 15 avril 2002. le Conseil a validé le programme d'activités de l'année 2017, pour la réalisation des missions suivantes :

- **Mission n° 1** : étudier et proposer toutes mesures de caractère général propres à : (i) stimuler la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ; (ii) optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ; (iii) renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier, et (iv) en perfectionner l'organisation des méthodes ;
- **Mission n° 2** : procéder à l'immatriculation des établissements assujettis au registre spécial du CNC ;
- **Mission n° 3** : vérifier les conditions de fonctionnement des établissements assujettis et notamment dans leurs relations avec la clientèle ;
- **Mission n° 4** : émettre des avis relatifs aux demandes d'ouverture de guichet ou d'agence des établissements assujettis ;
- **Mission n° 5** : produire le rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ainsi qu'à l'exercice de sa mission, destiné au Président de la République.

I.1.2. Evaluation du programme d'activités 2017

I.1.2.1. Mission n° 1 :

I.1.2.1.1- Déploiement de la plateforme intégrée CIP-FIBANE-CASEMF auprès des établissements assujettis

La plateforme intégrée du Conseil National du Crédit comprend trois composantes qui communiquent entre elles et interagissent. Il s'agit de la Centrale des Incidents de Paiement (CIP), du Fichier Bancaire National des Entreprises (FIBANE) et du (CASEMF).

Au cours de l'année 2017, cette plateforme a été déployée auprès de 23 établissements de microfinance de 1^{ère} catégorie. Lors de ces déploiements, les équipes en charge ont rencontré quelques difficultés sur le terrain, dont la principale relevée concerne l'incompatibilité de l'application de la plateforme avec les systèmes d'information des EMF, et notamment ceux de la première catégorie.

Par ailleurs, le Président du Conseil National du Crédit a sollicité l'assistance financière de l'Agence Française de Développement dans le cadre du 3^{ème} C2D, pour le renforcement en équipements des EMF de 1^{ère} catégorie regroupés en réseaux. Celle-ci devrait se matérialiser par un appui du PMEAA dans le cadre du mécanisme chèques-services, afin que ces établissements puissent s'équiper de matériels permettant l'installation de l'application de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF dans leurs bureaux.

Globalement, depuis la mise en activité de ladite plateforme, le dispositif de télé-déclaration des données a été installé et configuré auprès de 98 établissements assujettis dont :

- 14 banques commerciales ;
- 08 établissements financiers (dont CAMPOST) ;
- 76 établissements de microfinance dont :
 - 39 EMF de deuxième catégorie ;
 - 03 EMF de troisième catégorie ;
 - 28 EMF indépendants de première catégorie ;
 - 06 EMF de première catégorie en réseau.

En ce qui concerne les EMF de première catégorie en réseau, une solution informatique spécifique d'extraction des données a été conçue, et les tests de télé-déclarations ont été effectués avec succès auprès de CamCCUL et NOWEFOCH à Bamenda.

Pour ce qui est de la collaboration avec les autres organismes, l'équipe technique du CNC a élaboré un protocole d'échanges des données spécifique avec les équipes techniques de MTN et ORANGE pour le suivi des comptes en monnaie électronique. Il a été convenu que les données sollicitées seront télé-déclarées par les banques partenaires de ces opérateurs de téléphonie mobile, à savoir AFRILAND FIRST BANK et BICEC respectivement pour MTN et ORANGE.

C'est ainsi que, compte tenu de l'état d'avancement des travaux effectués par ORANGE et BICEC, le Secrétaire Général a diligenté une mission auprès de la BICEC du 25 mars au 07 avril 2018, afin d'extraire les données d'ORANGE MONEY. Au terme de cette mission, les informations ont été télé-déclarées avec succès dans la plateforme conformément aux termes du protocole d'échanges de données y relatif.

Pour le cas de la Direction Générale des Impôts (DGI) et du Ministère de la Justice (MINJUSTICE), les concertations y relatives ont permis de fixer les grandes lignes de la collaboration et les modalités d'extraction des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) et les informations judiciaires respectivement.

Relativement à la fiabilité des données de la plateforme, le Secrétaire Général a diligenté une mission entre décembre 2016 et janvier 2017 auprès des établissements de crédit afin de procéder au contrôle de vraisemblance des données. La deuxième mission de contrôle s'est effectuée en décembre 2017 et janvier 2018. Cette dernière mission s'est élargie aux établissements de microfinance.

Par ailleurs, le Secrétaire Général a organisé du 19 février au 1^{er} mars 2018, un séminaire de formation des fonctionnels de tous les assujettis auprès desquels la plateforme est opérationnelle, afin de leur permettre de consulter efficacement les données archivées.

I.1.2.1.2. Les projets de mise en place de la Centrale des Risques des EMF et de l'application calcul du TEG

Les dispositions de l'article 7 du Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du Conseil National du Crédit (CNC) lui donnent la compétence d'étudier et proposer toutes mesures de caractère général susceptibles de stimuler la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier, d'optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ainsi que de renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier et à en perfectionner l'organisation des méthodes.

En outre, l'article 7 du Règlement n° 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, précise que l'Autorité Monétaire prend, sur avis du Conseil National du Crédit, les décisions relatives [...] à l'organisation des services communs, à toutes questions concernant l'organisation et le fonctionnement des établissements de microfinance, autres que celles relevant des compétences de la Commission Bancaire.

C'est en vertu de ce cadre juridique que, en sa session du 21 janvier 2014, le Conseil National du Crédit a inscrit au programme d'activités du Secrétariat Général, la mise en place d'une Centrale des Risques des Etablissements de Microfinance (CREMF) eu égard à la montée en puissance du rôle des EMF dans le système financier national d'une part, et au niveau préoccupant des créances en souffrance de ce secteur d'autre part.

S'agissant du rôle des EMF dans le système financier national, au 30 juin 2017, le total de bilan du secteur de la microfinance se situait à 15,1 % de celui des établissements de crédit. Les dépôts des EMF représentaient 16,7 % du total des dépôts de ces établissements tandis que les crédits accordés par les EMF représentaient 13,5 % du total des crédits des établissements de crédit. A la même date, 2,97 millions de comptes étaient ouverts dans les

EMF, contre 2,031 millions dans les établissements de crédit. Par ailleurs, au cours du premier semestre 2017, le nombre de comptes ouverts a augmenté de 3,8 % dans le secteur de la microfinance, contre 0,7 % dans le secteur bancaire.

En revanche, pour ce qui est des créances en souffrance, à fin juin 2017, celles du secteur de la microfinance s'élevaient à 113,26 milliards, soit 26% de leur portefeuille de crédit, contre 14,1% pour les établissements de crédit. Ce taux de sinistralité élevé des créances, qui préoccupe les autorités nationales, suscite aussi un questionnement interpellatif permanent tant de la part des partenaires bilatéraux que multilatéraux du Cameroun.

Si les causes de ce taux élevé de créances en souffrance des EMF sont multiples, la principale réside dans la difficulté, voire l'impossibilité pour les EMF d'apprécier efficacement la capacité d'un emprunteur à rembourser ses dettes, en raison, entre autres, de l'indisponibilité et/ou de l'insuffisance, au moment de l'octroi du crédit, des informations financières sur son niveau total d'engagement envers l'ensemble du système financier, gage de sa solvabilité et du remboursement à terme du crédit.

C'est pour pallier cette insuffisance, réduire l'asymétrie d'information, renforcer la robustesse du système financier, optimiser l'allocation des ressources financières des EMF et renforcer la stabilité financière en sécurisant l'octroi de crédit que le Conseil National du Crédit a décidé de mettre en place une Centrale des Risques des EMF (CREMF) au Cameroun.

La CREMF a pour objectif général d'améliorer la qualité des informations financières sur les emprunteurs en vue de permettre aux prêteurs (établissements de crédit et de microfinance) de mieux apprécier le niveau total d'engagement des demandeurs de crédit envers le système financier, et par conséquent de mieux évaluer leur capacité de remboursement.

De manière spécifique, la CREMF a pour objectifs de permettre aux établissements assujettis :

- d'affiner leurs décisions d'octroi de crédits en disposant d'un outil additionnel d'aide à la décision ;
- de réduire les créances en souffrance et améliorer le taux de crédits sains octroyés ;
- de limiter le surendettement de leurs clients.

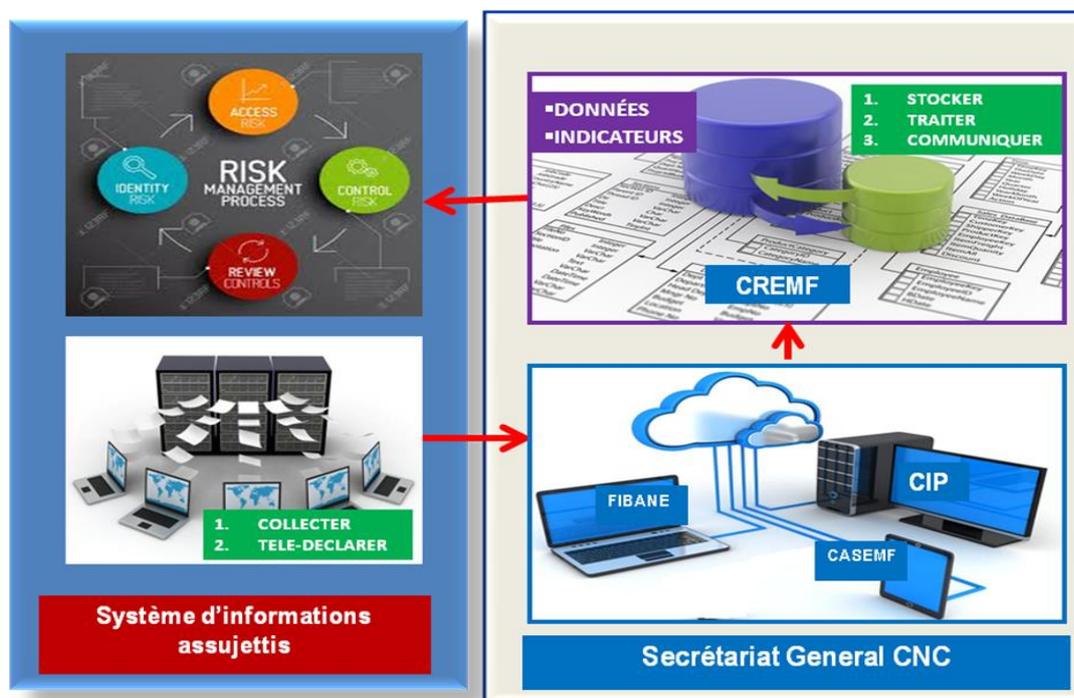
Elle assure deux fonctions :

- la collecte des informations relatives aux concours de la clientèle des EMF et des établissements de crédit qui les télé-déclarent dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF ;

- la consultation par les assujettis des informations sur les créances saines et en souffrance des débiteurs sur l'ensemble du système financier.

Hébergée au Secrétariat Général du CNC, la CREMF est en interaction avec les assujettis et la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, sa principale source d'alimentation.

Encadré 1 : Architecture de la CREMF



Les données collectées dans la CREMF sont d'une part, les données personnelles des personnes physiques et morales (noms, numéros de cartes d'identité, numéro de registre de commerce ou des coopératives, date de naissance ou de création, etc.), et d'autre part, leurs engagements dans les établissements de crédit et de microfinance (engagements sains et créances en souffrance).

La CREMF est structurée autour de deux (02) principaux fichiers: (i) le fichier des créances saines, et (ii) le fichier des créances en souffrance.

Le fichier des créances saines contient les informations sur l'encours des crédits sains accordés à la clientèle (découverts, facilités de caisse, crédits à court terme, crédits à moyen terme, crédits à long terme, cautions et avals), en nombre et en valeur.

Les informations contenues dans le fichier des créances en souffrance concernent les créances impayées, les créances immobilisées, les créances douteuses couvertes par la garantie de l'Etat, les créances douteuses couvertes par des sûretés réelles et les autres créances douteuses.

L'accès aux informations centralisées dans la CREMF se fait de manière sécurisée via une interface web suivant les modalités ci-après :

- sans accord préalable, pour les services habilités de la BEAC, de la COBAC, des établissements de microfinance, et des établissements de crédit ;
- sur requête adressée au Secrétaire Général du Conseil National du Crédit, pour les autorités judiciaires, les administrations à vocation juridique, économique ou financière dont une liste est établie par le Ministre des Finances ;
- sur saisine du Secrétaire Général du Conseil National du Crédit pour toute personne recensée dans la CREMF et uniquement pour les informations la concernant.

Au 31 décembre 2017, la CREMF est alimentée par les données des quatorze (14) banques en activité, de tous les sept (07) établissements financiers et la CAMPOST, et de soixante-seize (76) EMF, dont l'ensemble des établissements de 2^{ème} catégorie.

L'accès des assujettis auprès desquels la CREMF a été testée, est désormais effectif. La généralisation de cet accès à tous les établissements est en cours.

Par ailleurs, des travaux d'évolution de la CREMF sont prévus notamment :

- la publication de rapports de crédit («*credit reports*»), qui permettront de disposer d'informations détaillées sur les historiques de crédits des clients dans le système bancaire et de la microfinance (montants demandés, montants accordés par les EMF et les établissements de crédit, taux d'intérêt, délais de remboursement, montants des remboursements effectués, nature et valeur des garanties, périodicité des remboursements, etc.) ;
- le « *scoring des clients* » qui permettra de fournir des statistiques sur les probabilités de non remboursement des clients et leur profil de risque.

Toutefois, les objectifs assignés à la CREMF ne peuvent être atteints avec succès que si les conditions suivantes sont remplies :

- l'alimentation permanente de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF par les assujettis ;
- la fiabilité absolue des informations sur les engagements des clients télé-déclarés par les assujettis.

A terme, le fonctionnement avec succès de la CREMF contribuera à l'amélioration du climat des affaires, gage d'un meilleur classement du Cameroun dans le *Doing Business* de la Banque Mondiale.

Pour ce qui est de l'application de calcul du TEG, sa mise en œuvre vise à :

- harmoniser la méthode de calcul des TEG individuels et moyens des établissements assujettis notamment les établissements de microfinance, conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant diverses dispositions relatives au Taux Effectif Global et à la publication des conditions de banque ;
- faciliter le calcul des TEG individuels et moyens par les établissements assujettis et leur transmission dans les délais réglementaires au Secrétariat Général du CNC ;
- faciliter le calcul et l'archivage des TEG moyens et des taux d'usures nationaux par catégorie de prêt et par secteur au niveau du Secrétariat Général du CNC en vue de leur publication dans les délais réglementaires ;
- améliorer le contrôle sur place et sur pièce de la conformité des TEG communiqués par les établissements assujettis à leurs clients, notamment la prise en compte de tous les frais connexes spécifiés par le Règlement supra.

Au cours de l'année 2017, cette application a été testée avec succès auprès d'un échantillon représentatif d'assujettis, son déploiement sera effectué au cours de l'année 2018.

I.1.2.1.3. Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive

Pour mener cette action, les travaux ci-après ont été effectués par le Secrétariat Général:

i- Enquête sur la tarification des produits et services financiers et sur le niveau d'éducation financière des consommateurs de produits et services financiers

Les activités menées dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

- la recherche documentaire et le benchmarking des pratiques d'autres pays et régions ;
- l'enquête (sondage) d'opinion auprès des établissements assujettis, collecte et analyse des données sur les conditions tarifaires ;
- la rédaction du rapport de l'étude.

ii- Réflexion sur la mise en place d'une stratégie nationale d'éducation financière

Une enquête a été effectuée sur le terrain auprès des clients des établissements de crédit et de microfinance en juillet et août 2017.

iii- Etude sur le développement de la finance islamique

Les Termes de Référence de l'étude ont été rédigés.

vi- Etude sur l'utilisation de l'e-commerce et du Mobile Banking au Cameroun

Les données ont été collectées auprès des internautes et détenteurs de cartes prépayées, consommateurs de services de la monnaie électronique et des utilisateurs de l'e-commerce au Cameroun. Le rapport de la première phase portant sur la demande a été élaboré.

I.1.2.1.4. Etude sur la mise en place d'un dispositif de prévention du surendettement de la clientèle et la médiation sur les services financiers au Cameroun et Etude sur la mise en place du marché hypothécaire au Cameroun

Les Termes de Référence de ces études ont été examinés par le Comité Economique et Financier. Une demande a été adressée à la BAD pour le financement de ces études et une lettre de relance a été adressée à cet effet au Représentant résident de cette institution le 23 octobre 2017. En réponse, dans une lettre du 30 novembre 2017, la BAD a fait savoir que les ressources du Fonds d'assistance technique pour les pays intermédiaires destinées au financement de ce type d'activité sont épuisées.

Elle a toutefois proposé l'examen conjoint avec les parties prenantes camerounaises, de la possibilité d'options alternatives de financement, notamment à partir des projets du portefeuille actif de la BAD ou dans le cadre du programme de prêts à venir. Cet examen reste attendu.

I.1.2.1.5. Poursuite de la mise en place d'un Indice des Prix des Services Financiers (IPSF)

Ces travaux ont consisté en la collecte des données sur la période allant du 4^{ème} trimestre 2010 au 3^{ème} trimestre 2016. L'analyse de l'évolution de l'indice au cours de cette période a été effectuée et la note y relative a été soumise au Conseil National du Crédit lors de sa session du 23 novembre 2017.

I.1.2.1.6. Mise en place d'un Répertoire National des Suretés Mobilières

L'appui financier et technique de la Banque Mondiale pour la mise en place de cette base de données a été sollicité et obtenu. Par Décision n° 000603 du 29 novembre 2017, le Ministre des Finances, Président du CNC, a créé un Comité de pilotage chargé du suivi de ce projet.

II.1.2.1.7. Etude sur l'évaluation des mécanismes d'appui à la PME existants au Cameroun

Un appel d'offres a été lancé pour le recrutement du prestataire de services qui réalisera cette étude.

I.1.2.2. Mission n° 2 :

Le Président du Conseil National du Crédit, sur avis du Secrétariat Général a signé au cours de l'année 2017, quatre Décisions à caractère individuel portant immatriculation d'établissement financier et de microfinance. Il s'agit de la Décision à caractère individuel n° 03/EC/2017 du 16 août 2017 portant immatriculation de Wafacash Central Africa en qualité d'établissement financier, et des Décisions n°01/EMF/2017 du 29 août 2017, n°02/EMF/2017 du 1^{er} décembre 2017, et n°03/EMF/2017 du 1^{er} décembre 2017, portant respectivement immatriculation de LE PELERIN, établissement de microfinance de 1^{er} catégorie, de FOSIC

NKAP NGON S.A., établissement de microfinance de 2^{ème} catégorie, et de LA BOURSE DE LA FINANCIERE, établissement de microfinance de 1^{ère} catégorie.

Tableau 1.1 : Etat des immatriculations des établissements assujettis

Assujettis	2013	2014	2015	2016	Nouvelle immatriculation en 2017	Total en fin 2017
Banques	13	13	14	14	0	14
Établissements financiers	4	4	5	5	1	6
Établissements de microfinance	278	287	304	305	3	308
Total	295	304	323	324	4	328

Source : CNC

Encadré 2 : Procédure d'immatriculation d'établissements assujettis

Les procédures fixant immatriculation sont régies par les décisions à caractère général du ministre des Finances n° 03/89 fixant les procédures d'immatriculation et de radiation, d'ouverture et de fermeture des agences des établissements de crédit, et n° 00000128 du 21 mai 2010 fixant les procédures d'immatriculation, d'ouverture et de fermeture des guichets et agences des établissements de microfinance.

D'après ces textes, pour être autorisé à exercer sur le territoire national, tout établissement de crédit ou de microfinance doit être agréé par l'Autorité Monétaire (Ministre des Finances) après avis conforme de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale. Les établissements ainsi agréés sont tenus de solliciter leur inscription au registre spécial d'immatriculation du Conseil National du Crédit.

Le dossier d'inscription adressé au Secrétariat Général du Conseil National du Crédit est composé des pièces suivantes :

- une copie de l'agrément de l'Autorité Monétaire ;
- le procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive ou tout autre document en tenant lieu ;
- l'expédition des statuts et le règlement intérieur ;
- une copie certifiée conforme ou l'expédition des conventions liant le postulant à divers organismes et/ou établissements ;
- l'expédition du procès-verbal de la libération effective du capital social ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des dirigeants ;
- l'acte d'agrément des dirigeants ;
- une attestation de localisation du siège social ;
- l'organigramme.

Le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit soumet à la signature du Président le projet de décision à caractère individuel portant immatriculation de l'établissement assujetti, dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de dépôt de la demande. L'immatriculation entraîne une autorisation d'ouverture du siège social.

L'établissement assujetti dispose de douze (12) mois, à compter de la date de notification de son agrément pour ouvrir un point de vente au public et informe le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit de l'ouverture effective au public des bureaux de son siège. Il doit préciser le nombre d'agents appelés à y servir en permanence, les restrictions d'exploitation, les horaires envisagés pour l'ouverture et la fermeture des bureaux.

En cas de non-ouverture dans les délais ci-dessus, la décision portant immatriculation de l'établissement assujetti au Conseil National du Crédit devient caduque et entraîne le retrait d'agrément.

I.1.2.3. Mission n° 3 :

Les activités ont porté sur :

- le projet de texte sur la pénalisation du non-remboursement de crédit examiné le 07 septembre 2017 par le Comité de la Réglementation. Deux nouveaux projets de textes

devant remplacer le texte initial sont en cours d'élaboration en tenant compte des orientations du comité susvisé ;

- le traitement de vingt-sept (27) plaintes des clients des établissements assujettis ;
- l'évaluation du management de sept (07) EMF ;
- la production et la transmission des trois projets de texte ci-après à l'Autorité Monétaire pour suite de la procédure :
 - Avant-projet de Loi régissant le secret bancaire au Cameroun ;
 - Projet de Décision fixant les procédures d'immatriculation, d'ouverture et de fermeture des sièges sociaux, guichets, bureaux et agences des établissements de microfinance ;
 - Projet de Décision fixant les procédures d'immatriculation, d'ouverture et de fermeture des sièges sociaux, guichets, bureaux et agences des établissements de crédit.

I.1.2.4. Mission n° 4 :

Les activités ont porté sur le traitement de vingt-six (26) demandes d'ouverture d'agences et guichets d'établissements assujettis. Dix-neuf (19) avis de rejet et dix (10) autorisations ont été donnés par le Président du CNC. Ces derniers concernent l'ouverture de soixante-quatorze (74) points de vente pour les EMF et de quatre (04) points de vente pour les établissements de crédit.

Tableau 1.2 : Évolution des décisions d'ouverture d'agences de banques

BANQUES	Nombre total d'agences à fin					
	2013	2014	2015	2016	Nouvelles Ouvertes en 2017	Total en 2017
AFB	34	37	38	40	1	41
BAC	12	14	17	17	-	17
BC-PME	0	0	2	2	-	2
BGFI-BANK	4	4	6	6	-	6
BICEC	35	36	37	39	-	39
CITI-BANK	2	2	2	2	-	2
CBC	8	8	8	8	-	8
ECOBANK	28	28	31	34	-15	19
NFC-BANK	13	15	15	15	-	15
SCB	40	50	54	56	-	56
SGC	28	32	33	32	-	32
SCBC	2	2	2	2	-	2
UBC	12	12	12	12	-	12
UBA	13	15	15	16	1	17
TOTAL	231	255	272	282	-13	268

Source : CNC

Concernant les établissements de crédit, en 2017, le réseau bancaire camerounais a été réduit de 13 agences, passant ainsi de deux cent-quatre-vingt-deux (282) agences en 2016 à 271 à décembre 2017. Ce rétrécissement est dû à Ecobank qui dans le cadre de sa politique de digitalisation de son réseau a fermé quinze (15) agences sur le territoire national.

D'après les déclarations des EMF, le nombre d'agences des établissements de microfinance de deuxième catégorie, est passé de 550 en 2016 à 624 en 2017, soit une augmentation de 74 agences.

Tableau 1.3 : Évolution des décisions d'ouvertures d'agences des établissements de microfinance

EMF	2016	Nouvelles ouvertures en 2017	Total à fin 2017
ACEP	26		26
ADVANS	16	1	17
AFI	3		3
AFIB	4		4
AMICALE FINANCE			
ALPHA FUND	6		6
CAMED	8		8
CAPFINANCE			
CCA	126		126
CCC			
CCEC	3		3
CCEFI			
CCPC	13		13
CDC BOMTOCK			
CDS	17		17
CECIC	6		6
CEFA	4	3	7
CEPI	5		5
CITEF	5		5
CMDC			
COMECI	23		23
CONADIE	3		3
EB ACCION	11		11
EU	93	70	163
FODEC			
FNG			
FH	7		7
FIGEC	25		25
FIRST TRUST	31		31
FOCEP			
GEGEFIC	17		17
IDEV	1		1
KFC	1		1
LE PELERIN			
MIGEC	9		9
MUGIFIC			
NOFIA	16		16
REGIONALE	43		43
RIC	17		17
SCEC	4		4
SOFINA			
SOFINED	2		2
TOPROC			
UNICS			
UNIVERS FINANCE	5		5
TOTAL	550	74	624

Source : CNC

Par Lettres Circulaires n° 483 et 484 du 10 septembre 2013, le Ministre des Finances, Président du CNC a demandé à tous les établissements de crédit et EMF de deuxième catégorie, ayant ouvert des agences ou des guichets sans autorisation préalable de l'Autorité Monétaire, de transmettre au Secrétaire Général une demande de régularisation des ouvertures desdites agences.

Y faisant suite, 23 EMF de deuxième catégorie ont introduit des demandes de régularisation des ouvertures de leurs agences. Ces régularisations ont été subordonnées au respect des ratios réglementaires et à la mise à jour des télé-déclarations dans la plateforme du CNC. Sur ces 23 demandes, 13 ont reçu des accords du Président du CNC, tandis que 10 ont été rejetées.

Afin de mieux cerner la situation des agences et guichets des EMF ouverts sans autorisation préalable de l'Autorité Monétaire, le Secrétariat Général a demandé par correspondances du 05 juillet 2017 aux Chefs de Centres Régionaux des Assurances et Affaires Monétaires de lui transmettre la liste des agences et guichets des EMF de leurs régions respectives, ainsi que les numéros de décisions d'ouverture desdites agences.

A ces correspondances, 9 régions sur les 10 ont transmis les listes demandées. Il en ressort que :

- ✓ il existe 139 agences d'EMF de deuxième catégorie qui exercent leurs activités sans autorisation de l'Autorité Monétaire. A l'observation, même les 13 EMF ayant reçu l'accord pour la régularisation d'ouverture de leurs agences conservent encore des agences ouvertes sans autorisation ;
- ✓ en ce qui concerne les EMF de première catégorie, l'on note une prolifération d'ouverture d'agences puisque celles-ci peuvent ouvrir sur simple déclaration à l'Autorité Monétaire. Toutefois dans la pratique, cette déclaration n'est pas faite. En effet, l'on retrouve près de 594 agences d'EMF de première catégorie sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ l'on note que plusieurs EMF de première catégorie utilisent les dépôts de la clientèle pour réaliser l'ouverture de nouvelles agences, n'étant pas soumises à l'examen préalable de l'Autorité Monétaire. D'où l'existence des dérives comme l'exemple du Crédit du Golfe.

Cette situation pourrait être atténuée par deux mesures :

- ✓ l'entrée en vigueur du nouveau projet de Décision fixant les procédures d'immatriculation, d'ouverture et de fermeture des agences des EMF, qui prévoit en son Article 23 les sanctions pécuniaires encourues par les contrevenants ;
- ✓ l'instauration d'une loi prévoyant des sanctions pécuniaires pour les EMF de première catégorie qui ouvrent des agences sans déclaration à l'Autorité Monétaire.

Encadré 3 : Procédures d'ouverture d'agences

Les procédures fixant ouverture d'agences sont régies par les décisions à caractère général du Ministre des Finances n° 03/89 fixant les procédures d'immatriculation et de radiation, d'ouverture et de fermeture des agences des établissements de crédit, et n° 00000128 du 21 mai 2010 fixant les procédures d'immatriculation, d'ouverture et de fermeture des guichets et agences des établissements de microfinance.

Ces décisions ont été complétées par les lettres circulaires n° 01/12 du 27 juillet 2012 et 02/12 du 27 juillet 2012 du ministre des Finances.

Pour les établissements de microfinance de première et de troisième catégories, l'ouverture d'un guichet ou d'une agence est soumise à une déclaration préalable à l'Autorité monétaire, à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale et au Conseil National du Crédit.

Pour les établissements de crédit et les établissements de microfinance de deuxième catégorie, l'ouverture d'une agence ou d'un guichet est soumise à l'autorisation préalable de l'Autorité monétaire après avis du Conseil National du Crédit. Les demandes d'ouverture des guichets ou agences des établissements de ces assujettis sont adressées au Secrétaire général du Conseil National du Crédit. La demande d'ouverture doit :

- être accompagnée d'une étude du marché sur la rentabilité socio-économique ;
- spécifier le nombre d'agents camerounais qui y seront affectés de façon permanente, avec indication de la qualification professionnelle du chef d'agence et pour les guichets publics, l'horaire d'ouverture envisagé ainsi que la nature des services à offrir à la clientèle.
- Indiquer, le cas échéant, la nécessité de décider urgemment et les raisons motivant l'urgence.

D'après la lettre circulaire n° 01/12 du 27 juillet 2012, les établissements de crédit doivent ajouter en complément :

- le procès-verbal de résolution du Conseil d'Administration autorisant l'ouverture de la nouvelle agence ;
- le plan d'affaires des cinq prochaines années ;
- le budget de l'exercice sur lequel est inscrite la dépense relative à l'ouverture de la nouvelle agence ;
- le plan d'affaires détaillé prospectif par agence.

La lettre circulaire n° 02/12 du 27 juillet 2012 adressée aux établissements de microfinance stipule que ces dernières doivent ajouter en complément :

- le procès-verbal de résolution du Conseil d'administration autorisant l'ouverture de la nouvelle agence/guichet ;
- les bilans et comptes de résultats certifiés des trois derniers exercices ;
- le plan d'affaires des cinq prochaines années ;
- le budget de l'exercice sur lequel est inscrite la dépense relative à l'ouverture de la nouvelle agence/guichet ;
- le plan d'affaires détaillé prospectif par agence/guichet ;
- la liste complète des agences/guichets déjà ouverts.

Enfin, selon les us du Secrétariat Général, les ratios financiers dudit établissement doivent répondre aux normes prudentielles prescrites par la COBAC.

Le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit soumet à la signature du Président du Conseil National du Crédit les projets de décision établis à la suite de ces demandes. Le Conseil National du Crédit dispose d'un délai de 30 jours pour statuer sur la demande. Passé ce délai, l'autorisation est réputée accordée. L'établissement de microfinance rend compte au Secrétaire général du Conseil National du Crédit dès l'ouverture effective de toute agence ou tout guichet.

En cas de non-ouverture dans un délai de six (06) mois, la décision portant autorisation d'ouvrir devient caduque. Toute ouverture de guichet ou agence d'établissement de microfinance effectuée en violation des dispositions ci-dessus est sanctionnée par la réglementation en vigueur en la matière.

Les activités ont porté sur la production du Rapport sur la monnaie, le crédit et le fonctionnement du système financier de l'année 2016 qui a été transmis au Président de la République.

I.1.3 Sessions du Conseil

Le Conseil National du Crédit s'est réuni quatre fois (04) fois, les 30 et 31 janvier 2017, puis les 22 et 23 novembre 2017.

Tableau 1.4: Sessions du Conseil

Sessions du Conseil	Résolutions
<p>Conseil du 30 janvier 2017</p>	<p>Sur la note relative au développement financier au Cameroun</p> <p>Le Conseil a recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Secrétaire Général du CNC, d'approfondir l'analyse en identifiant les causes des faibles performances du système financier national, en définissant les objectifs à atteindre en termes de développement dudit système, et en proposant des mesures permettant d'atteindre lesdits objectifs ; - à la Commission des Marchés Financiers, d'élaborer une note d'analyse comparative du développement du marché financier national par rapport à celui des autres pays africains, assortie de propositions pour la dynamisation du marché national ; - au Secrétariat Général du CNC, de produire dorénavant une note annuelle sur le développement financier au Cameroun ; - à la BEAC, de faire un point circonstancié aux membres lors de la prochaine réunion du Conseil, sur l'état d'avancement de la réforme en cours sur les Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC).
	<p>Sur l'étude relative au développement de l'activité de financement participatif au Cameroun</p> <p>Le Conseil a recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation dans les meilleurs délais d'un atelier national sur le crowdfunding, par un groupe de travail interministériel composé prioritairement du MINPMEESA, du MINPOSTEL, du MINFI et du MINEPAT, auxquels seront associés les principales organisations concernées, notamment la BEAC, l'APECCAM et l'ANEMCAM, pour ne citer que celles-là ; - au Secrétariat Général du CNC, de prendre des mesures conséquentes pour l'élaboration des Termes De Référence dudit événement.
	<p>Sur la note relative à la situation des établissements de microfinance</p> <p>Le Conseil a pris acte des préoccupations relatives à la récurrence des crises de liquidité dans les EMF et a recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de veiller à la mise en place d'un mécanisme de refinancement des EMF prévu par la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive; - au Secrétariat Général du CNC, (i) d'élaborer dorénavant une note annuelle sur la situation du secteur de la microfinance, et (ii) de renforcer la concertation et les échanges avec l'ANEMCAM pour la mise en œuvre de ses résolutions, en lui transmettant notamment : <ul style="list-style-type: none"> ➤ la liste des établissements de microfinance non immatriculés à ce jour au Registre du CNC ; ➤ la liste des EMF dont les clients déclarent avoir du mal à se faire délivrer des attestations de non redevance.

Sessions du Conseil	Résolutions
	<p>Sur la note relative à la situation des établissements de crédit</p> <p>Le Conseil a pris acte de la situation des établissements de crédit et a recommandé de redoubler de vigilance pour préserver un portefeuille de crédits sains au regard de la conjoncture défavorable.</p> <p>S'agissant du capital minimum considéré par certains opérateurs économiques comme un frein à la création de nouvelles banques, le Conseil a rappelé que la solvabilité des banques est d'abord fondée sur leur niveau des fonds propres. Au regard des risques inhérents à l'activité de crédit et afin d'éviter des risques systémiques, le Conseil souscrit à la tendance générale de renforcer la solvabilité financière pour une activité d'intermédiation financière saine et stable.</p>
	<p>Sur la note relative au classement Doing Business</p> <p>Le Conseil a pris acte des constats énoncés dans la note et a recommandé l'accélération des actions engagées par le Gouvernement pour l'amélioration du climat des affaires au Cameroun.</p>
	<p>Sur l'adoption des Termes de référence de l'étude relative à l'évaluation des programmes et mécanismes d'appui à la PME existant au Cameroun</p> <p>Le Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - a adopté le projet de Termes De Référence élaboré par le Comité Economique et Financier ; - a recommandé au Secrétariat Général du CNC de procéder au recrutement des prestataires chargés de la réalisation de l'étude.
	<p>Sur le rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système financier de l'année 2015</p> <p>Le Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - a adopté le rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système financier de l'exercice 2015, sous réserve de l'intégration des observations des membres relativement au marché financier national ; - a recommandé au Secrétariat Général du CNC de prendre des dispositions pour l'élaboration avant la fin du premier semestre 2017, du rapport de l'exercice 2016.
	<p>Sur l'adoption des textes relatifs au secret bancaire, à l'immatriculation des établissements de crédit et de microfinance au registre du CNC, aux ouvertures et fermetures d'agences des banques et d'établissements de microfinance</p> <p>Le Conseil a recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Secrétariat Général, de compléter le dossier soumis à l'examen des membres par la Loi n° 2003/004 du 21 avril 2003 relative au secret bancaire, et les exposés de motifs des textes, et de transmettre le dossier au Ministre des Finances pour suite de la procédure ; - aux membres, de transmettre au préalable au Secrétariat Général, dans un délai de deux (02) semaines à un (01) mois maximum, leurs observations ultimes, avant la transmission du dossier au Ministre des Finances pour suite de la procédure.

Sessions du Conseil	Résolutions
	<p data-bbox="491 197 1372 235">Sur le projet de Loi relatif à la pénalisation du non remboursement du crédit</p> <p data-bbox="491 241 1441 336">Le Conseil a remercié l’APECCAM pour sa contribution et recommandé la transmission du projet de texte pour observations à la BEAC et à la COBAC, et son examen par le Comité de la réglementation au cours du 1^{er} trimestre 2017</p> <p data-bbox="491 342 654 376">Sur les Divers</p> <p data-bbox="491 383 790 416">Le Conseil a recommandé :</p> <ul data-bbox="507 432 1441 739" style="list-style-type: none"> - de mener des réflexions sur des incitations qui pourraient permettre d’améliorer la bancarisation des populations au Cameroun ; - au Président de la Commission des Marchés Financiers, d’inviter les Prestataires de Services d’Investissement (PSI) à le saisir officiellement à l’effet de soumettre par la suite à l’Autorité Monétaire une analyse de l’échéancier de remboursement des émissions obligataires des Etats de la zone, situation à soumettre le cas échéant à l’appréciation des instances sous régionales compétentes.
<p data-bbox="188 1339 438 1400">Conseil du 31 janvier 2017</p>	<p data-bbox="491 757 1061 790">Sur le procès-verbal de la session du 02 août 2016</p> <p data-bbox="491 797 1316 831">Le Conseil a adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 02 août 2016</p>
	<p data-bbox="491 869 909 902">Sur la mise en œuvre des résolutions</p> <p data-bbox="491 909 1441 1032">Le Conseil a pris acte de l’état d’avancement de la mise en œuvre des résolutions prises lors de la session du 02 août 2016, et demande au Secrétaire Général de poursuivre les actions en instance.</p>
	<p data-bbox="491 1070 1356 1104">Sur la mise en place de la plateforme informatique FIBANE-CIP-CASEMF</p> <p data-bbox="491 1111 1441 1279">Le Conseil a demandé au Secrétaire Général de prendre toutes les dispositions nécessaires pour intensifier le déploiement de la plateforme auprès des établissements de microfinance de première catégorie, afin d’assurer la couverture optimale de ce secteur.</p>
	<p data-bbox="491 1317 1045 1350">Sur l’évaluation du programme d’activités 2016</p> <p data-bbox="491 1357 1441 1435">Le Conseil a recommandé de veiller à ce que les échéances des réunions statutaires du Conseil soient respectées.</p> <p data-bbox="491 1451 885 1485">Sur le programme d’activités 2017</p> <p data-bbox="491 1491 1441 1615">Le Conseil a recommandé l’intensification des travaux en comités techniques, en mettant l’accent sur les sujets prioritaires, afin d’atteindre les objectifs visés par les études en cours et celles programmées pour l’année 2017.</p> <p data-bbox="491 1653 1441 1821">Par ailleurs, le Conseil a demandé à tous les intervenants concernés de prendre les dispositions nécessaires pour la rédaction et la finalisation du rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système financier de l’année 2016 au cours du premier semestre 2017.</p> <p data-bbox="491 1854 1441 2022">S’agissant de l’étude visant le développement de la finance islamique au Cameroun, le Conseil a invité le Secrétaire Général à travailler en collaboration avec le Ministère des Finances en ce qui concerne l’état des lieux, et avec la COBAC pour ce qui est du cadre réglementaire.</p>

Sessions du Conseil	Résolutions
	<p>Le rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système financier de l'année 2016 a été élaboré, soumis aux membres du Conseil par consultation à domicile, puis transmis au Ministre des Finances pour la suite de la procédure.</p> <p>S'agissant de l'étude sur le développement de la finance islamique, elle sera intégrée dans les études à financer avec le concours de la BAD.</p> <p>Sur la demande du financement des études engagées au CNC auprès de la Banque Africaine de Développement</p> <p>Le Conseil a salué cette initiative et a autorisé le Secrétaire Général à soumettre la demande de financement des études visées aux autorités compétentes.</p> <p>Sur le compte rendu d'exécution du budget du CNC de l'exercice 2016</p> <p>Le Conseil a pris acte de l'exécution du budget du CNC pour l'année 2016, et a recommandé au Secrétaire Général d'explorer de nouvelles pistes pour l'élargissement de la liste des contributeurs.</p> <p>S'agissant de la gestion des ressources issues des astreintes appliquées aux assujettis et attribuées au CNC, le Conseil a recommandé au Secrétaire Général de la COBAC de clarifier le régime de gestion de ces astreintes de manière à permettre au CNC d'exécuter avec certitude son budget.</p> <p>Sur le projet de budget du CNC de l'exercice 2017</p> <p>Le Conseil a recommandé au Secrétaire Général de réajuster le projet de budget de l'exercice 2017 en tenant compte de la demande de financement auprès de la BAD, notamment les 75 millions de F CFA représentant les fonds de contrepartie.</p> <p>Le Conseil a demandé par ailleurs au Secrétaire Général d'élaborer le budget de manière à laisser une marge de manœuvre suffisante au CNC.</p> <p>Sur le projet de registre des suretés au Cameroun</p> <p>Le Conseil a encouragé le Secrétaire Général à poursuivre les travaux afin que ledit registre soit mis en place au CNC dans un bref délai.</p>
<p>Conseil du novembre 2017</p> <p>22</p>	<p>Sur l'évaluation de la mise en œuvre des résolutions des sessions ordinaires du 30 janvier 2017 et extraordinaire du 31 janvier 2017.</p> <p>Le Conseil a recommandé plus de diligence dans la mise en œuvre des résolutions prises lors des sessions du Conseil, de manière à veiller à ce que les études commandées soient finalisées dans les délais prescrits.</p> <p>Sur la note sur la situation des établissements de crédit à fin septembre 2017</p> <p>Le Conseil a recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de présenter dorénavant pour chaque banque en difficulté, les perspectives de redressement ; - de compléter cette note avec les statistiques de demandes de crédit reçues, traitées et accordées. <p>Sur la note sur l'état d'avancement de la réforme en cours portant sur la mise en place de Bureaux d'Information sur le Crédit (Bic) en zone CEMAC</p> <p>Le Conseil a recommandé la finalisation de l'étude sur la mise en place des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) dans des meilleurs délais</p> <p>Sur les questions budgétaires</p>

Sessions du Conseil	Résolutions
	<p>Le Conseil recommande au Secrétaire Général d'engager des concertations avec toutes les parties prenantes en ce qui concerne l'élargissement des contributeurs et la hausse des contributions au budget du CNC</p>
<p>Conseil du 23 novembre 2017</p>	<p>Sur l'étude relative aux modes de financement alternatif Le Conseil a recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de poursuivre les réflexions sur la taxation des transferts internationaux sortants ; - l'élaboration par le Ministère des Finances d'un état des lieux des prélèvements sur les placements de risques à l'étranger en contrevenant aux dispositions réglementaires, et la reprise des contrôles effectués par le passé auprès des compagnies d'assurance, afin d'identifier les contrevenants ;
	<p>Sur la note d'information de l'étude sur la mise en place d'un dispositif de médiation pour les services financiers au Cameroun Le Conseil a salué l'initiative de la réalisation de cette étude et recommande l'élaboration d'un projet de textes sur la médiation financière au Cameroun.</p>
	<p>Sur la note de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF à fin décembre 2016 Le Conseil a recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'APECCAM et au GICAM de renforcer la communication sur le Doing business auprès de leurs membres ; - au Secrétaire Général la poursuite du déploiement de la plateforme auprès des établissements de microfinance de première catégorie restants, et le déploiement auprès du Ministère de la Justice, de la DGI, et des opérateurs de téléphonie mobile à travers leurs banques partenaires.
	<p>Sur la note relative à l'évolution du Taux Effectif Global (TEG) Le Conseil a pris acte de cette note et recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude comparative des TEG entre le Cameroun et les autres pays de la CEMAC ainsi qu'une étude comparative de ces mêmes taux et les pays de l'Afrique de l'ouest ; - au GICAM de lui adresser une copie de la note sur les fonds de garantie des Petites et Moyennes Entreprises (PME) transmise au Ministère des Finances.
	<p>Sur le Rapport de l'état d'avancement du projet du registre des sûretés au Cameroun Le Conseil a recommandé l'adoption dans les meilleurs délais des projets de textes sur le Registre des Sûretés mobilières du Cameroun.</p>
	<p>Sur le rapport de l'enquête sur la tarification des services des EMF 2016 Le Conseil a pris acte des travaux effectués et a recommandé au Secrétaire Général de prendre des dispositions conséquentes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration : <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'un projet d'Arrêté du Ministère des Finances portant conditions de banque, reprenant l'ensemble des dispositions réglementaires nationales et communautaires en matière de tarification des produits et des services des intermédiaires financiers, et définissant les règles applicables aux activités de microfinance, finance islamique, bancassurance, transfert d'argent, monétique, et le cas échéant, de services bancaires relatifs aux opérations du marché financier ; ➤ D'un projet de texte fixant les normes en matière de dénomination commune des principaux tarifs et produits financiers au Cameroun ; ➤ La traduction en anglais de l'ensemble des textes sur les conditions de banque ; - la mise en place au Secrétariat Général du CNC, d'un comparateur des tarifs des établissements assujettis, application informatique qui permettrait le reporting, la comparaison et la publication de ceux-ci sur le site web du CNC ; - l'actualisation annuelle, ou le cas échéant semestrielle, des textes sur les conditions de banque ; - la poursuite au cours des prochains exercices de l'enquête annuelle sur la tarification des produits et services financiers, et son extension aux activités de

Sessions du Conseil	Résolutions
	Conseil effectuées par les prestataires de services d'investissement (PSI).
	<p>Sur l'examen du rapport sur l'Indice des Prix des services financiers (IPSF) au Cameroun</p> <p>Le Conseil a recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer le suivi régulier de cet indice notamment tous les trimestres ; - d'envisager la publication sur le site internet du CNC dans un journal d'annonce légal, d'un bulletin trimestriel sur l'évolution des prix et des services financiers, et sa transmission périodique aux banques, au Ministre des Finances, à la BEAC, à la COBAC et à l'INS pour exploitation.
	<p>Sur la note relative à l'envoi systématique des relevés de comptes mensuels aux clients par les banques commerciales</p> <p>Le Conseil a recommandé au Secrétariat Général de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procéder à la sensibilisation des établissements assujettis sur l'application des dispositions réglementaires relatives à la délivrance et à la transmission des relevés de comptes mensuels aux clients ; - mener des réflexions relatives à l'amendement de la Décision à caractère général n ° 001/78 rendant obligatoire l'envoi du relevé de compte mensuel et l'avis d'opérations non-initiées, en y prévoyant des dispositions coercitives pour non transmission des relevés de comptes mensuels aux clients.
	<p>Sur la note sur la bancarisation au Cameroun à fin mai 2017</p> <p>Le Conseil a pris acte des travaux effectués, et invite les différents acteurs à promouvoir la concurrence sur le marché en encourageant l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur, afin de diversifier l'offre et d'accroître la transparence.</p>

I.1.4. Réunions des comités techniques

Le CNC dispose de trois (03) Comités Techniques qui ont été créés lors de sa session du 09 juillet 1997 et d'une Commission d'Arbitrage. Il s'agit du :

- **Comité Economique et Financier**, chargé des études économiques et financières ;
- **Comité de la Réglementation**, chargé des études sur la réglementation bancaire ;
- **Comité du Rapport sur la Monnaie et le Crédit**, chargé de la rédaction du Rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système financier.

Leurs activités au cours de l'année 2017 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1.5 : Réunions des Comités techniques

Comités	Sujets abordés
Comité Economique et Financier	<p>Session du 01 juin 2017 : examen des TDR suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des capacités des acteurs du marché financier ; - la modernisation des systèmes de paiement des EMF ; - la mise en place du marché hypothécaire du Cameroun ; - la mise en place d'un dispositif de prévention du surendettement de la clientèle bancaire ; - sur la mise en place de la centrale des risques des EMF.
	Session du 22 décembre 2017 : examen des TDR sur le crowdfunding.
Comité du rapport sur la monnaie et crédit	Session du 16 février 2017 : répartition des tâches entre les membres du Comité relativement à la rédaction du rapport
	Session du 19 mai 2017 : validation du projet de rapport
Comité de la Réglementation	Session du 07 septembre 2017 : examen l'avant-projet de loi relatif à la pénalisation du non remboursement du crédit

I.2. Participation aux réunions techniques avec les autres administrations et organismes

Au cours de l'année 2016, le Secrétariat Général a participé aux différentes séances de travail suivantes :

- **01 février et 1^{er} mars 2017** : réunion au Ministère des Finances sur l'élaboration d'un avant-projet de loi portant répression des dirigeants défaillants du secteur de la microfinance, protection des consommateurs et sécurisation des dépôts ;
- **09 février 2017** : réunion d'examen au Ministère du Commerce des modalités de mise en œuvre du projet de création d'une bourse des matières premières au Cameroun ;
- **09 février/20 et 27 juin 2017** : réunion du Comité de suivi de la liquidation de la BMBC au Ministère des Finances ;
- **14 février 2017** : réunion sur la situation de COMECI à la Direction Nationale de la BEAC à Yaoundé ;
- **15 février et 7 novembre 2017** : réunion au Ministère des Finances sur l'élaboration du code monétaire et financier du Cameroun ;
- **16 février et 16 mars 2017** : réunion de validation des TDR de l'enquête sur le rapatriement des recettes d'exportation des entreprises au Ministère des Finances ;
- **17 février 2017** : Séance de travail tripartite : CNC – COBAC – APECCAM relative au calcul du coût moyen des ressources bancaires ;
- **24 février et 16 novembre 2017** : réunion avec la Direction du Trésor relative au comité d'agrément des bureaux de change manuel ;
- **1^{er} mars 2017** : réunion d'examen des modalités de mise en œuvre du projet de création d'une bourse des matières premières au Cameroun ;
- **2 et 3 mars 2017** : Symposium au Ministère des Finances sur l'importance et la régulation des marchés financiers pour le développement d'un pays ;
- **02 mars et 14 novembre 2017** : réunion d'examen des modalités d'opérationnalisation de la Bourse des Matières premières du Cameroun ;
- **23 mars 2017** : réunion de concertation avec le Ministère de la Justice au sujet de l'extraction des données disponibles dans la base de données de l'application JUSTIC@M-RCCM ;
- **31 mars 2017** : réunion à la Direction Générale du Trésor sur le contrat de services pour la commercialisation d'un produit de transfert d'argent ;
- **5 avril 2017** : atelier de restitution au Ministère des Finances des résultats de l'état des lieux de la finance islamique par le Cabinet INGENIERIE ET CONSEIL L&A ;

- **25 avril et 08 août 2017** : réunion à la Direction Générale du Trésor sur l'élaboration des textes d'application sur les OPCVM au MINFI ;
- **17 mai 2017** : réunion au Ministère des Finances sur l'informatisation et la dématérialisation du registre des sûretés mobilières ;
- **23 juin 2017** : réunion au siège BEAC du Groupe projet « CREDIT BUREAU » dans la CEMAC ;
- **30 août 2017** : réunion à la Direction Générale du Trésor sur la mise sur pied d'un fonds de surveillance des EMF ;
- **07 septembre 2017** : réunion à la Direction Générale du Trésor sur le renforcement de l'environnement juridique en vue de faciliter le recouvrement par voie judiciaire et extra judiciaire des créances des établissements de crédit et assouplir le traitement fiscal des créances en souffrance ;
- **03 novembre 2017** : réunion à la Direction Générale du Trésor sur l'élaboration d'un avant-projet de texte régissant les transferts de fonds au Cameroun ;
- **16 novembre 2017** : réunion de concertation sur le phénomène de «*de-risking* » au Ministère des Finances ;
- **21 décembre 2017** : réunion à la Direction Générale du Trésor sur les mesures visant la réduction des coûts des financements extérieurs et la promotion des transferts de la Diaspora.

I.2.1. Participation aux séminaires et conférences

Pour ce qui est des séminaires et conférences, le Secrétariat Général a été représenté dans les travaux suivants :

- **Du 27 au 31 mars 2017** : Atelier sur les indicateurs de solidité financière des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), à Libreville au Gabon ;
- **13 mars 2017** : Partage d'expériences sur la gestion du risque entre la Banque Centrale d'Egypte et le Conseil National du Crédit du Cameroun ;
- **Du 22 au 25 septembre 2017** : Séminaire sur le développement financier, la finance inclusive et la finance islamique à Bodrum-Turquie ;
- **Du 10 au 13 octobre 2017** : Atelier national d'examen et de finalisation du projet de politique nationale de l'habitat du Cameroun.

I.2.2. Audiences accordées

Le Secrétariat Général a suivi les formations ci-après au cours de l'année 2017 :

- **12 janvier / 28 février/30 août et 25 octobre 2017** : audience accordée au Directeur Général de la Société Général Cameroun (SGC) ;
- **19 janvier 2017** : audience accordée à une délégation de la Standard Chartered Bank ;
- **02 février 2017** : audience accordée au Directeur Général de EB ACCION ;
- **22 février 2017** : audience accordée à une équipe de consultants de l'Union Européenne ;
- **24 février 2017** : audience accordée aux représentants de KFW ;
- **02 mars 2017** : audience accordée à une équipe du Programme d'Appui aux PME Agricoles et Agro-alimentaires (PMEAA) ;
- **08 mars et 29 novembre 2017** : audience accordée aux responsables d'ECOBANK ;
- **20 avril 2017** : audience accordée au Coordonnateur de projets de KFW BANKENGRUPPE ;
- **30 mai 2017** : audience accordée au représentant de la Banque Mondiale ;
- **27 octobre 2017** : audience accordée à une mission du PNUD ;
- **24 novembre 2017** : audience accordée au représentant de la Banque Islamique de Développement (BID).

I.3. Travaux et études réalisés au Secrétariat Général

I.3.1. Suivi du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure

Au cours de l'année 2017, le Secrétariat Général du CNC a procédé au suivi régulier du TEG et du Taux d'Usure auprès des établissements de crédit.

I.3.1.1. TEG des crédits accordés par les banques

En moyenne, le coût du crédit accordé par les banques a légèrement baissé entre 2016 et 2017 pour les PME et les personnes morales autres que les PME et grandes entreprises. En revanche, il a augmenté pour les particuliers, grandes entreprises, administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées.

En effet, le TEG moyen des crédits accordés aux particuliers est passé de 13,65 % en 2016 à 13,88 % en 2017. Cette hausse est essentiellement imputable aux crédits à la consommation

autres que le découvert dont le TEG moyen est passé de 14,61 % en 2016 à 14,71 % en 2017, aux découverts dont le TEG moyen est passé de 15,81 % à 16,09 %, et aux crédits immobiliers dont le TEG moyen est passé de 11,84 % à 12,24 %.

En revanche, les coûts des crédits à long terme accordés à cette catégorie de clientèle ont connu une réduction significative en passant de 11,78 % en 2016 à 7,71 % en 2017 soit, une baisse de 4,07 points. Cette forte baisse est due à la réduction successive des TEG moyens de la BICEC et d'Afriland First Bank au premier et au second semestre 2017, seules banques ayant accordé ce type de crédit au cours de l'année 2017.

Le TEG moyen des crédits accordés aux PME a quant à lui baissé de 1,22 point, revenant de 10,55 % en 2016 à 9,33 % en 2017. Cette baisse du coût du financement bancaire des PME s'explique principalement par la baisse des coûts des différents crédits accordés aux PME à l'exception des crédits à long terme dont les TEG moyens sont passés de 6,23 % en 2016 à 6,60% en 2017.

Le TEG moyen des crédits accordés aux Grandes Entreprises est passé de 5,51 % à 5,60 % entre 2016 et 2017, soit une hausse de 0,09 point. Cette hausse résulte notamment de la hausse du coût des découverts de 0,45 point, qui est passé de 6,17 % à 6,62 %. En revanche, les coûts des autres types de crédits ont baissé.

Les personnes morales autres que les PME et les Grandes Entreprises enregistrent également une baisse du coût de leurs crédits de 2,72 points, s'établissant à 6,71% en 2017 contre 9,43 % en 2016. La baisse du niveau du coût du crédit accordé à cette clientèle concerne tous les crédits qui ont été consentis. Ainsi, les TEG moyens des crédits à la consommation autres que le découvert sont revenus de 8,70 % en 2016 à 6,83 % en 2017. Les TEG moyens des découverts sont passés de 13,83 % en 2016 à 10,59 % en 2017, et les TEG moyens des crédits à moyen terme sont descendus de 7,44 % en 2016 à 4,90 % en 2017.

S'agissant des administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées, le TEG moyen de leurs crédits a augmenté de 0,76 point, passant ainsi de 6,11 % à 6,87 % entre 2016 et 2017. Cette hausse du coût du crédit est notée sur toutes les catégories de prêts accordés à cette clientèle, à l'exception du crédit à moyen terme qui est revenu de 7,45 % à 6,82 % entre 2016 et 2017.

En effet, les grandes entreprises constituent la catégorie de la clientèle des banques dont le coût du crédit est le plus bas, en raison notamment de leur prime de risque assez faible. Les particuliers et les PME quant à eux, continuent de supporter les coûts de crédit les plus élevés du marché bancaire.

Tableau 1.6: Taux effectif global pratiqué par les banques (en %)

Catégories	2016	2017
1. Prêts aux particuliers	13,65	13,88
Crédits à la consommation, autres que le découvert	14,61	14,71
Découverts	15,83	16,09
Crédits à moyen terme*	12,25	12,12
Crédits à long terme*	11,78	7,71
Crédits immobiliers	11,84	12,24
Crédit-bail	-	-
2. Prêts aux PME	10,55	9,33
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	10,31	9,05
Découverts	11,97	10,63
Crédits à moyen terme	9,70	8,37
Crédits à long terme	6,23	6,60
Crédit-bail	10,09	9,04
3. Prêts aux Grandes Entreprises	5,51	5,60
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	5,21	5,21
Découverts	6,17	6,62
Crédits à moyen terme	7,24	7,08
Crédits à long terme	7,67	6,00
Crédit-bail	7,76	5,38
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	9,43	6,71
Crédits à la consommation, autres que le découvert	8,70	6,83
Découverts	13,83	10,59
Crédits à moyen terme*	7,44	4,90
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	8,07	-
Crédit-bail	12,04	-
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	6,11	6,87
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	5,11	6,51
Découverts	10,21	10,43
Crédits à moyen terme	7,45	6,82
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	12,66	-

*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

Source : CNC

Concernant les coûts des crédits par secteur d'activité, les activités à caractère collectif ou personnel supportent les coûts les plus élevés du marché avec un TEG moyen de 15,00 % en 2017. Elles sont suivies par le secteur de l'éducation (14,48 %), et des activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique (12,33 %).

Les secteurs bénéficiant des crédits les moins onéreux sont notamment ceux des hôtels et restaurants (2,70 %), des activités de fabrication et de la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau avec un TEG moyen de 5,67 %.

Tableau 1.7. : Taux effectif global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activités	2016	2017
Agriculture, chasse et sylviculture	6,40	6,39
Pêche, pisciculture, aquaculture	4,97	6,36
Activités extractives	6,56	6,56

Secteurs d'activités	2016	2017
Activités de fabrication	5,78	5,67
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	5,39	5,67
Construction	8,78	10,44
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	5,75	6,03
Hôtels et restaurants	6,14	2,70
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	6,18	5,99
Activités financières	6,56	7,22
Immobilier, locations et services aux entreprises	9,56	8,32
Activités d'administration publique	7,08	8,82
Éducation	14,26	14,48
Activités de santé et d'action sociale	9,98	11,11
Activités à caractère collectif ou personnel	12,96	15,00
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	12,30	12,33
Activités des organisations extraterritoriales	19,00	9,68

Source : CNC

I.3.1.2. TEG des crédits accordés par les établissements financiers

Contrairement à 2016, presque toutes les catégories de clients des établissements financiers ont bénéficié de manière globale d'un fléchissement du coût de leurs crédits en 2017. En moyenne, les Taux Effectifs Globaux des crédits accordés par ces établissements financiers ont baissé au cours de l'année 2017, à l'exception de ceux accordés aux grandes entreprises.

S'agissant des crédits aux particuliers, la baisse globale du coût du crédit masque quelques disparités. En effet, à l'exception du crédit-bail dont le TEG est revenu de 14,61 % à 5,30 %, toutes les autres catégories de crédits accordées aux particuliers ont connu un renchérissement de leur coût. Ainsi, le TEG des crédits à la consommation autres que le découvert est passé de 13,21% à 16,46% tandis que celui des crédits à moyen terme est passé de 14,96 % à 18,10%. Le TEG des crédits immobiliers a quant à lui légèrement augmenté, passant de 5,82 % à 5,93 %.

En raison de son fort poids dans le volume global de crédits accordés aux particuliers par les établissements financiers, le crédit-bail a fortement influencé à la baisse le niveau général du coût des crédits accordés à cette catégorie de clientèle entre 2016 et 2017.

Pour les PME, le TEG moyen a baissé de 2,03 points, revenant de 17,60 % en 2016 à 15,57 % en 2017. Cette tendance baissière concerne tous les types de prêts accordés à cette catégorie de la clientèle. Néanmoins, ces crédits restent parmi les plus onéreux de tous les crédits accordés par les établissements financiers.

Les grandes entreprises sont la seule catégorie de clientèle dont le TEG moyen des crédits offerts n'a pas baissé, passant de 12,00 % en 2016 à 12,34 % en 2017. Parmi les trois types de crédits offerts à cette catégorie de la clientèle, seuls les crédits de trésorerie autres que le

découvert ont connu une baisse du TEG moyen, revenant de 14,54 % en 2016 à 11,24 % en 2017. Les TEG moyens des crédits à moyen terme (12,32 % en 2017) et le crédit-bail (12,35 % en 2017) ont connu une augmentation de 1,01 et de 0,23 point respectivement.

Les personnes morales autres que les PME et les grandes entreprises ont quant à elles bénéficié de deux types de crédits en 2017 contre un seul en 2016, à savoir le crédit immobilier et le crédit-bail dont les TEG moyens ont été de 6,61 % et 6,29 % respectivement.

Un seul type de prêt a été accordé aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées. Il s'agit du crédit-bail dont le TEG moyen a été de 14,58 % en 2017.

Tableau 1.8. : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers (en %)

Catégories	2016	2017
1. Prêts aux particuliers	8,26	7,36
Crédits à la consommation, autres que le découvert	13,21	16,46
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	14,96	18,10
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	5,82	5,93
Crédit-bail	14,61	5,30
2. Prêts aux PME	17,60	15,57
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	19,73	18,83
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	15,67	15,02
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	16,80	14,40
3. Prêts aux Grandes Entreprises	12,00	12,34
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	14,54	11,24
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	11,31	12,32
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	12,12	12,35
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	8,22	6,52
Crédits à la consommation, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	-	-
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	-	6,61
Crédit-bail	8,22	6,29
*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers		
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	-	14,6
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	-	-
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	-	14,58

Source : CNC

Par secteur d'activité, les crédits les plus onéreux en 2017 ont été ceux accordés aux secteurs d'activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique¹ (17,02 %), suivis des

¹ Il s'agit des activités des particuliers employant du personnel domestique tel que les femmes de ménage, cuisinier ou cuisinière, valets de chambre, blanchisseurs, jardiniers, portiers, chauffeurs, baby-sitters, etc...

secteurs commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (16,08 %) ; hôtels et restaurants (15,79 %) ; transports, activités des auxiliaires de transports et communications (13,96 %). Le secteur ayant bénéficié des crédits au plus bas prix a été celui des activités d'administration publique (4,89 %).

Tableau 1.9 : Taux effectif global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activités	2016	2017
Agriculture, chasse et sylviculture	12,13	10,68
Pêche, pisciculture, aquaculture	-	-
Activités extractives	14,88	9,69
Activités de fabrication	11,82	13,51
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	11,44	5,18
Construction	14,98	10,90
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	16,30	16,08
Hôtels et restaurants	18,28	15,79
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	15,39	13,96
Activités financières	8,21	5,52
Immobilier, locations et services aux entreprises	11,96	13,64
Activités d'administration publique	5,44	4,89
Éducation	6,47	6,83
Activités de santé et d'action sociale	8,23	8,55
Activités à caractère collectif ou personnel	6,82	6,05
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	14,34	17,02
Activités des organisations extraterritoriales	5,31	6,31

Source : CNC

I.3.1.3. Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit

Au cours de l'année 2017, le coût moyen des ressources des établissements de crédit a été de 1,45 %, soit 0,09 point au-dessus de celui de l'année 2016. Pour les banques, ce coût a été de 1,41 % en 2017 contre 1,32 % en 2016 soit une augmentation de 0,09 point. Quant aux établissements financiers, ce coût a été de 3,71 % en 2017, contre 10,39 % en 2016, dont une baisse de 6,68 points. Cette représentation dualiste de la réalité du marché bancaire démontre les difficultés que les banques rencontrent de plus en plus pour accéder aux ressources, mais par contre, les établissements financiers ont connu une baisse du coût de leurs ressources.

Tableau 1.10 : Structure du coût moyen des ressources bancaires

	<i>(Montants en milliards de FCFA)</i>		Variations/Différentiel (%)
	2016	2017	
Ressources sur les opérations avec la clientèle	3 657,1	3 868,8	5,8
Ressources sur opérations bancaires	512,6	570,1	11,2
Total des ressources	4 169,7	4 438,9	6,5
Charges sur opérations avec la clientèle	46,2	51,8	12,1
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	10,7	12,3	15,0
Total des charges	56,9	64	12,5
Coût moyen des ressources (%)	1,36	1,45	0,09

Source : CNC

Par composantes, les ressources sur les opérations avec la clientèle ont augmenté de 5,8 %, tandis que celles relatives aux opérations interbancaires ont progressé de 11,2 %. Le total de ces ressources a par conséquent augmenté de 6,5 %, et le stock de ces ressources est passé de 4 169,7 milliards en 2016 à 4 438,9 milliards en 2017.

Concernant les charges, celles sur les opérations avec la clientèle ont augmenté de 12,1 %, et celles sur les opérations de trésorerie et opérations interbancaires de 15,0 %. Au total, les établissements de crédit ont supporté des charges à hauteur de 64 milliards en 2017, contre 56,9 milliards en 2016, soit une augmentation de 12,5 %.

I.3.2. Analyse de la bancarisation au Cameroun

Le Secrétariat Général du CNC a fait une analyse de l'évolution du niveau de bancarisation/financiarisation de la population camerounaise. Cette analyse met en exergue la situation factuelle des relations bancaires des populations devant accéder aux services bancaires, à travers une description de l'évolution des indicateurs de bancarisation. Elle s'attarde également sur le niveau de bancarisation des différentes régions du pays, la situation du Cameroun par rapport aux autres pays d'Afrique et expose les éléments explicatifs du niveau de bancarisation du pays. Les résultats révèlent que la population camerounaise dans son ensemble est faiblement bancarisée si l'on fait abstraction du secteur de la microfinance. Bien que les différents indicateurs de bancarisation (restreints aux banques) analysés soient sur un trend croissant, leur niveau reste encore bas malgré les efforts engagés au cours de ces dernières décennies. On note également qu'à la faveur de l'innovation, le *Mobile Money* prolonge de manière déterminante les services bancaires. Au cours des quatre dernières années, les transactions *Mobile Money* ont atteint des proportions très significatives en termes de volume et de valeur. Au plan continental, l'étude révèle que le niveau de bancarisation du Cameroun se situe dans l'avant-dernier palier de la classification qui s'en est dégagee. Ce palier est celui des pays à faible niveau de bancarisation. En tenant compte des données du secteur de la microfinance tirées de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du CNC, le classement du Cameroun au plan continental en termes de bancarisation de la population active s'améliore significativement. Le rang du Cameroun passe ainsi de la cinquième classe à la troisième où l'on retrouve notamment l'Angola, l'Égypte, le Ghana, le Lesotho et le Nigéria. Ces résultats montrent bien que le meilleur indicateur de bancarisation du Cameroun est celui qui intègre les données du secteur de la microfinance. La couverture progressive des EMF par la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF permettra de suivre ces indicateurs qui traduisent la réalité du système financier camerounais. Parmi les causes de cette faible bancarisation, l'on peut citer entre autres : (i) la forte concentration des établissements de

crédit et de microfinance, dans les villes au détriment des zones non urbaines (ii) la cherté des coûts de certains services financiers, (iii) la culture de thésaurisation et la méfiance du public vis-à-vis des établissements de crédit et de microfinance, à la suite de la crise bancaire des années 90 et des faillites récentes de quelques établissements de microfinance.

I.3.3. Enquête sur la tarification des services financiers

Le Secrétariat Général du CNC a mené une enquête sur la tarification des produits et services financiers au Cameroun du 26 juin au 05 août 2017. Elle visait à cerner de manière globale les principales problématiques en matière de tarification et de protection des consommateurs dans le secteur financier au Cameroun et d'y apporter des réponses réglementaires appropriées.

Sur le plan méthodologique, l'enquête de l'exercice a porté, outre la vérification habituelle de l'application des dispositions réglementaires, sur le Service Bancaire Minimum Garanti, ainsi qu'à l'affichage et la publication des conditions de banque.

Afin de produire des résultats pertinents et suffisamment représentatifs des réalités de l'ensemble du marché national, l'enquête s'est déroulée dans six (06) Régions représentatives des zones agro-écologiques du pays et de la dualité culturelle anglo-saxonne et francophone (Centre, Littoral, Ouest, Nord-Ouest, Nord, Adamaoua). L'échantillon était composé de l'ensemble des banques universelles et établissements financiers en activité, et de 59 EMF de 1ère, 2ème et 3ème catégories, sur les 412 agréés au Cameroun.

Sur place, il a été procédé à la vérification de l'affichage des conditions de banque, et à l'examen des documents suivants : tarifaires, procédures de gestion des comptes de la clientèle, procédures de crédit, procédures de caisse et de guichet, procédures comptables, conventions d'ouverture des comptes d'épargne, relevés de comptes d'épargne et de comptes courants de particuliers, conventions de prêt, conventions de crédit-bail le cas échéant, relevés de compte courants ouverts pour les opérations d'affacturage le cas échéant, conventions de partenariat avec les compagnies d'assurances, contrats d'assurances souscrits par les clients des établissements de crédit dans le cadre de l'octroi des prêts.

Par ailleurs, il a été procédé à l'administration d'un questionnaire aux clients portant sur les produits et services classiques et innovants des banques et EMF. Afin de garantir la fiabilité des réponses, l'équipe de mission a directement procédé à l'administration de questionnaires à 30 clients dans chaque établissement. Ensuite, un jeu de 60 questionnaires a été mis à la disposition de chacun de ceux-ci, afin qu'ils les fassent remplir par d'autres clients dans un délai de 30 jours.

Globalement, les résultats ont mis en exergue une méconnaissance ou la faible connaissance des dispositions réglementaires relatives à la tarification des produits et services financiers, et

la faible culture financière des clients, caractérisée notamment par l'inapplication des règles de base (calcul des intérêts, analyse du coût des services, etc.) à suivre pour la sélection des produits d'épargne utilisés ou des établissements avec lesquels ils entrent en relation.

I.3.4. Evolution de l'Indice des prix des Services Financiers (IPSF)

Mis en place par le Secrétariat Général du CNC en 2016, l'Indice des Prix des Services Financiers (IPSF) est l'instrument de mesure de l'inflation sur le marché des services financiers. Il permet de mesurer entre deux périodes données, la variation moyenne du niveau général des prix des services financiers.

Il constitue également un indicateur de mesure de l'impact des actions visant l'accroissement de la bancarisation, et permet à l'autorité monétaire et à ses partenaires techniques et financiers, de mieux calibrer les stratégies sectorielles de financement d'une économie de manière générale.

En tant qu'indicateur synthétique de mesure de l'évolution des prix de l'ensemble des services financiers, l'IPSF est un instrument d'alerte en vue de protéger le consommateur des services financiers.

Entre 2013 et 2016, l'Indice Général des Prix des Services Financiers s'est inscrit sur une tendance haussière. La plus forte hausse est relevée au premier trimestre 2015 où le niveau des prix des services financiers a connu un bon de 2,6% par rapport au trimestre précédent. Au premier trimestre 2016, l'indice enregistre une légère chute de 0,6% par rapport au quatrième trimestre 2015, et remonte le trimestre suivant de la même valeur et se stabilise.

Il convient de relever que l'indice a connu un renchérissement de 19,7% au premier trimestre 2014. Une analyse en glissement annuel montre qu'au premier trimestre 2015, on note une hausse de l'indice de près de 3 points par rapport à la même période de l'année précédente, puis un léger fléchissement de 0,6% au premier trimestre 2016 par rapport à celui de l'année 2015.

Le niveau global des prix des services financiers au Cameroun est fortement influencé par les prix des services bancaires, qui représentent près de 70% du chiffre d'affaires des services financiers rendus aux particuliers.

II. SITUATION DU SECTEUR BANCAIRE ET DE LA MICROFINANCE

II.1. Situation du marché bancaire

II.1.1. Intermédiation *Erreur ! Liaison incorrecte.*

Au 31 décembre 2017, on relève que le total bilan des banques est passé de 5 054,9 milliards en décembre 2016 à 5 307,6 milliards en décembre 2017, soit une variation de 5,0 % en glissement annuel.

Tableau 2.1: Total bilan des banques (en milliards de F CFA)

BANQUES/MOIS	Décembre 2016	Décembre 2017	Glissement annuel (%)
BICEC	713,3	771,5	8,2
SCB	538,7	534,2	-0,8
SGC	747,5	858,4	14,8
STBC	243,5	224,0	-8,0
AFB	1 047,2	978,7	-6,5
CBC	216,3	254,1	17,5
CITIBANK	125,2	140,1	11,9
ECOBANK	500,7	469,9	-6,2
UBC	80,4	82,6	2,7
NFC-BANK	85,2	91,9	7,9
UBA	289,7	320,7	10,7
BAC	182,7	259,7	42,1
BGFIBANK	271,1	305,2	12,6
BC-PME	13,4	16,5	23,1
TOTAL	5 054,9	5 307,6	5,0

Source : CERBER

Les dépôts de la clientèle des banques sont passés de 3 675,0 milliards en décembre 2016 à 4 028,8 milliards en décembre 2017, soit une variation 9,6 % en glissement annuel.

Tableau 2.2 : Dépôts des banques (en milliards de F CFA)

RUBRIQUES/MOIS	Décembre 2016	Décembre 2017	Glissement annuel (%)
Comptes de dépôt à régime spécial	277,4	305,9	10,3
Comptes de dépôt à terme	500,7	595,1	18,8
Comptes de dépôts à vue	2 691,5	2 883,9	7,1
Autres comptes créditeurs	192,1	228,1	18,8
Dettes rattachées	13,3	15,9	19,8
TOTAL	3 675,0	4 028,8	9,6

Source : CERBER

Les crédits à la clientèle des banques sont passés de 2 865,0 milliards en décembre 2016 à 2 989,7 milliards en décembre 2017, soit une variation de 4,4 % en glissement annuel. S'agissant particulièrement des créances en souffrance, elles se sont élevées à 127,4 milliards en décembre 2016 et à 79,5 milliards en décembre 2017, soit une chute de 37,6 % en glissement annuel.

Tableau 2.3 : Crédits des banques (en milliards de F CFA)

RUBRIQUES/MOIS	Décembre 2016	Décembre 2017	Glissement annuel (%)
Crédits à long terme	51,9	114,8	121,2
Crédits à moyen terme	1 269,2	1 332,6	5,0
Crédits à court terme	967,9	1 010,1	4,4
Créances nette en souffrance	127,4	79,5	-37,6
Comptes débiteurs de la clientèle	352,2	378,7	7,5
Autres sommes dues par la clientèle	64,0	8,7	-86,4
Valeur non imputées	6,9	40,7	488,2
Créances rattachées	25,4	24,6	-3,0
TOTAL	2 865,0	2 989,7	4,4

Source : CERBER

II.1.2. Supervision

Pour ce qui est du respect des ratios prudentiels, en 2017, sur les quatorze (14) banques en activité au Cameroun, douze (12) banques respectent le ratio de fonds propres nets, onze (11) respectent le ratio de solvabilité et dix (10) respectent les trois autres ratios.

Tableau 2.4 : Nombre de banques en conformité avec les normes prudentielles

RUBRIQUES	Décembre 2016	Décembre 2017
FONDS PROPRES NETS	11	12
SOLVABILITE (Min 8 %)	11	11
COUVERTURE DES IMMOBILISATIONS (Min 100 %)	10	10
LIQUIDITE (Min 100 %)	11	10
TRANSFORMATION A LONG TERME (Min 50 %)	10	10

Source : CERBER

II.1.3. Cartographie

Tableau 2.5 : Cartographie des banques

REGIONS/	BICEC	SCB	SGC	STD BK	AFBK	CBC	CITI	ECOBK	UBC	NFC-BK	UBA	BAC	BGFIBK	BC-PME	TOTAL
ADAMAOUA	1	2	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	6
NORD	1	2	1	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	8
EXTREME NORD	2	3	2	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	11
CENTRE	7	16	5	1	14	2	1	3	3	6	4	2	1	1	66
SUD	3	4	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
EST	3	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	7
LITTORAL	12	18	13	1	13	3	1	7	4	2	9	10	3	1	97
NORD OUEST	1	2	1	0	1	0	0	1	2	3	1	2	1	0	15
SUD OUEST	6	3	3	0	2	0	0	3	2	4	1	2	0	0	26
OUEST	3	5	3	0	4	1	0	1	1	0	1	1	1	0	21
TOTAL	39	56	32	2	41	8	2	19	12	15	17	17	6	2	268

Source : CNC

II.2. Situation des établissements financiers

II.2.1. Intermédiation

Au 31 décembre 2017, on relève que le total bilan des établissements financiers est passé de 391,4 milliards en décembre 2016 à 407,9 milliards en décembre 2017, soit une variation de 16,5 % en glissement annuel.

Tableau 2.6 : Total Bilan

BILAN		(en milliards F CFA)			(en millions F CFA)
ACTIF	2016	2017	Variation en %	Variation en volume	
Sommes déductibles des capitaux permanents	14,1	16,2	15,2%	2,1	
Valeurs immobilisées	60,4	67,9	12,5%	7,6	
<i>dont Immobilisations financières</i>	3,3	4,3	30,1%	1,0	
Opérations avec la clientèle	132,3	133,3	0,7%	1,0	
Crédits à long terme	38,5	44,2	14,7%	5,6	
Crédits à moyen terme	16,7	16,4	-1,9%	-0,3	
Crédits à court terme	7,9	8,2	4,5%	0,4	
Créances nettes en souffrances	66,6	62,4	-6,3%	-4,2	
Comptes débiteurs de la clientèle	0,3	0,3	21,1%	0,1	
Autres sommes dues par la clientèle	0,0	0,0	-61,5%	0,0	
Valeurs non imputées	2,0	1,5	-24,5%	-0,5	
Créances rattachées	0,3	0,3	-6,0%	0,0	
Opérations diverses	19,9	25,9	29,9%	6,0	
Opérations de trésorerie et interbancaires	164,7	164,6	-0,1%	-0,1	
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	0,0	0,0	#DIV/0!	0,0	
Total du bilan actif	391,4	407,9	4,2%	16,5	
PASSIF		(en milliards F CFA)			(en millions F CFA)
PASSIF	2016	2017	Variation en %	Variation en volume	
Capitaux permanents	290,0	300,2	3,5%	10,2	
<i>dont fonds propres</i>	261,2	270,4	3,5%	9,2	
Opérations avec la clientèle	41,1	35,0	-14,8%	-6,1	
Comptes de dépôts à régime spécial	23,0	23,1	0,6%	0,1	
Comptes de dépôts à terme	2,8	2,9	3,5%	0,1	
Comptes créditeurs à vue	4,8	4,5	-7,8%	-0,4	
Autres comptes créditeurs	9,8	3,9	-60,3%	-5,9	
Dettes rattachées	0,7	0,7	-5,4%	0,0	
Opérations diverses	32,6	44,5	36,4%	11,9	
Opérations de trésorerie et interbancaires	27,6	28,2	1,9%	0,5	
Total du bilan passif	391,4	407,9	4,2%	16,5	

Le volume des crédits accordés par les établissements financiers a connu une légère hausse de 0,7 % en glissement annuel. Cette variation s'explique principalement par la hausse des crédits à long terme (14,7%), des crédits à court terme (4,5 %), et des comptes débiteurs clientèles (21,1 %). Par ailleurs, il faut noter la baisse des crédits à moyen terme (-1,9%), des créances en souffrance (-6,3 %), des autres sommes dues par la clientèle (-61,5%), des valeurs non imputées (-24,5%), et des créances rattachées (-6,0%).

Tableau 2.7 : Crédits accordés par les établissements financiers

Opérations avec la clientèle	2016	2017	Variation en %
Crédits à long terme	38,5	44,2	14,7
Crédits à moyen terme	16,7	16,4	-1,9
Crédits à court terme	7,9	8,2	4,5
Créances nettes en souffrance	66,6	62,4	-6,3
Comptes débiteurs de la clientèle	0,3	0,3	21,1
Autres sommes dues par la clientèle	0,0	0,0	-61,5
Valeurs non imputées	2,0	1,5	-24,5
Créances rattachées - crédits à la clientèle	0,3	0,3	-6,0
TOTAL	132,3	133,3	0,7

Source : CERBER

Par contre, les dépôts ont baissé de 6,1% au cours de la période sous revue. En effet, au 31 décembre 2017, les dépôts de la clientèle des établissements financiers se chiffrent à 35,0 milliards de FCFA, contre 41,1 milliards de FCFA à fin 2016.

Cette baisse des dépôts résulte principalement de la baisse des autres comptes créditeurs, qui passent de 9,8 à 3,9 (-60,3 %) milliards de FCFA.

Tableau 2.8 : Dépôts de la clientèle des établissements financiers

Opérations avec la clientèle	(en milliards F CFA)		Variation en %	Variation en volume
	2016	2017		
Comptes de dépôts à régime spécial	23,0	23,1	0,6	0,1
Comptes de dépôts à terme	2,8	2,9	3,5	0,1
Comptes créditeurs à vue	4,8	4,5	-7,8	-0,4
Autres comptes créditeurs	9,8	3,9	-60,3	-5,9
Dettes rattachées	0,7	0,7	-5,4	0,0
TOTAL	41,1	35,0	-14,8	-6,1

Source : CERBER

II.2.2. Supervision

Pour ce qui est du respect des ratios prudentiels, tous les établissements financiers respectent quatre ratios prudentiels relatifs :

- aux fonds propres nets ;
- à la solvabilité (min 8 %) ;
- à la liquidité (min 100 %) ;
- à la transformation à long terme (min 50 %).

Tableau 2.9 : Ratios prudentiels

RUBRIQUES	Décembre 2017
Fonds propres nets	5
Solvabilité (min 8 %)	4
Couverture des immobilisations (min 100 %)	5
Liquidité (min 100 %)	5
Transformation à long terme (min 50 %)	5

Source : CERBER

II.2.3. Cartographie

Certains établissements financiers au sens de la réglementation bancaire tels que la SNI et la SRC ne sont pas représentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.10 : Cartographie

Ville	CFC	ALIOS	PRO-PME	SCE	ALC	TOTAL
ADAMAOUA/NORD/EXTR. NORD	3	0	0	3	0	6
CENTRE/SUD/EST	3	1	0	5	0	9
LITTORAL	1	1	1	1	1	5
NORD-OUEST/SUD-OUEST	1	0	0	1	0	2
OUEST	1	1	0	1	0	3
SUD-OUEST	1	0	0	1	0	2
TOTAL GENERAL	10	3	1	12	1	27

Source : CERBER

II.3. SITUATION DU MARCHE DE LA MICROFINANCE

II.3.1 Intermédiation

II.3.1.1. Evolution du Total Bilan

Entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017, le total bilan des EMF est passé de 768,28 à 816,41 (48,13) milliards. La deuxième catégorie est celle qui dispose du total bilan le plus élevé (61,2 %), suivie de la première catégorie (38,5 %). La troisième catégorie représente quant à elle 0,3 % du total bilan du secteur.

Tableau 2.11 : Total bilan des EMF (en milliards de FCFA)

INTITULE	31/12/2016	31/12/2017	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
PREMIERE CATEGORIE	320,25	314,40	38,5	-5,85	-1,8
DEUXIEME CATEGORIE	447,01	499,36	61,2	52,35	11,7
TROISIEME CATEGORIE	1,02	2,65	0,32	1,63	159,9
TOTAL	768,28	816,41	100,0	48,13	6,3

Source : déclarations des EMF

II.3.1.2. Evolution des dépôts

Les dépôts collectés par les EMF sont passés de 611,27 à 668,22 (+56,95) milliards au cours de la période sous revue, soit une hausse de 9,3 % en glissement annuel. Avec 416,14 milliards de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position en termes de collecte (62,3 %), suivie de la première catégorie (37,7 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont pas autorisés à en collecter.

Tableau 2.12: Evolution des dépôts des EMF (en milliards de FCFA)

INTITULE	31/12/2016	31/12/2017	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
PREMIERE CATEGORIE	253,75	252,08	37,7	-1,67	-0,7
DEUXIEME CATEGORIE	357,52	416,14	62,3	58,62	16,4
TOTAL	611,27	668,22	100,0	56,95	9,3

Source : déclarations des EMF

Le réseau CAMCCUL collecte à lui seul 76,6 % des dépôts des EMF en réseau et 23,3 % de l'ensemble des dépôts du secteur.

86,4 % des dépôts collectés par les EMF sont à court terme, contre 9,6 % pour les dépôts à moyen terme et 4,0 % pour les dépôts à long terme.

Tableau 2.13: Evolution des dépôts par durée (en milliards de FCFA)

INTITULE	31/12/2016	31/12/2017	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
LONG TERME	192,22	26,55	4,0	-165,67	-86,2
MOYEN TERME	13,89	64,14	9,6	50,25	361,8
COURT TERME	405,16	577,53	86,4	172,37	42,5
TOTAL	611,27	668,22	100,0	56,95	9,3

Source : déclarations des EMF

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, l'évolution des dépôts s'est caractérisée par la baisse des dépôts à long terme (-86,2 %), contre une augmentation des dépôts à moyen terme (361,8 %) et à court terme (42,5 %).

II.3.1.3. Évolution des crédits

Les crédits octroyés par les EMF sont passés de 451,45 à 464,26 (+12,81) milliards entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017, soit une hausse de 2,8 % en glissement annuel.

A fin décembre 2017, la deuxième catégorie est celle qui octroie le plus grand volume de crédits, avec 277,85 milliards, contre 184,83 milliards de FCFA pour la première catégorie.

La troisième catégorie totalise quant à elle un volume de crédit de 1,58 milliards.

La baisse du volume de crédits observée en première catégorie provient principalement du réseau CAMCCUL dont les concours sont passés de 154,94 à 128,93 milliards, soit une baisse de 26,01 milliards imputable à la crise socio-politique qui sévit dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis fin 2016.

Tableau 2.14 : Evolution des crédits des EMF (en milliards de FCFA)

INTITULE	31/12/2016	31/12/2017	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
PREMIERE CATEGORIE	229,03	184,83	39,8	-44,20	-19,3
DEUXIEME CATEGORIE	221,68	277,85	59,8	56,17	25,3
TROISIEME CATEGORIE	0,74	1,58	0,3	0,84	113,2
TOTAL	451,45	464,26	100,0	12,81	2,8

Source : déclarations des EMF

Les crédits à court terme sont majoritairement accordés par les EMF, avec un volume total 64,1 % des crédits accordés à la clientèle, contre 32,0 % pour les crédits à long terme et 3,9 % seulement pour les crédits à moyen terme.

Tableau 2.15 : Evolution des crédits par durée (en milliards de FCFA)

INTITULE	31/12/2016	31/12/2017	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
LONG TERME	136,83	114,59	32,0	-22,24	-16,3
MOYEN TERME	24,93	13,98	3,9	-10,95	-43,9
COURT TERME	192,3	229,29	64,1	36,99	19,2
TOTAL	354,07	357,86	100,0	3,79	1,1

Source : déclarations des EMF

En première catégorie², les crédits à long terme³ représentent 70,2 % des concours, contre 85,6 % de l'ensemble des concours en deuxième catégorie.

En ce qui concerne la qualité du portefeuille, elle s'est dégradée au cours de la période sous revue. Le volume des créances en souffrance a augmenté de 9,3 %, passant de 97,38 à 106,40 (+ 9,02) milliards. Au 31 décembre 2017, le taux de créances en souffrance s'élève à 22,9 %, contre 21,6 % un an plus tôt.

Tableau 2.16 : Evolution des créances en souffrance (en milliards de FCFA)

INTITULE	31/12/2016	31/12/2017	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
PREMIERE CATEGORIE	54,77	52,02	48,9	-2,75	-5,0
DEUXIEME CATEGORIE	42,44	54,01	50,8	11,57	27,2
TROISIEME CATEGORIE	0,17	0,37	0,3	0,20	118,1
TOTAL	97,38	106,40	100,0	9,02	9,3

Source : déclarations des EMF

La première catégorie dispose du taux de créances en souffrance le plus élevé (28,1 %), suivi de la troisième catégorie (23,4 %). La deuxième catégorie arrive en dernière position avec un taux de créances en souffrance de 19,4 %.

II.3.1.4. Poids du secteur de la microfinance dans le système financier

A fin décembre 2017, le total de bilan du secteur de la microfinance se situe à 15,4 % de celui des banques commerciales. S'agissant des dépôts et crédits des EMF, ils représentent respectivement 16,7 % et 14,0 % des dépôts et crédits bancaires.

² Voir Annexes 3

³ Crédits d'une durée inférieure ou égale à 1 an
 Crédits d'une durée comprise entre 1 an et 2 ans
 Crédits d'une durée supérieure à 2 ans

Tableau 2.17 : Comparaison des activités des banques et des EMF (en milliards de FCFA)

INTITULE	31/12/2016	31/12/2017	% Total
Total Bilan EMF	768,28	816,41	13,3
Total Bilan Banques	5 054,94	5 307,60	86,7
Total Bilan	5 823,22	6 124,01	100,0
Total Bilan EMF/Banques	15,2%	15,4%	
Dépôts EMF	611,27	668,22	14,3
Dépôts Banques	3 661,15	4 012,11	85,7
Total Dépôts	4 272,42	4 680,33	100,0
Dépôts EMF/Banques	16,7%	16,7%	
Crédits EMF	451,45	464,26	12,3
Crédits Banques	3 161,16	3 321,53	87,7
Total Crédits	3 612,61	3 785,79	100,0
Crédits EMF/Banques	14,3%	14,0%	

Source : déclarations des EMF, CERBER

A fin décembre 2017, 3 031 096 comptes sont ouverts dans les EMF, contre 2 146 099 seulement dans les banques commerciales. Au cours de l'année 2017, le nombre de comptes ouverts a augmenté de 5,8 % dans le secteur de la microfinance, contre 6,4 % seulement dans le secteur bancaire.

Tableau 2.18 : Comparaison du nombre de comptes des banques et des EMF

Nombre de comptes ouverts	31/12/2016	31/12/2017	% du Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
Nombre de comptes EMF	2 863 694	3 031 096	58,5	167 402	5,8
Nombre de comptes Banques	2 017 044	2 146 099	41,4	129 055	6,4
Total Comptes	4 880 738	5 177 195	100,0	296 457	6,1
Nombre de compte EMF/Banques	141,97%	141,24%			

Source : déclarations des EMF, CERBER

II- EVOLUTION DES PERFORMANCES

II.3.2. Supervision

II.3.2.1. Qualité du portefeuille de crédit

Entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017, le portefeuille à risque à 30 jours (PAR30) est passé de 5,8 % à 0,8 % (-5,0 points) les EMF de première catégorie, de 19,2 à 2,5 % (-16,7 points) pour les EMF de deuxième catégorie, et de 22,6 % à 14,2 % (-8,3 points) pour les EMF de troisième catégorie. A fin décembre 2017, la première catégorie dispose du taux

d'impayés le plus faible, suivi de la deuxième catégorie. La troisième catégorie arrive en dernière position.

S'agissant des provisions constituées pour faire face au non remboursement des créances en souffrance, les EMF de troisième catégorie passe en première position avec un ratio de couverture des risques de 91,0 % en 2017 contre 37,7 % (+53,3 points) en 2016. Les EMF de première catégorie reste en seconde position avec un ratio de 87,8 %, en hausse de 31,1 points en glissement annuel. Les EMF de deuxième catégorie occupe la dernière position avec une baisse de 1,9 point du ratio de couverture des risques, qui passe de 68,4 % à 66,5 %.

Tableau 2.19: Evolution de la qualité du portefeuille de crédit (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a
PAR30	5,8	0,8	-5,0	19,2	2,5	-16,7	22,6	14,2	-8,3
Couverture des risques	56,7	87,8	31,1	68,4	66,5	-1,9	37,7	91,0	53,2

Source : CASEMF

II.3.2.2. Efficience et productivité

Au cours de la période sous revue la maîtrise des coûts d'exploitation supportés pour financer la clientèle a diminué en première et deuxième catégorie. En effet, le ratio d'efficacité d'exploitation est passé de 11,2 % à 18,0 % en première catégorie (+6,8 points), et de 22,0 % à 25,9 % en deuxième catégorie (+3,9 points). En troisième catégorie par contre il s'est amélioré, passant de 22,9 % à 15,3 % (-7,6 points). La troisième catégorie enregistre donc la meilleure performance en la matière, suivie de la première catégorie. La deuxième catégorie arrive en troisième position.

Tableau 2.20: Evolution de l'efficience et de la productivité (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a
Efficacité d'exploitation	11,2	18,0	6,8	22,0	25,9	3,9	22,9	15,3	-7,6

Source : CASEMF

II.3.2.3. Gestion bilanciale

A fin 2017, le portefeuille de crédit représente à lui seul 58,0 % du total du bilan des EMF en première catégorie, contre 51,2 % et 48,6 % en troisième et deuxième catégories respectivement.

Comparativement à l'encours du portefeuille, les charges financières des EMF ont baissé de 0,4 point et 0,5 point en première et deuxième catégories. En troisième catégorie par contre elles ont augmenté de 0,9 point. A fin 2017, le ratio des charges financières s'établit à 2,5 % en troisième catégorie, 3,4 % en deuxième catégorie et 3,7 % en première catégorie. La troisième catégorie conserve la meilleure performance, ce qui s'explique par le fait qu'elle ne

collecte pas l'épargne du public et ne paye de ce fait pas d'intérêts sur les dépôts collectés à l'instar des autres catégories.

Tableau 2.21: Evolution de la gestion bilancielle (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a
Portefeuille/Total actif	59,9	58,0	-1,9	42,6	48,6	6,1	60,4	51,2	-9,2
Ratio des charges financières	4,1	3,7	-0,4	4,0%	3,4	-0,5	1,6	2,5	0,9

Source : CASEMF

II.3.2.4. Rentabilité

La 2^{ème} catégorie demeure la plus rentable sur l'ensemble de la période sous revue :

- le rendement des fonds propres s'établit à 11,3 % dans cette catégorie, contre 10,60 % en première catégorie. En troisième catégorie par contre, le rendement des fonds propres devient positif avec un ratio de 0,3 % contre -33,1 % un an plus tôt (+33,4 %) ;
- le rendement de l'actif s'élève à 1,0 % en 2^{ème} catégorie, et -0,9 % en première catégorie. Celui de la troisième catégorie passe de -5,3 % à 0,0 %, soit une hausse de 5,3 points ;
- la deuxième catégorie obtient le rendement du portefeuille de crédit le plus élevé (18,1 %), suivi de la première catégorie (11,7 %). La troisième catégorie régresse en troisième position avec un ratio qui passe de 12,9 % à 7,7 % (-5,3 points) ;
- en termes d'autosuffisance opérationnelle, les produits d'exploitation financière couvrent 95,3 % de l'ensemble des charges d'exploitation en deuxième catégorie, 70,6 % en première catégorie, et 63,5 % en troisième catégorie. Cet indicateur enregistre une baisse de 16,8 points en deuxième catégorie, 32,2 points en première catégorie, et une hausse de 63,5 points en troisième catégorie.

Tableau 2.22 : Evolution de la rentabilité (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017(b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a
Rendement des fonds propres	-5,0	-10,6	-5,6	19,4	11,3	-8,03	-33,1	0,3	33,4
Rendement de l'actif	-0,5	-0,9	-0,4	0,6	1,0	0,40	-5,3	0,0	5,3
Rendement du portefeuille de crédit	8,2	11,7	3,5	11,4	18,1	6,67	12,9	7,7	-5,2
Autosuffisance opérationnelle	102,8	70,6	-32,2	112,1	95,3	-16,8	50,8	63,5	12,6

Source : CASEMF

II.3.2.5. Performances opérationnelles

Dans le cadre du suivi des EMF, le CNC procède à l'évaluation des performances opérationnelles des EMF (gouvernance, procédures et système d'information, dispositif de

protection du patrimoine) dans le CASEMF. Huit (08) EMF de première catégorie ont été évalués en 2017. Comme l'illustre le tableau 2.23, ces établissements ont obtenu des notes allant de 2,50 à 11,69, sur une échelle de -25 à 25.

Tableau 2.23 : Classement des EMF évalués en 2017

N°	EMF	NOTES
1	MC2 NJOMBE	11,69
2	MC2 LOUM	10,02
3	MC2 NKONGSAMBA	9,18
4	MC2 FOTO	7,51
5	MC2 FOREKE	7,51
6	MC2 BAFOUSSAM RURAL	7,51
7	MUFFA Cameroun	4,17
8	MC2 BAHAM	2,50

Dans le souci de protection de la clientèle et afin d'appuyer l'action de l'Autorité de Supervision, les établissements obtenant des notes négatives font l'objet d'un suivi rapproché et des rapports circonstanciés sont systématiquement adressés à l'Autorité Monétaire pour information, ou le cas échéant, pour saisine de l'Autorité de supervision.

II.3.2.6. Règlementation et contrôle

II.3.2.6.1. Décisions COBAC

Dans le cadre de ses activités de supervision, la COBAC a rendu en décembre 2017, cent quatre-vingt-dix (190) Décisions, dont cinq (5) portant mise sous administration provisoire d'EMF, quarante-six (46) avis conformes pour l'agrément des dirigeants d'EMF, vingt-deux (22) avis conformes pour agrément en qualité d'EMF, dix-neuf (19) avis conformes pour agrément de commissaires aux comptes, deux (2) refus d'augmentation de capital, deux (2) refus d'avis conformes de demandes d'agrément en tant que EMF, quatre (4) prorogations de mandat d'administrateur provisoire, deux (2) désignations d'administrateurs, treize (13) avertissements d'EMF, un (1) retrait d'agrément, une (1) démission de dirigeant d'EMF, une (1) prorogation de mandat de liquidateur, soixante-douze (72) injonctions à l'encontre d'EMF, une (1) prorogation d'injonction à l'encontre d'EMF, une (1) décision portant nomination d'un liquidateur, quatre (4) portant ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre d'EMF et de leurs dirigeants, trois (3) portant changement de catégorie.

II.3.2.6.2- Impact économique de la crise socio-politique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sur l'activité des EMF : Cas de CAMCCUL

Par correspondance du 8 mars 2018 adressée à CAMCCUL, le Secrétaire Général du CNC a demandé au Directeur Général de CAMCCUL de lui transmettre un rapport circonstancié sur

l'impact sur l'activité de son réseau, des troubles socio-politiques dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

En réponse, ce dirigeant a fait savoir qu'une crise politique profonde sévit dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis novembre 2016, ce qui se traduit par des villes mortes (cessation complète de toutes activités) observées parfois jusqu'à trois (3) jours ouvrables dans une semaine. Cette situation contribue à ralentir globalement les activités des EMF et de leurs membres réduisant, ainsi les capacités de ces derniers à respecter les engagements contractés. Le secteur le plus touché est celui de l'éducation où la plupart des écoles primaires, secondaires et universitaires ne fonctionnent pas depuis le mois de novembre 2016. Ces écoles pour la plupart sont des membres de coopératives, et ont emprunté des sommes importantes soit pour rénover leurs structures soit pour le fonctionnement, mais se retrouvent incapables de faire face à leurs créances.

Par ailleurs, les EMF des deux régions font face à une baisse drastique de l'activité, dû au fait que leurs membres n'effectuent pas les dépôts et remboursements attendus à cause effectivement des villes mortes.

Enfin, les EMF situés dans les zones rurales et peu sécurisées se trouvent harcelés et menacés par des personnes se réclamant du mouvement séparatiste. Ces derniers procèdent à des intimidations de toutes sortes, allant jusqu'à réclamer le reversement des épargnes aux membres, la suspension des décomptes des intérêts et voire même la suspension de toute activité de recouvrement auprès des débiteurs.

II.3.3. Cartographie

II.3.3.1. Répartition des EMF immatriculés par catégorie

Au 31 décembre 2017, le Cameroun compte 500 EMF, répartis en trois catégories contre 412 au 31 décembre 2016, comme présenté dans le tableau suivant :

Tableau 2.24 : Répartition des EMF immatriculés par catégorie

CATEGORIE D'EMF	31/12/2016	31/12/2017	% du total	Variation
PREMIERE CATEGORIE	370	454	89,9	84
Dont :				
- EMF INDEPENDANTS		154	37,5	
- EMF en RESEAU		300	62,5	
DEUXIEME CATEGORIE	39	43	8,6	4
TROISIEME CATEGORIE	3	3	0,6	0
TOTAL EMF	412	500	100	88

Source : CNC, COBAC

- ✓ 89,9 % des EMF agréés et en activité exercent en première catégorie, soit 154 indépendants et 300 en réseau ;
- ✓ 8,6 % des EMF agréés et en activité exercent en deuxième catégorie, soit 43 établissements. Le fait majeur enregistré au cours de l'exercice 2017 est l'avis conforme délivré par la COBAC pour le passage de CCA, EMF de deuxième

catégorie le plus important en termes de taille de bilan, d'établissement de microfinance à établissement de crédit ;

- ✓ les EMF de troisième catégorie représentent 0,6 % de l'ensemble des établissements agréés et en activité, soit 3 EMF.

S'agissant de l'immatriculation au Registre Spécial du Conseil National du Crédit, trois EMF ont été immatriculés au cours de l'année 2017

Tableau 2.25: Répartition des EMF immatriculés par catégorie

CATEGORIE D'EMF	31/12/2016	31/12/2017	% du total
PREMIERE CATEGORIE	226	227	83,1
DEUXIEME CATEGORIE	42	44	16,1
TROISIEME CATEGORIE	2	2	0,7
TOTAL	270	273	100,0

Source : CNC

II.3.3.2. Couverture Géographique

Selon les données disponibles⁴, le nombre d'agences des EMF est passé de 1 595 à 1 772 (+ 177) points de vente entre décembre 2016 et décembre 2017. 45,5 % des points de vente sont localisés en zone rurale et 54,5 % en zone urbaine.

Tableau 2.26. : Répartition des agences des EMF par zone en 2017

EMF/ZONE	Zones urbaines		Zones rurales		Total		Zones urbaines	Zones rurales
							% Total	% Total
	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17	31/12/17	31/12/17
PREMIERE CATEGORIE	260	312	316	366	576	678	32,3	42,3
DEUXIEME CATEGORIE	600	646	412	441	1 012	1 087	66,9	54,6
TROISIEME CATEGORIE	7	7	0	0	7	7	0,7	0,0
TOTAL	867	965	728	728	1 595	1 772	100	100

Source : Déclarations des EMF

Cette présence varie selon la catégorie. En effet :

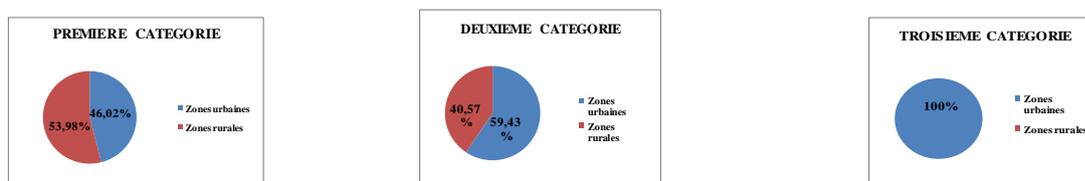
- 54,0 % des points de vente des EMF de première catégorie sont basés en zone rurale, contre 46,0 % en zone urbaine. Cette répartition géographique s'observe tout particulièrement dans le réseau CAMCCUL, dont 50 % des affiliés sont basés en zone rurale ;

⁴Les données utilisées sont les suivantes :

- pour la première catégorie, celles déclarées par les EMF en réseau et les 14 EMF indépendants les plus importants en termes d'activité (AZIRE, CECAW, MCD, United Credit, CREDIT POPULAIRE, SOCREA, LA MEC, CECIL, CCM, CEC, SOFINA, ADeC, CEPAC, CAPFINANCE) ;
- pour la deuxième catégorie, celles des 38 EMF les plus importants en termes de total bilan, dont les états financiers sont télé-déclarés trimestriellement dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF ;
- pour la troisième catégorie celles déclarées par 3 EMF en activité.

- les EMF de deuxième catégorie opèrent davantage en zone urbaine, avec 59,4 % de points de vente dans les villes, contre 41,0 % en zone rurale ;
- les agences d'EMF de troisième catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de régions (Littoral, Nord et Extrême-Nord), comme l'illustre le graphique suivant :

Figure 2.1. REPARTITION DES EMF AGREES PAR ZONES (RURALE ET URBAINE)



La région du Centre est celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 458 agences, suivie des régions du Littoral (435 points de vente), et de l'Ouest (257 points de vente). Les régions les moins couvertes sont l'Extrême-Nord (84 points de vente), le Sud (74 points de vente), le Nord (62 points de vente), l'Est (58 points de vente) et l'Adamaoua (54 points de vente).

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans les régions du Centre (155 points de vente), du Littoral (139 points de vente), du Nord-Ouest (112 points de vente) et de l'Ouest (107 points de vente).

Pour les EMF de deuxième catégorie, les points de vente sont également principalement implantés dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, où ils totalisent respectivement 303, 294, et 149 agences et guichets.

Tableau 2.27 : Répartition des agences des EMF par région à fin décembre 2017

REGIONS	CE	SU	LIT	ES	OU	NW	SW	AD	NO	EN
1^{ère} CATEGORIE	155	22	139	10	107	112	77	15	17	24
2^{ème} CATEGORIE	303	52	294	48	149	47	54	38	44	58
3^{ème} CATEGORIE	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2
TOTAL	458	74	435	58	257	159	131	54	62	84

Source : déclarations des EMF

Les EMF de troisième catégorie exercent quant à eux dans les régions du Littoral (2 points de vente), de l'Extrême-Nord (2 points de vente), du Nord (1 point de vente), de l'Adamaoua (1 point de vente) et de l'Ouest (1 point de vente).

Tableau 2.28 : Cartographie des EMF de deuxième catégorie

EMF	VILLE	DEPARTEMENT	REGION
ACEP	YAOUNDE	MFOUNDI	CENTRE
ADVANS	DOUALA	WOURI	LITTORAL
AFIB	YAOUNDE	MFOUNDI	CENTRE
ALPHA FUND	YAOUNDE	MFOUNDI	CENTRE
AMICALE FINANCE S.A	DOUALA	WOURI	LITTORAL
C E P I S A	YAOUNDE	MFOUNDI	CENTRE
CAMED	DOUALA	WOURI	LITTORAL
CCA	YAOUNDE	MFOUNDI	CENTRE
CCC PLC	DOUALA	WOURI	LITTORAL
CCEC	YAOUNDE	MFOUNDI	CENTRE
CCPC	DOUALA	WOURI	LITTORAL
CDS	MAROUA	DIAMARÉ	EXTREME NORD
CECIC	DOUALA	WOURI	LITTORAL
CEFA SA	NGAOUNDERE	VINA	ADAMAOUA
CITEF	YAOUNDE	MFOUNDI	CENTRE
COMECI	DOUALA	WOURI	LITTORAL
CONADIE	DOUALA	WOURI	LITTORAL
EBACCION	DOUALA	WOURI	LITTORAL
EU	YAOUNDE	MFOUNDI	CENTRE
FH	YAOUNDE	MFOUNDI	CENTRE
FIGEC	DOUALA	WOURI	LITTORAL
FOCEP	BAFOUSSAM	MIFI	OUEST
FTSL	DOUALA	WOURI	LITTORAL
GECEFIC	DOUALA	WOURI	LITTORAL
IDEV	DOUALA	WOURI	LITTORAL
KFC	BUEA	FAKO	SUD OUEST
LAREGIONALE	YAOUNDE	MFOUNDI	CENTRE
MIGEC	DOUALA	WOURI	LITTORAL
NOFIA	DOUALA	WOURI	LITTORAL
RIC	BAFOUSSAM	MIFI	OUEST
SCEC	DOUALA	WOURI	LITTORAL
SOFINED S.A	YAOUNDE	MFOUNDI	CENTRE
UFC	YAOUNDE	MFOUNDI	CENTRE

Source : CNC

III. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER

III.1.Introduction

De nombreux travaux théoriques⁵ et empiriques démontrent que le développement financier est un facteur important du développement économique et de réduction de la pauvreté.

D'après une étude de la Banque Africaine de Développement (BAD)⁶, le ratio du crédit privé par rapport au PIB était en moyenne de 18 % en Éthiopie contre 87 % en Thaïlande au cours de la période 1980–2007. Les comparaisons entre ces deux pays révèlent que le PIB réel par habitant de l'Éthiopie aurait progressé de 1,3 % de plus si le pays avait été au même niveau de développement financier que la Thaïlande, soit de 1,4 % au lieu de 0,1 % observé. Sous ce scénario, le PIB par habitant aurait été supérieur de 40 % en 2007.

De même, alors que le développement financier, mesuré par le ratio du crédit privé par rapport au PIB, était en moyenne de 21 % en Afrique sur la période 1980-2007, il était de 32 % en Asie de l'Est. Durant la même période, les économies d'Asie de l'Est ont progressé de 2,3 % par an en moyenne, contre 0,7 % en moyenne pour les économies africaines. Les estimations suggèrent que 0,4% de cet écart de croissance annuelle moyenne, soit un quart de la différence, peut être attribué au niveau inférieur de développement financier. Ainsi, l'Afrique aurait pu afficher à ce jour un PIB par habitant de 13 % supérieur à son niveau effectif, ce qui représente une perte extrêmement importante.

Aussi, est-il apparu utile de procéder à une analyse comparative périodique du développement financier du Cameroun, dans lequel le secteur financier national serait comparé à celui d'autres pays africains, à savoir les pays de la CEMAC, les pays africains ayant un niveau de développement proche de celui du Cameroun (voir annexe statistique), et certains pays disposant des systèmes financiers les plus développés du continent (Afrique du Sud et Maroc).

Sur la base des données disponibles, l'analyse s'articule autour de cinq points : (i) la profondeur du système financier⁷, (ii) l'accès aux services financiers, (iii) la rentabilité et la stabilité du système financier, (iv) les institutions d'appui et (v) le degré d'ouverture. Elle montre que le système financier national est peu développé, comparativement à celui d'autres pays africains.

⁵ GOLDSMITH (1969), Mc KINNON (1973).

⁶« *La Finance en Afrique, au-delà de la crise* », BAD/BMZ/Banque Mondiale, 2013.

⁷La profondeur du système financier fait référence à l'importance du secteur financier au sein d'une économie et à sa capacité à drainer l'épargne pour la financer.

III.2. Profondeur du système financier camerounais

Le système financier du Cameroun est peu profond. Selon les données disponibles, seuls les pays de la CEMAC enregistrent des performances inférieures à celles du Cameroun, dans l'échantillon constitué.

III.2.1. Taille du système financier

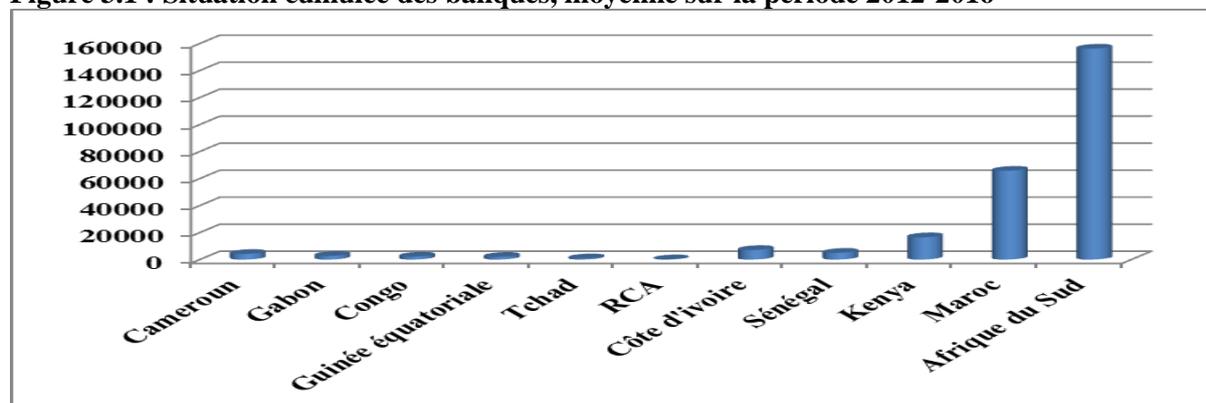
Mesurée par la *situation cumulée des banques en activité*, la taille du système financier camerounais est supérieure à celle des autres pays de la CEMAC. Cependant, elle est inférieure à celles de tous les pays africains de l'échantillon, à savoir : le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Maroc et l'Afrique du Sud.

Tableau 3.1. : Situation cumulée des banques (En milliards de FCFA)

PAYS	2012	2013	2014	2015	2016	Variation (%) (2012-2016)	Moyenne
Cameroun	3 274,25	3 846,28	4 198,99	4 687,3	4 934,3	-50,7	4 188,21
Gabon	2 604,34	2 758,08	2 621,54	2 751,4	2 783,6	-6,9	2 703,79
Congo	1 932,80	2 037,62	2 361,96	2 523,8	2 145,2	-11,0	2 200,27
Guinée équatoriale	2 003,83	2 111,77	2 219,74	2 015,2	1 810,0	9,7	2 032,10
Tchad	677,95	829,22	958,67	1 034,1	1 186,1	-74,9	937,20
RCA	195,15	171,93	188,90	198,0	214,9	-10,1	193,77
Côte d'Ivoire	4 954,09	5 648,34	6 886,34	8 294,47	9 736,5	-96,5	7 103,94
Sénégal	3 857,92	4 386,60	4 990,52	5 463,29	6 335,2	-64,2	5 001,30
Kenya	14 033,28	16 279,84	19 266,76	20 780,69	-	70,8	16 505,98
Maroc	63 927,03	67 272,74	67 775,82	70 257,20	-	17,8	65 775,40
Afrique du Sud	156 625,42	164 796,20	179 195,52	134 039,41	-	-8,5	156 229,80

Source : Rapport annuel zone franc, Banques Centrales des autres pays de l'échantillon

Figure 3.1 : Situation cumulée des banques, moyenne sur la période 2012-2016



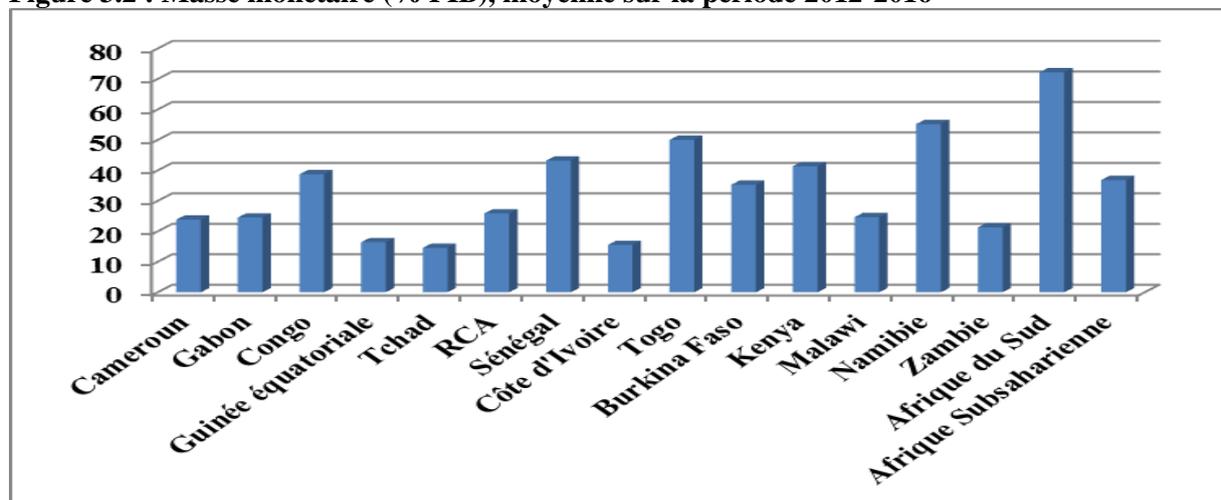
Source : CERBER, BCEAO, Banques Centrales des autres pays de l'échantillon

Si l'on analyse par le *rapport entre la masse monétaire et le PIB*, la taille du système financier camerounais est également inférieure à celle des autres pays africains, y compris celle de certains pays pétroliers de la zone CEMAC. Sur l'ensemble de la période 2012-2016, la masse monétaire du Cameroun a augmenté de 2,3 %. Elle ne représente que 23,8 % du PIB, contre 24,5 % au Gabon, 35,3 % au Burkina-Faso, 38,7 % au Congo, 41,4 % au Kenya, 43,2 % au Sénégal, 50,0 % au Togo, 55,2 % en Namibie et 72,2 % en Afrique du Sud.

Tableau 3.2 : Masse monétaire (en % du PIB)

Pays	2012	2013	2014	2015	2016	Variation	Moyenne
						(2012-2016)	
Cameroun	22,7	23,3	23,8	24,4	25	2,3	23,8
Gabon	23,2	24,8	24,4	25,9	24,4	0,8	24,5
Congo	33	34,8	39,2	44,4	42,3	9,3	38,7
Guinée équatoriale	14,8	16,7	14,6	17	19,2	4,4	16,5
Tchad	12,4	13,3	15,7	15,9	15,8	3,4	14,6
RCA	18,3	28,5	29,1	27,5	26,2	7,9	25,9
Sénégal	38	38,4	40,1	48,9	50,8	12,8	43,2
Côte d'Ivoire	15,3	14,9	15,6	16,5	15,5	0,2	15,6
Togo	45,3	46,5	48,2	53,5	56,7	11,4	50,0
Burkina Faso	30,5	31,9	34,8	39,4	39,9	9,4	35,3
Kenya	40,5	42,1	43,2	42,7	38,5	-2	41,4
Malawi	25,7	26	24,5	24,3	22,9	-2,8	24,7
Namibie	57,4	56,2	53,3	55,9	53,4	-4	55,2
Zambie	19,6	20,5	20,9	25	20,6	1	21,3
Afrique du Sud	72,9	70,8	70,7	74,1	72,7	-0,2	72,2
Afrique Subsaharienne	36,7	35,6	36,5	38	37,5	0,8	36,9

Source : FMI, perspectives économiques en Afrique Subsaharienne, octobre 2017

Figure 3.2 : Masse monétaire (% PIB), moyenne sur la période 2012-2016

Source : FMI, perspectives économiques en Afrique Subsaharienne, octobre 2016

III.2.2. Financement de l'économie⁸

En ce qui concerne le financement de la production, on constate que le ratio *crédit au secteur privé/PIB* a augmenté de 6,6 points passant de 14,1 % en 2012 à 20,8 % en 2016. Il se situe ainsi à 16,2 % en moyenne annuelle au Cameroun entre 2012 et 2016, contre 14,0 % au Gabon, 14,1 % en Guinée Equatoriale et 16,4 % au Congo.

⁸ Le crédit intérieur fourni par le secteur bancaire/PIB a été supprimé de cette note car les données ne sont plus disponibles dans le site de la Banque Mondiale.

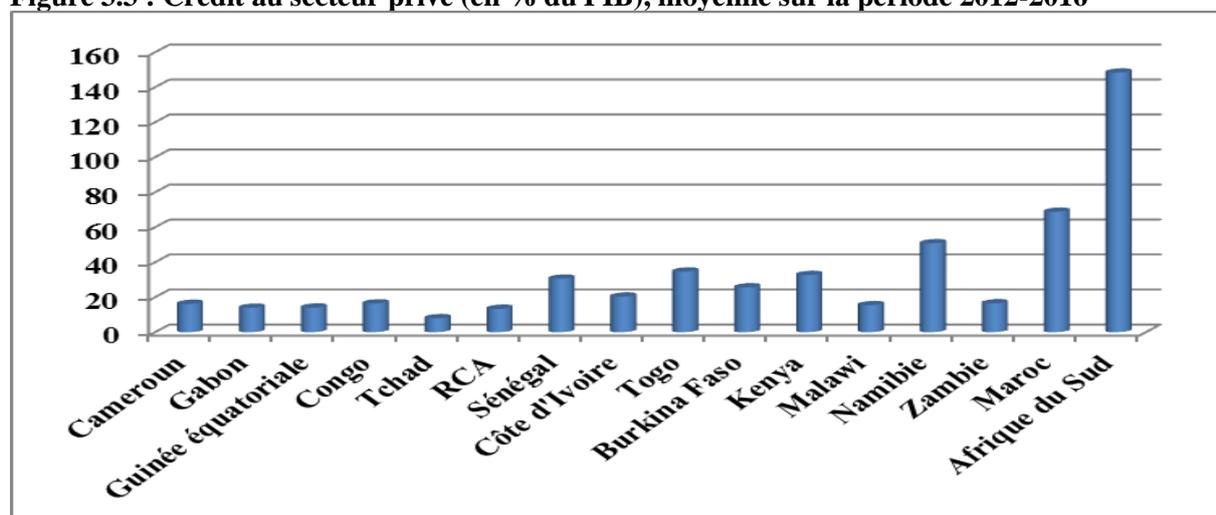
Au cours de la même période, ce ratio s'élève à 15,5 % au Malawi, 20,3 % en Côte-d'Ivoire, 25,6 % au Burkina-Faso, 30,6 % au Sénégal, 32,7 % au Kenya, 34,6 % au Togo, 50,8 % en Namibie, 68,8 % au Maroc, et 148,4 % en Afrique du Sud.

Tableau 3.3 : Crédit au secteur privé (en % du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	Variation	Moyenne
						(2012-2016)	
Cameroun	14,1	14,8	15,3	15,9	20,8	6,7	16,2
Gabon	11,0	15,4	15,3	14,6	13,6	2,7	14,0
Guinée équatoriale	7,2	10,6	13,7	19,9	19,1	11,8	14,1
Congo	9,6	11,3	14,1	22,1	25,0	15,4	16,4
Tchad	5,8	6,1	7,8	10,0	10,2	4,4	8,0
RCA	12,5	14,9	13,6	13,2	12,8	0,3	13,4
Sénégal	29,9	33,0	33,3	33,6	23,1	-6,8	30,6
Côte d'Ivoire	16,7	18,3	20,3	23,8	22,7	6,0	20,4
Togo	30,1	32,2	34,1	37,4	39,3	9,2	34,6
Burkina Faso	20,7	24,9	28,0	28,9	25,6	4,9	25,6
Kenya	29,5	31,8	34,4	34,9	32,9	3,3	32,7
Malawi	20,7	17,7	16,2	12,2	10,5	-10,2	15,5
Namibie	48,6	47,6	47,5	53,5	56,7	8,1	50,8
Zambie	16,2	16,5	17,1	19,6	13,0	-3,3	16,5
Maroc	73,4	70,2	70,6	64,5	65,4	-8,0	68,8
Afrique du Sud	146,1	149,5	151,6	150,0	144,7	-1,4	148,4

Source : Banque Mondiale, Data Bank

Figure 3.3 : Crédit au secteur privé (en % du PIB), moyenne sur la période 2012-2016



Source : Banque Mondiale, Data Bank

III.2.3. Mobilisation de l'épargne

Le ratio *épargne nationale brute rapporté au PIB* a baissé de 0,6 point entre 2012 et 2016. Cette tendance est moins accentuée que dans les autres pays de la CEMAC où il est enregistré une baisse oscillant entre 5,8 et 62,9 points. Ce ratio s'est situé à 17,5 % en moyenne annuelle

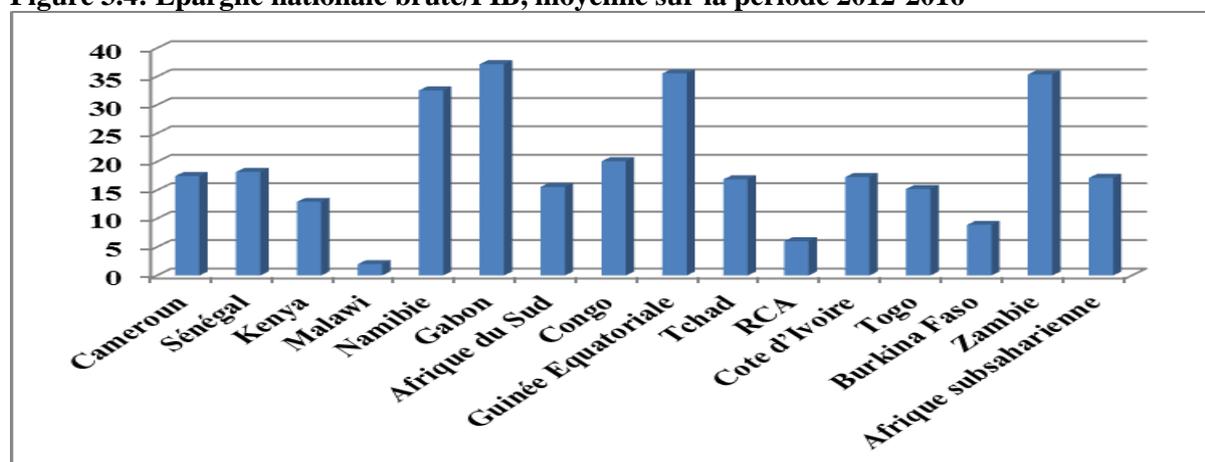
au Cameroun au cours de la période sous revue. Selon les données disponibles, il est inférieur à ceux du Gabon et du Congo, mais supérieur à ceux des autres pays de la CEMAC, ainsi que du Malawi (2,0 %), du Kenya (13,0 %), de l’Afrique du Sud (15,6 %).

Tableau 3.4 : Epargne nationale brute/PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	Variation	Moyenne
						2012-2016	
Cameroun	17,1	17,7	18,6	17,6	16,5	-0,6	17,5
Sénégal	18,5	17,3	16,1	17,7	21,5	3,0	18,2
Kenya	13,1	11,3	12,2	12,7	15,5	2,4	13,0
Malawi	2,8	4,1	3,5	3,0	-3,3	-6,1	2,0
Namibie	21,0	21,2	22,3	21,2	11,6	-9,4	32,6
Gabon	44,1	41,0	42,9	33,9	24,0	-20,1	37,2
Afrique du Sud	14,8	15,2	15,5	16,4	16,1	1,3	15,6
Congo	42,9	32,6	38,9	12,4	-26,3	-69,2	20,1
Guinée Equatoriale	46,8	47,9	46,3	36,3	0,5	-46,3	35,6
Tchad	22,8	18,2	21,5	14,6	7,5	-15,3	16,9
RCA	10,4	5,7	4,6	4,9	4,6	-5,8	6,0
Cote d’Ivoire	16,0	16,0	19,3	16,8	18,5	2,5	17,3
Togo	16,3	10,5	13,6	18,2	17,6	1,6	15,2
Burkina Faso	7,7	9,8	11,7	7,7	7,7	0,0	8,9
Zambie	37,1	33,5	37,1	31,9	37,3	0,2	35,4
Afrique subsaharienne	19,1	18,5	18,0	15,4	14,9	-4,2	17,2

Source : FMI, perspectives économiques en Afrique Subsaharienne, octobre 2017

Figure 3.4: Epargne nationale brute/PIB, moyenne sur la période 2012-2016



Source : FMI, perspectives économiques en Afrique Subsaharienne, octobre 2017

III.3. Accès aux services financiers

Le taux de pénétration du secteur bancaire au Cameroun, mesuré par le *ratio actif bancaire/PIB*, est supérieur à celui des autres pays de la CEMAC mais inférieur à celui de tous les pays hors zone CEMAC retenus dans le cadre de la présente note.

Comme l’illustre le tableau ci-après, il a augmenté de 4,2 points au cours de la période sous revue, seuls le Kenya et le Malawi ont enregistré des performances inférieures. Ce ratio s’élève à 30,6 % en moyenne annuelle au Cameroun au cours de la période sous revue, contre

15,2 % au Tchad, 21,8 % au Gabon, 23,6 % en Guinée Equatoriale, 23,8 % en République Centrafricaine et 36,9 % au Congo.

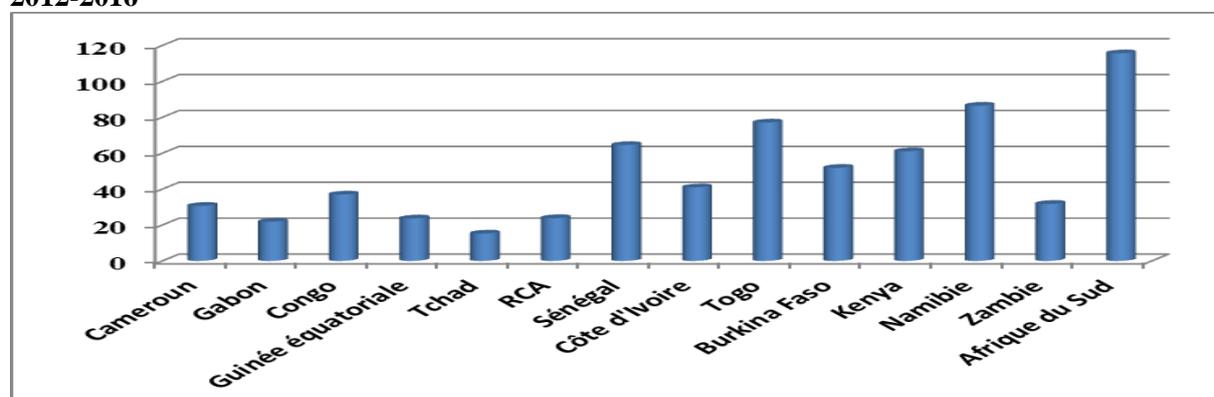
Hors zone CEMAC, le taux de pénétration financière est de 31,7 % en Zambie, 40,9 % en Côte d'ivoire, 51,8 % au Burkina Faso, 64,5 % au Sénégal, 71,0 % au Togo, 86,4 % en Namibie et 115,6 % en Afrique du Sud.

Tableau 3.5: Taux de pénétration financière (actifs bancaires/PIB en %)

PAYS	2012	2013	2014	2015	2016	Variation (2012-2016)	Moyenne
Cameroun	28,3	29,9	30,1	31,0	32,5	4,2	30,6
Gabon	28,8	32,3	29,9	33,5	34,6	5,8	21,8
Congo	28,0	30,8	35,5	43,3	47,1	19,1	36,9
Guinée équatoriale	18,0	20,2	21,8	26,0	32,1	14,1	23,6
Tchad	11,1	11,8	14,7	17,1	21,3	10,2	15,2
RCA	19,2	25,7	25,4	24,6	24,1	4,9	23,8
Sénégal	53,1	59,8	65,8	72,3	71,5	18,4	64,5
Côte d'Ivoire	36,2	36,6	41,0	46,1	44,8	8,6	40,9
Togo	68,0	70,4	75,6	80,6	90,6	22,6	77,0
Burkina Faso	40,1	46,1	52,9	58,4	61,4	21,3	51,8
Kenya	58,1	60,7	63,7	63,7	59,0	0,9	61,0
Malawi	31,8	31,6	30,2	32,1			
Namibie	87,8	85,2	81,6	88,9	88,5	0,7	86,4
Zambie	27,6	29,2	31,9	36,9	32,9	5,3	31,7
Afrique du Sud	115,1	111,2	112,8	123,8	115,1	0,0	115,6

Source : FMI, perspectives économiques en Afrique Subsaharienne, octobre 2017.

Figure 3.5: Taux de pénétration financière (actifs bancaires/PIB en %), moyenne sur la période 2012-2016



Source : FMI, perspectives économiques en Afrique Subsaharienne, octobre 2016.

Cependant, il est observé qu'à l'exception du Tchad, l'accessibilité aux services financiers reste limitée au Cameroun comparativement aux autres pays.

Au cours de la période allant de 2012 à 2016, le Cameroun dispose en moyenne annuelle de 3,1 guichets automatiques de banque pour 100 000 adultes, contre 13,6 au Gabon, 9,1 en Guinée Equatoriale, et 5,5 au Congo. Mais il convient toutefois de noter que la population du Cameroun est de 23 439 189 habitants contre 5 125 821 habitants au Congo, 1 979 786 habitants au Gabon et 1 221 490 habitants en Guinée Equatoriale.

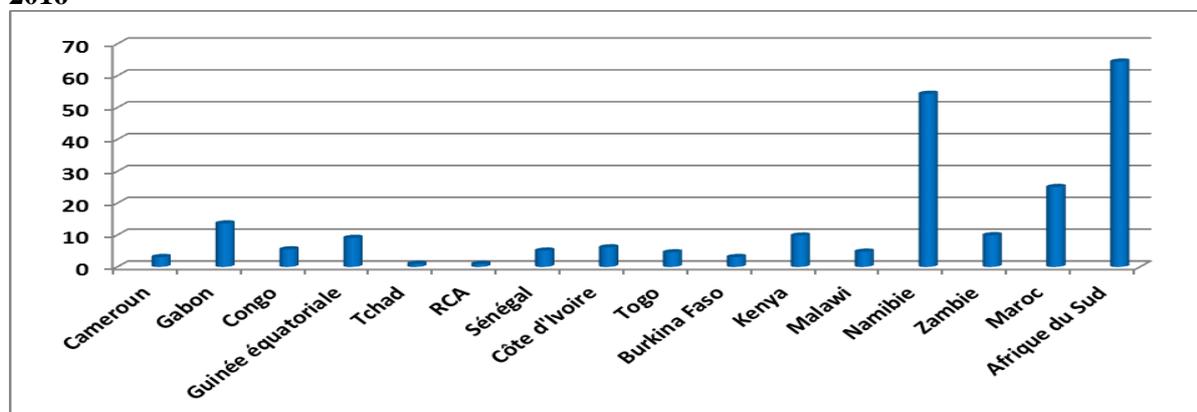
Hors zone CEMAC, le nombre moyen de guichets automatiques de banques pour 100 000 adultes s'élève à 3,1 au Burkina Faso, 4,8 au Malawi, 9,9 en Zambie, 5,1 au Sénégal, 4,6 au Togo, 6,1 en Côte d'Ivoire, 9,8 au Kenya, 64,4 en Afrique du Sud, 54,4 en Namibie et 24,1 au Maroc.

Tableau 3.6 : Nombre de guichets automatiques de banque pour 100 000 adultes

PAYS	2012	2013	2014	2015	2016	Variation (2012-2016)	Moyenne
Cameroun	2,5	3,1	3,5	-	-	39,0 ⁹	3,1
Gabon	12,9	14,3	-	-	-	11,1 ¹⁰	13,6
Congo	3,0	3,9	6,9	8,2	-	176,7 ¹¹	5,5
Guinée équatoriale	8,4	9,6	8,3	10,1	9,1	21,0	9,1
Tchad	0,4	0,8	0,92	1,1	1,4	185,0	0,9
RCA	0,9	0,9	-	-	-	5,7 ¹²	0,9
Sénégal	4,9	4,8	5,0	5,3	5,5	9,9	5,1
Côte d'Ivoire	4,4	5,7	6,8	6,9	6,9	55,6	6,1
Togo	4,3	4,8	-	-	-	11,1 ¹³	4,6
Burkina Faso	2,3	2,7	3,2	3,5	3,7	49,8	3,1
Kenya	9,7	9,9	10,1	10,2	9,3	4,5	9,8
Malawi	4,3	4,7	4,9	5,1	-	7,6	4,8
Namibie	47,7	51,1	53,6	54,7	64,4	14,8	54,3
Zambie	8,1	9,1	10,2	11,0	11,2	35,1	9,9
Maroc	22,9	24,3	25,3	26,1	26,7	13,8	25,1
Afrique du Sud	58,3	59,0	66,3	69,3	69,3	18,8	64,4

Source : FMI

Figure 3.6 : Nombre de guichets automatiques de banque pour 100 000 adultes, moyenne 2012-2016



Source : FMI, FAS

III.4. Rentabilité et stabilité du système financier

III.4.1-Rentabilité

Selon les données disponibles, la rentabilité financière du secteur bancaire camerounais est supérieure à celle des pays africains ayant un niveau de développement proche au cours de la période 2012-2016, à l'exception du Kenya et de la Namibie. Le *rendement des capitaux*

⁹ Variation de 2012 à 2014

¹⁰ Variation de 2012 à 2013

¹¹ Variation de 2012 à 2015

¹² Variation de 2012 à 2013

¹³ Variation de 2012 à 2013

investis par les actionnaires s'est situé en moyenne à 27,9 % au Cameroun, contre 12,5 % au Sénégal, 24,9 % en Zambie, 29,4 % au Kenya, et 37,4 % en Namibie.

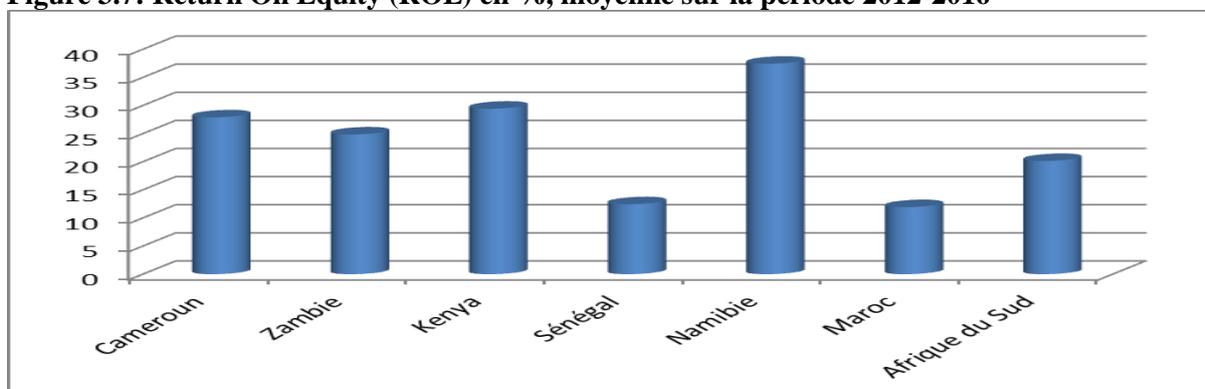
Dans les pays plus développés, le rendement moyen des capitaux investis dans le système bancaire s'est situé à 20,1 % en Afrique du Sud et à 11,9 % au Maroc.

Tableau 3.7: Return On Equity (ROE) en %

PAYS	2012	2013	2014	2015	2016	Variation	Moyenne
Cameroun	25	55	22,5	13,8	23,2	-7,2	27,9
Zambie	30,3	23,2	-	-	21,1	-30,4	24,9
Kenya	32,2	32,9	29,8	26,4	25,9	-19,6	29,4
Sénégal	17,4	13,7	6,8	11,9	-	-31,6 ¹⁴	12,5
Namibie	31,8	31,4	34,9	56,5	32,6	2,5	37,4
Maroc	12,4	12,4	11	-	-	-11,3 ¹⁵	11,9
Afrique du Sud	20,5	18,6	18,8	20,6	22,2	8,3	20,1

Source: FMI, Global Stability report

Figure 3.7: Return On Equity (ROE) en %, moyenne sur la période 2012-2016



Source: FMI, Global Stability report

En ce qui concerne le *rendement des actifs* du secteur bancaire, il s'est élevé en moyenne à 1,20 % au Cameroun, contre 1,15 % au Sénégal, 3,10 % en Zambie, 3,62 % en Namibie et 4,42 % au Kenya. Au Maroc et en Afrique du Sud, ce ratio se situe respectivement à 1,0 % et 1,50 % sur la même période.

Tableau 3.8 : Return On Assets (ROA) en %

PAYS	2012	2013	2014	2015	2016	Variation	Moyenne
Cameroun	0,6		0,8	1,2	1,9	216,7	1,20
Zambie	3,5	3,2	-	-	2,6	-25,7	3,10
Kenya	4,7	4,7	4,7	4,0	4,0	-14,9	4,42
Sénégal	1,7	1,3	0,6	1,0		-41,0 ¹⁶	1,15
Namibie	3,1	3,1	3,6	4,8	3,5	12,9	3,62
Maroc	1,0	1,0	1,0	-		-0,0 ¹⁷	1,0
Afrique du Sud	1,5	1,4	1,4	1,5	1,7	13,3	1,50

Source: FMI, Global Stability Report

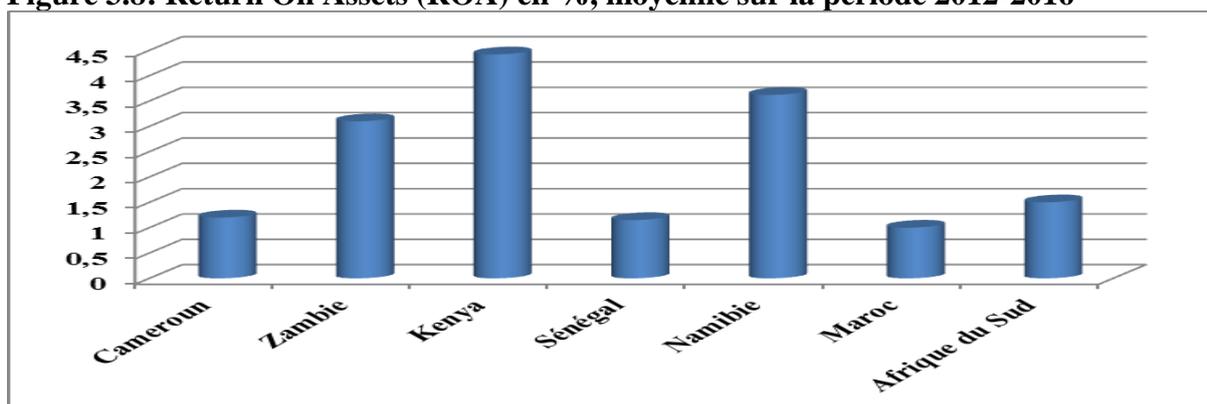
¹⁴ Variation de 2012 à 2015

¹⁵ Variation de 2012 à 2014

¹⁶ Variation de 2012 à 2015

¹⁷ Variation de 2012 à 2014

Figure 3.8: Return On Assets (ROA) en %, moyenne sur la période 2012-2016



Source: FMI, Global Stability Report

III.4.2- Stabilité du système financier

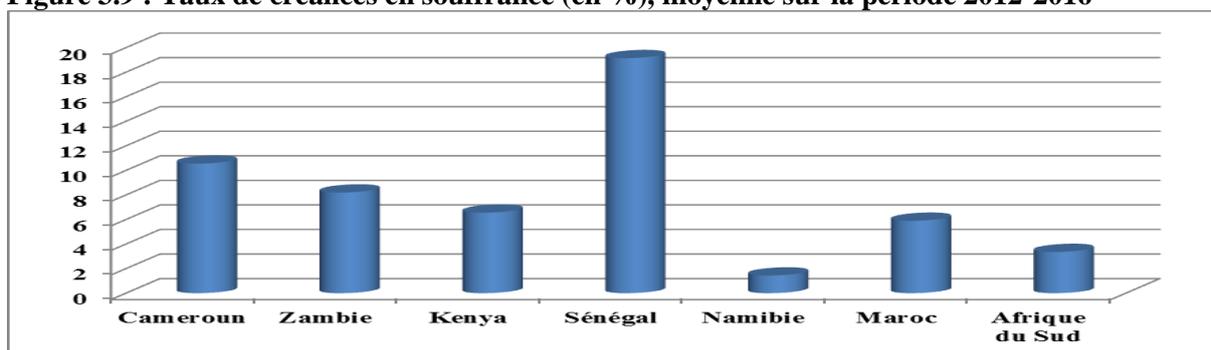
Entre 2012 et 2016, le *taux de créances en souffrance* du secteur bancaire est resté inférieur à 6 % en moyenne dans la plupart des autres pays de l'échantillon, ainsi qu'en Afrique du Sud (3,36 %) et au Maroc (5,90 %). Ce taux est largement inférieur à celui du Cameroun, qui avec un taux de 10,6 % en moyenne, enregistre une plus faible performance. Seul le Sénégal (19,2 %) enregistre en la matière un taux supérieur à celui du Cameroun.

Tableau 3.9 : Taux de créances en souffrance (en %)

PAYS	2012	2013	2014	2015	2016	variation	moyenne
Cameroun	11,6	10,3	9,7	10,5	10,7	-0,9	10,6
Zambie	8,1	7,0	-	-	9,7	1,6	8,3
Kenya	4,6	5,0	5,5	6,0	11,7	7,1	6,6
Sénégal	18,4	19,1	20,3	18,8	-	0,4	19,2
Namibie	1,3	1,3	1,5	1,6	1,5	0,2	1,4
Maroc	5,0	5,9	6,9	-	-	1,9	5,9
Afrique du Sud	4,0	3,6	3,2	3,1	2,9	-1,1	3,4

Source: FMI, Global Stability Report

Figure 3.9 : Taux de créances en souffrance (en %), moyenne sur la période 2012-2016



Source: FMI, Global Stability Report

III.5. Les institutions d'appui

Le Cameroun est le pays de la CEMAC ayant l'indice de profondeur de l'information financière¹⁸ sur le crédit le plus élevé de la sous-région en 2017. L'indice du Cameroun est

¹⁸ L'indice de la profondeur de l'information sur le crédit mesure les règlements qui ont trait à la qualité de l'information disponible au sujet du crédit par le biais de registres publics ou privés.

plus élevé que celui des pays francophones de la zone UEMOA (Sénégal, Togo, Côte-d'Ivoire, et Burkina-Faso), mais légèrement inférieur à celui des pays d'Afrique australe tels que la Namibie, la Zambie et l'Afrique du Sud.

Tableau 3.10 : Profondeur de l'information sur l'accès au crédit (0=bas à 8=élevé)

PAYS	2016	2017
Cameroun	1	6
Gabon	2	2
Congo	2	2
Guinée Equatoriale	2	2
Tchad	0	0
RCA	0	0
Côte d'Ivoire	0	0
Sénégal	0	0
Burkina Faso	0	0
Togo	0	0
Malawi	0	7
Namibie	7	7
Zambie	8	8
Maroc	7	7
Afrique du Sud	7	7

Source : Banque Mondiale, Data Bank

En ce qui concerne la protection des intérêts des prêteurs et emprunteurs par les lois et règlements, le Cameroun et de manière générale les pays de l'espace OHADA (Gabon, Congo, Guinée Equatoriale, Tchad, RCA, Cote d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Togo) ont un indice de solidité des garanties juridiques¹⁹ supérieur à celui de l'Afrique du Sud et du Maroc. Seuls le Kenya et la Zambie enregistrent de meilleures performances.

Tableau 3.11: Indice de la solidité des garanties juridiques (1=faible et 12=solide)

PAYS	2015	2016
Cameroun	6	6
Gabon	6	6
Congo	6	6
Guinée Equatoriale	6	6
Tchad	6	6
RCA	6	6
Côte d'Ivoire	6	6
Sénégal	6	6
Burkina Faso	6	6
Togo	6	6
Kenya	7	7
Malawi	5	5
Namibie	5	5
Zambie	7	7
Maroc	2	2
Afrique du Sud	5	5

Source : Banque Mondiale, Data Bank.

¹⁹ L'indice de la solidité des garanties juridiques mesure à quel point les lois sur la faillite et les garanties protègent les droits des emprunteurs et des prêteurs et facilitent donc les prêts. L'indice va de 0 à 12 et une note plus élevée indique que les lois en place sont mieux conçues pour permettre d'accroître l'accès au crédit.

Le Cameroun est le pays de la CEMAC ayant l'indice de facilité de faire des affaires le plus élevé de la sous-région. L'indice du Cameroun est cependant plus faible que celui des pays francophones de la zone UEMOA (Sénégal, Togo, Côte-d'Ivoire, et Burkina-Faso), et des pays d'Afrique australe tels que la Namibie, la Zambie et l'Afrique du Sud.

Tableau 3.12: Facilité de faire les affaires (1=environnement le plus favorable)

PAYS	2017
Cameroun	163
Gabon	167
Congo	179
Guinée Equatoriale	173
Tchad	180
RCA	184
Côte d'ivoire	139
Sénégal	140
Burkina Faso	148
Togo	156
Kenya	80
Malawi	110
Namibie	106
Zambie	85
Maroc	69
Afrique du Sud	82

Source : Banque Mondiale, Data Bank.

III.6. Ouverture du système financier

Le Cameroun arrive en 4^{ème} position dans la CEMAC en termes d'Investissements Directs Etrangers (IDE), après le Congo, le Gabon, et le Tchad, qui ont enregistré des IDE de l'ordre de 13 790,7 ; 3 890,4 ; et 2 716,8 millions de dollars respectivement au cours de la période allant de 2012 et 2016. Le Cameroun n'a enregistré qu'un volume d'IDE de l'ordre de 2 153,4 millions de dollars US en moyenne.

Cette performance est néanmoins supérieure à celle des autres pays francophones ayant un niveau de développement proche. Hors zone franc pour les pays de l'échantillon, seuls le Kenya, la Namibie et la Zambie enregistrent de meilleurs résultats, avec 3 309,9 ; 3 769,4 et 8 567,1 millions de dollars respectivement.

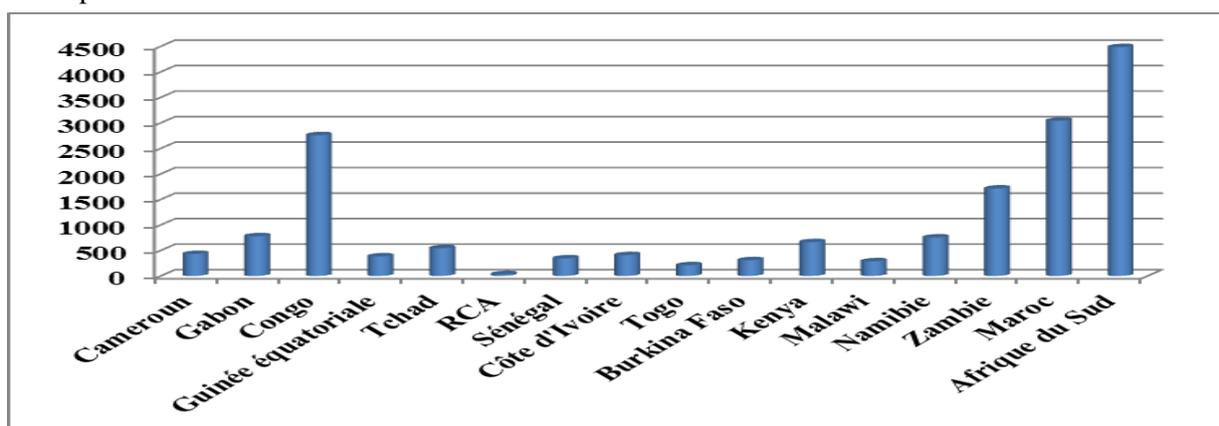
S'agissant des pays les plus développés de l'échantillon, il est à noter qu'ils reçoivent plus d'IDE que les autres. Sur l'ensemble de la période sous revue, les IDE annuels s'élèvent à 15 206,8 millions de dollars au Maroc et à 22 424,6 millions de dollars en moyenne en Afrique du Sud.

Tableau 3.13 : Investissements Directs Etrangers, entrées nettes (en millions de Dollars US)

PAYS	2012	2013	2014	2015	2016	Variation	Somme
						(2012-2016)	
Cameroun	525,8	325,5	553,9	620,1	128,2	-75,6	430,70
Gabon	696,0	856,0	1 011,3	623,9	703,2	1,0	778,08
Congo	2 757,9	2 038,3	5 502,3	1 486,2	2 006,0	-27,3	2 758,14
Guinée équatoriale	605,4	135,3	319,6	316,2	539,6	-10,9	383,22
Tchad	342,8	538,4	675,5	600,2	559,9	63,3	543,36
RCA	71,2	0,8	34,8	30,0	31,2	-56,2	33,60
Sénégal	276,2	298,3	402,6	345,2	392,8	42,2	343,02
Côte d'Ivoire	322,1	371,0	438,8	430,2	481,0	49,3	408,62
Togo	121,5	84,3	64,1	526,5	254,9	109,8	210,26
Burkina Faso	329,3	374,3	356,8	167,4	308,7	-6,2	307,30
Kenya	163,4	371,9	944,3	1 437,0	393,4	140,7	662,00
Malawi	129,5	118,4	715,7	142,5	325,6	151,5	286,34
Namibie	1 098,4	903,8	405,6	1 060,3	301,4	-72,6	753,90
Zambie	1 731,5	2 099,8	1 507,8	1 653,0	1 575,0	-9,0	1 713,42
Maroc	2 842,0	3 360,9	3 525,6	3 160,0	2 318,3	-18,4	3 041,36
Afrique du Sud	4 626,0	8 232,5	5 740,7	1 575,2	2 250,2	-51,4	4 484,92

Source : Banque Mondiale, Data Bank.

Figure 3.10: Investissements Directs Etrangers, entrées nettes (en millions de Dollars US), moyenne sur la période 2012-2016



Source : Banque Mondiale, Data Bank.

CONCLUSION

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, le Conseil National du Crédit a tenu au cours de l'année 2017 quatre (04) sessions du Conseil et plusieurs réunions de ses Comités Techniques.

Concernant les activités menées par le Secrétariat Général, le Président du Conseil National du Crédit, sur avis du Secrétaire Général, a signé quatre (04) décisions à caractère individuel portant immatriculation d'établissements financiers et de microfinance, quatre (04) autorisations d'ouverture d'agences des établissements de crédit, et soixante-quatorze (74) des établissements de microfinance. Dans le cadre de la protection de la clientèle, les taux effectifs globaux moyens calculés par le CNC au cours de l'année 2017, ont été estimés à 13,88 % pour les prêts accordés aux particuliers, 9,33 % pour les prêts accordés aux PME, 5,60 % pour les prêts accordés aux grandes entreprises, 6,71 % pour les prêts accordés aux personnes morales autres que les PME et les grandes entreprises, et 6,87 % pour les prêts accordés aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées. Quant au coût moyen de ressource bancaire, il est passé de 1,36 % en 2016 à 1,45 % en 2017, conséquence du renchérissement des ressources sur le marché bancaire camerounais. En ce qui concerne la bancarisation de la population camerounaise, le taux pour la population active a été estimé à 20,4 %, et le taux pour la population adulte a été estimé à 15,8 % en 2016.

Plusieurs autres activités ont été réalisées, il s'agit notamment : de la poursuite du déploiement de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF auprès de 23 EMF de 1^{ère} catégorie, du développement des applications de la Centrale des Risques des EMF et de calcul du TEG, de l'enquête sur la tarification des produits et services financiers, de l'étude sur l'utilisation de l'e-commerce et du Mobile Banking au Cameroun, des travaux de mise en place de l'Indice des Prix des Services Financiers et de l'étude sur la pénalisation du non-remboursement de crédit.

En ce qui concerne l'évolution du système financier, les activités des établissements de crédit se sont traduites par un total bilan des banques de 5307,6 milliards, à un montant de dépôts de 4028,8 et un montant de crédits de 2 989,7 milliards dont 79,5 milliards de créances en souffrance. Pour les établissements financiers, le total bilan a été de 407,9 milliards, les dépôts de 35,0 milliards, et les crédits de 133,3 milliards, dont 62,4 milliards de créances en souffrance. Les EMF quant à elles, présentent un volume d'activité largement inférieur à celui du secteur bancaire avec un total bilan de 816,41 milliards, un montant de dépôts de 668,22

milliards, et un montant de crédit de 464,26 milliards, dont 106,4 milliards de créances en souffrance.

En perspectives, en vue de contribuer à l'amélioration du système financier du Cameroun dont la performance s'avère limitée par rapport à celle de certains pays classés au même niveau en matière de développement, le CNC se propose de finaliser : l'étude sur le surendettement des ménages, la réflexion sur la mise en place d'un programme national d'éducation financière, l'étude sur le développement de la finance islamique, l'étude sur la mise en place du cadre réglementaire des fonds communs de titrisation au Cameroun, l'étude sur la mise en place d'un marché hypothécaire au Cameroun, l'étude sur la modernisation des systèmes de paiement des EMF, l'étude relative à l'évaluation des programmes et mécanismes d'appui à la PME existants au Cameroun et autres.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES INDICATIVES

1. Fonds Monétaire International (FMI), *Perspectives de l'économie mondiale, avril 2018*;
2. INS, *Évolution de l'inflation au cours de l'année 2018* ;
3. INS, *Les Comptes nationaux de 2018* ;

ANNEXES

A.1. Répertoire des établissements de crédit immatriculés à fin 2017

NOMS DES BANQUES	PCA	DG	DG ADJOINT	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANT	FORME JURIDIQUE	CAPITAL	AGREMENT
AFB	M.FONKOUA KAKE Jean Paulin	M.NAFACK Alphonse	M.TAGATIO	Deloitte& Touche Afrique Centrale	Cabinet Hubert FEZE	SA	15.800.000.000	Arrêté n°00005/MINFI/DCE2 du 20/07/1987
BAC	M.KONE DOSSONGUI	M. Daniel TOURE	M. ZOA Eric	Cabinet Mazars	Pricewaterhouse Coopers	SA	13.000.000.000	Arrêté n°00000484/MINFI du 19/09/2008
BC-PME	M. NKODO FOUMENA Théodore	Mme MANDENG née NDOUMBE Agnès	M.AMADOU HAMAN	Cabinet Mazars	-	SA	10.000.000.000	Arrêté n°243/MINFI du 16/08/2013
BGFIBANK	M.NZONLIE LOWE Richard	-	Mme TCHOUNGUI Josiane Salomé	Pricewaterhouse Coopers	ECA ERNST & YOUNG	SA	10.000.000.000	Arrêté n°180/MINFI du 01/11/2010
BICEC	M.BOKAM Jean- Baptiste	M.RIPERT Alain	Mme KONDO Isabelle	Cabinet Mazars Cameroun	KPMG AfriqueCentrale	SA	12.000.000.000	Arrêté n°0024/MINEFI/CAB du 22/01/1997
CITI BANK	M.MURRAY Kevin	M.DADA AKINTAYO	M.PASSAM Ezéchiél	Pricewaterhouse Coopers	ECA ERNST & YOUNG CAMEROUN	SA	10.000.000.000	Arrêté n°07/1505/CF/MINEFI du 23/04/2007
CBC	M.TIKI Alfred	M.DJUMMO Léandre	M.GOUATIER Jean-Elisé	Deloitte& Touche Afrique Centrale	EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES	SA	12.000.000.000	Arrêté n°238/MINEFI/DCE/DMF/IB2 du 19/11/1997
ECOBANK	M. FONCHA Martin	M.FALL Moustapha	Mme ABUNAW Gwendoline	Pricewaterhouse Coopers	ECA-ERNST & YOUNG	SA	10.000.000.000	Arrêté n°00295/MINFI du 04/07/2000
NFC BANK	M.JUIUS BERDU MANJO	-	-	Deloitte& Touche Afrique Centrale	MANAGEMENT CONSULTING AUDIT	SA	6.127.400.000	Arrêté n°06/400/CF/MINEFI DU 08/12/2006

NOMS DES BANQUES	PCA	DG	DG ADJOINT	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANT	FORME JURIDIQUE	CAPITAL	AGREMENT
SCB	M. OKOUDA Martin Aristide	M.Mohammed KRISNI	M.MENYE Victor Emmanuel	Ernst & Young	Deloitte& Touche Afrique Centrale	SA	10.540.000.000	Arrêté n°0008/MINFI/DCE2 du 03/08/1989
SGC	M.DOUMBE EPEE Mathurin	M. BEZIAUD Alexandrie	M.BANGA NTOLO Louis	ECA ERNST & YOUNG CAMEROUN	Cameroun Audit Conseil	SA	12.500.000.000	Arrêté 187/MINEFI/CE2 du 05/07/1974
SCBC	M.ESSOKA Ebenezer	-	M. UGHA Chukwuka Cyril	Pricewaterhouse Coopers	KPMG AfriqueCentrale	SA	10.000.000.000	Arrêté 14153/MINFI/CE/D du 20/12/1986
UBC	M.NJONG Eric NJONG	M.NOUMOUE Victor	-	Deloitte& Touche Afrique Centrale	Pricewaterhouse Coopers	PLC	20.000.000.000	Arrêté 0319/MINEFI/DCE/DMF/EC du 08/09/1999
UBA	M.EKOKO MUKETE	M.UDOM Isong Amos	M.MAHENG Richard Dominique	Deloitte& Touche Afrique Centrale	Pricewaterhouse Coopers	SA	10.000.000.000	Arrêté n°07/1512/G/MINEFI du 31/08/2007
ALIOS FINANCE	M. ZGHAL Hichem	M. DAOUK Hicham	Mme FULLER Danielle Michelle	ABUNAW Lawrence Agbor		SA	2 499 000 000	Arrête n°00305 du /07/2000
ALC	M. NAFACK Alphonse	M. KAM Pierre		PricewaterhouseCoopers		SA	2.000.000.000	Arrêté n°138/MINFI du 15/07/2005
CFC	M. NDINGO Jules Doret	M. MISSI J.P.M A NEYNOKH	M. TJONOG Jean Calvin	AXYS		SA	10 000 000 000	Arrêté n°5/78 du 16/10/1978
PRO-PME	M. NGUE Jean Victor	M. LE GUERRIER Luc	M. EDZOA Pierre Conrad	ACE SEC		SA	2 000 000 000	Arrêté n°00296 du 27/06/2001
SCE	M. DJUMMO Léandre	M. IPPOLITO Dominique	M. MBIEDA Emmanuel	Experts Comptables Associés (ECA)		SA	2 080 000 000	Arrêté n°00156/MINEFI/DCE/DMF/EC du 10/08/1998

NOMS DES BANQUES	PCA	DG	DG ADJOINT	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANT	FORME JURIDIQUE	CAPITAL	AGREMENT
Wafacash Central Africa	Mme Samira KHAMLI	M. Mehdi KHANDID	Mme YANA Solange	MAZARS Cameroun	Deloitte & Touche Afrique Centrale	SA	2 000 000 000	Arrêté n°0616/MINIFI du 21 novembre 2016

A1 : Répertoire des établissements de crédit immatriculés à fin 2017 au registre spécial du CNC (suite)

NOMS DES BANQUES	INSCRIPTION AU REGISTRE SPECIAL DU CNC	NUMERO	SIEGE SOCIAL	ADRESSE POSTALE	TELEPHONE	TELECOPIE	SWIFT	SITE INTERNET
AFB	Décision à caractère individuel n°01/880 du 14/01/88	BC 11	YAOUNDE PLACE DE L'INDEPENDANCE	BP 11834 YAOUNDE	(237)222233068/222239157/22223734	(237)222239155/22221785	CCEICMCX	www.afrilandfirstbank.com
BAC	Décision à caractère individuel n°58/09 du 19/01/2009	BC 25	DOUALA - BONANJO	BP 2933 DOUALA	(237) 2 33 42 10 66/ 2 33 42 10 72	(237) 2 33 42 10 71	ATCRCMCM	www.banqueatlantique.net
BC-PME	Décision à caractère individuel n°03/EC/2015 DU 12/03/2015	BS 01	YAOUNDE	BP 12962 YAOUNDE	(237) 2 22 51 03 59	(237) 6	BPMECMCX	www.bc-pme.cm
BGIFIBANK	Décision à caractère individuel n°09/10 du 22/11/2010	BC 26	DOUALA	BP 660 DOUALA	(237) 2 33 42 64 64/ 2 33 43 43 88/ 2 33 43 33 88	(237) 2 33 43 33 88/ 2 33 42 23 63	BGFICMCX	www.bgfi.com
BICEC	Décision à caractère individuel n°05/97 du 10/03/1997	BC 16	DOUALA	BP 1925 DOUALA	(237) 2 33 42 85 76/ 2 33 42 41 16/ 2 33 43 12 26	(237) 2 33 42 60 47/ 2 33 42 41 16/ 2 33 43 12 26	ICLRMCX	www.bicec.com
CITIBANK	Décision à caractère individuel n°17/98 du 11/08/1998	BC 20	DOUALA - BONANJO	BP 4571	(237) 2 33 42 42 72	(237) 2 33 42 40 74	CITICMCX	www.citi.com
CBC	Décision à caractère individuel n°08/97 du 25/11/1997	BC 17	DOUALA - BONANJO	BP 4004 DOUALA	(237) 2 33 42 02 02	(237) 2 33 43 38 00	CBCDCMCX	www.cbc-bank.com
ECOBANK	Décision à caractère individuel n°24/2001 du 01/02/2001	BC 22	DOUALA	BP 582 DOUALA	(237) 2 33 43 82 50/ 2 33 43 82 51/ 2 33 43 84 89	(237) 2 33 43 86 09/ 2 33 43 84 89	ECOCCMCX	www.ecobank.com

NOMS DES BANQUES	INSCRIPTION AU REGISTRE SPECIAL DU CNC	NUMERO	SIEGE SOCIAL	ADRESSE POSTALE	TELEPHONE	TELECOPIE	SWIFT	SITE INTERNET
NFC BANK	Décision à caractère individuel n°41/06 du 21/12/06	BC 23	YAOUNDE	BP 6578	(237) 2 22 20 28 23/ 2 22 20 29 81	(237) 2 22 20 28 22	NAFCCMCY	www.nfcbankcameroon.com
SCB	Décision à caractère individuel n°07/89 du 25/08/1989	BC 12	YAOUNDE – AVENUE MONSEIGNEUR VOGT	BP 700 YAOUNDE	(237) 2 22 22 88 02/ 2 22 22 88 00	(237) 2 22 22 88 05	CRLYCMCX	www.scbcameroun.net
SGC	Décision à caractère individuel n°46/74 du 27/05/1974	BC 3/74	DOUALA	BP 4042 DOUALA	(237) 2 33 42 70 10/ 2 33 42 70 04/ 2 33 42 80 75	(237) 2 33 42 40 68/ 2 33 43 03 53/ 2 33 42 87 82	SGCMCMCX	www.societegenerale.cm
SCBC +	Décision à caractère individuel n°2/79 du 20/02/1979	BC 6	DOUALA – BOULEVARD DE LA LIBERTE	BP 1784 DOUALA	(237) 2 33 43 52 00	(237) 2 33 42 27 89	SCBLCMCX	www.sc.cm
UBC	Décision à caractère individuel n°23/00 du 15/06/2000	BC 21	BAMENDA – COMMERCIAL AVENUE	BP 110 BAMENDA	(237) 2 33 36 23 14/ 2 33 43 64 03	(237) 2 33 36 23 16/ 2 33 42 24 51	UCMACMCX	www.unionbankcameroon.com
UBA	Décision à caractère individuel n°47/07 du 13/11/2007	BC 24	DOUALA	BP 2088 DOUALA	(237) 2 33 43 36 64/ 2 33 43 36 38/ 2 33 43 36 39	(237) 2 33 43 37 07 / 2 33 43 37 15	UNAFCMCX	www.ubagroup.com
ALIOS FINANCE			DOUALA	BP : 554 DOUALA	(237) 2 233 50 2300/	(237) 33421219		www.alios-finance.com
ALC	Décision à caractère individuel n°01/2015 du 09/01/2015	EF-15	DOUALA	BP : 3487 DOUALA	(237) 233 42 77 33	(237) 233 42 56 28		www.africaleasing.cm
CFC	Décision à caractère individuel n°5/78 du 16/10/1978	1/ECB	YAOUNDE-BOULEVARD DU 20 mai	BP : 1531 Yaoundé	(237) 222 23 52 15/22 23 52 16	(237) 222 23 52 21		cfcsiège@yahoo.fr
PRO-PME			DOUALA-BONANJO	BP : 2373 DOUALA	(237) 233423103/233423105	(237)33426109		www.propme.com
Wafacash Central Africa	Décision à Caractère individuel n° 02/EC/2017 du 16 août 2017		Douala	BP : 13 274	(237) 233 50 57 00			www.wafacash.com
SCE			YAOUNDE	BP : 178 YAOUNDE	(237)222233864/222 220218	(237) 222233163/22223188 5		scecameroun@sce-cameroun.com

A.2. : Communiqués de presse des sessions du Conseil

A.2.1. Session du 30 janvier 2017

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

NATIONAL COUNCIL OF CREDIT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sur convocation de son Président, Monsieur ALAMINE OUSMANE MEY, Ministre des Finances, le Conseil National du Crédit (CNC) s'est réuni en session extraordinaire le lundi 30 janvier 2017, dans la Salle de Conférences de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Cameroun.

Ont notamment pris part à cette réunion, Messieurs NGWABOUBOU Ernest, (Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique), Vice-Président, ETOUNDI NGOA Laurent Serge, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, TAMBA Isaac, Représentant du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, OUANZIN Christian Maurice, Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale.

Monsieur MANI Jean-Marie Benoît, Secrétaire Général du CNC et Directeur National de la BEAC, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Evaluant le développement financier du Cameroun, le Conseil a relevé que les performances du système financier national se sont améliorées ces dernières années. Toutefois, à l'exception des autres pays de la CEMAC, elles restent inférieures à celles des pays africains ayant un niveau de développement comparable. Aussi a-t-il été recommandé d'identifier les causes de cette faiblesse des performances du système financier national, de définir des objectifs à atteindre en termes de développement dudit système, et de proposer des mesures permettant d'atteindre lesdits objectifs.

Examinant la situation du système bancaire camerounais pour la période allant du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016, le Conseil a relevé une augmentation du total du bilan des banques (+7,8 %), un accroissement des dépôts de la clientèle (+3,9 %), une progression des crédits accordés à la clientèle (+5,7 %), une hausse de la position extérieure (+189,0 %).

Analysant la situation du secteur de la microfinance et l'évolution de celle-ci entre décembre 2014 et décembre 2015, le Conseil a noté une augmentation des dépôts de la clientèle (+18,2 %), un accroissement des crédits accordés (+12,4 %), et une baisse du nombre de comptes de la clientèle (-6,7 %). Sur le plan réglementaire, le Conseil a noté que 142 établissements agréés ne sont toujours pas immatriculés au Conseil National du Crédit. Par ailleurs, discutant des évolutions récentes dans ce secteur, le Conseil a souligné les problèmes de liquidité rencontrés par quelques établissements, suite à de fausses rumeurs lancées par divers canaux, dont notamment les réseaux sociaux, et recommandé de poursuivre la réflexion sur la mise en place d'un mécanisme de refinancement des établissements de microfinance comme prévu par la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive.

En ce qui concerne l'évaluation des programmes et mécanismes d'appui à la PME existant au Cameroun, le Conseil a adopté le projet de Termes De Référence élaboré par le Comité Economique et Financier, et autorisé la poursuite de l'étude y relative.

Pour ce qui est de la pénalisation du non remboursement du crédit, le Conseil a recommandé la transmission pour observations de la proposition de projet de Loi élaboré par l'APECCAM aux instances sous régionales compétentes, préalablement à son examen.

En ce qui concerne le rapport sur la monnaie, le crédit et le fonctionnement du système financier, le Conseil a adopté le rapport de l'exercice 2015, et recommandé l'élaboration du rapport de l'exercice 2016 avant la fin du premier semestre 2017.

Enfin, le Conseil a adopté deux projets de textes relatifs l'un à l'extension des dispositions de la Loi sur le secret bancaire aux établissements de microfinance, l'autre à la modification des conditions d'immatriculation des établissements de crédit et de microfinance au registre du Conseil National du Crédit, et d'ouverture et fermeture de leurs agences et guichets, et recommandé leur transmission aux administrations de tutelle pour la suite de la procédure. ✓

Fait à Yaoundé, le 09 FEV 2017

Le Ministre des Finances
Président du Conseil National du Crédit



ALAMINE OUSMANE MEY

A2.2. Session du 31 janvier 2017

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

NATIONAL COUNCIL OF CREDIT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sur convocation de son Président, Monsieur ALAMINE OUSMANE MEY, Ministre des Finances, le Conseil National du Crédit (CNC) s'est réuni en session ordinaire le jeudi 23 novembre 2017, dans la Salle de Conférences de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Cameroun.

En l'absence du Président empêché, les travaux ont été présidés par Monsieur Ernest GBWABOUBOU, Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique, Vice-Président.

Ont notamment pris part à cette réunion : Messieurs ETOUNDI NGOA Laurent Serge, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, EVOU MEKOU Dieudonné, Vice-Gouverneur de la BEAC, HALILOU YERIMA BOUBAKARY, Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Central, MOH TANGONGHO Sylvester, Directeur Général du Trésor de la Coopération Financière et Monétaire, Madame YAOU AISSATOU, Directeur Général de la Société Nationale d'Investissement du Cameroun, Messieurs NGBWA Jean-Claude, Président de la Commission des marchés Financiers, EKEN Christophe, Président de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, MONGUI SOSSOMBA Janvier, Président de la Chambre d'Agriculture, des Forêts et de l'Elevage, NAFACK Alphonse et BELIBI Bénédicte, respectivement Président et Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun, et NZOYEM Gabriel, Secrétaire Général de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance.

Monsieur MANI Jean-Marie Benoît, Secrétaire Général du CNC et Directeur National de la BEAC pour le Cameroun, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Examinant la note sur la mise en place d'un dispositif de médiation pour les services financiers au Cameroun, le Conseil a pris acte de l'état d'avancement des travaux et a recommandé au Secrétaire Général l'élaboration d'un projet de texte national y afférent.

Évaluant l'état d'avancement de la plateforme informatique intégrée CIP-FIBANE-CASEMF, le Conseil s'est félicité de son impact dans l'amélioration du classement *Doing Business* 2018 du Cameroun, et a recommandé la poursuite de son déploiement auprès des établissements assujettis restants.

Analysant l'évolution du Taux Effectif Global (TEG) entre 2015 et 2016, les membres ont noté que le coût du crédit accordé par les banques a légèrement baissé pour toutes les catégories de clientèle, et que cette tendance baissière s'est poursuivie au 1^{er} semestre 2017.

Etudiant le rapport de l'enquête sur la tarification des services des établissements de crédit et de microfinance (EMF), le Conseil a recommandé la traduction en anglais de l'ensemble des textes sur les conditions de banque, et l'adoption dans les meilleurs délais de mesures à caractère réglementaires complémentaires pour le renforcement de la transparence des tarifs bancaires et de la protection des consommateurs de produits et services financiers au Cameroun.

A la suite du rapport qui lui a été fait sur l'Indice des Prix des Services Financiers (IPSF) du Cameroun, le Conseil a recommandé le suivi et la publication réguliers de cet indice par le Secrétariat Général du CNC.

Analysant la note sur la bancarisation, et afin de promouvoir la diversification des services offerts à la clientèle bancaire, le Conseil a recommandé l'ouverture du marché à de nouveaux types de prestataires et le renforcement de la concurrence dans le secteur financier.

Enfin, après la présentation des consultants sur le projet de la mise en place d'un Registre des Sûretés mobilières au Cameroun, le Conseil a recommandé l'adoption dans les meilleurs délais des projets de textes y afférents.

Fait à Yaoundé, le...0.8 DEC. 2017

**Le Ministre de l'Industrie, des Mines et
du Développement Technologique**

Vice-Président du Conseil National du Crédit



Ernest GBWABOUBOU

A2.3. Session du 22 novembre 2017

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

NATIONAL COUNCIL OF CREDIT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sur convocation de son Président, Monsieur ALAMINE OUSMANE MEY, Ministre des Finances, le Conseil National du Crédit (CNC) s'est réuni en session ordinaire le mercredi 22 novembre 2017, dans la Salle de Conférences de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Cameroun.

Ont notamment pris part à cette réunion : Messieurs NGWABOUBOU Ernest, Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique, Vice-Président, MOTAZE Louis Paul, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, ETOUNDI NGOA Laurent Serge, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, EVOU MEKOU Dieudonné, Vice-Gouverneur de la BEAC, HALILOU YERIMA BOUBAKARY, Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, MOH TANGONGHO Sylvester, Directeur Général du Trésor de la Coopération Financière et Monétaire, Madame YAOU AISSATOU, Directeur Général de la Société Nationale d'Investissement du Cameroun, Messieurs NGBWA Jean-Claude, Président de la Commission des marchés Financiers, EKEN Christophe, Président de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, MONGUI SOSSOMBA Janvier, Président de la Chambre d'Agriculture, des Forêts et de l'Elevage, NAFACK Alphonse et BELIBI Bénédicte, respectivement Président et Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun, et NZOYEM Gabriel, Secrétaire Général de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance.

Monsieur MANI Jean-Marie Benoît, Secrétaire Général du CNC et Directeur National de la BEAC pour le Cameroun, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Examinant la note sur la situation des banques pour la période allant de septembre 2016 à septembre 2017, le Conseil a relevé :

- une hausse du total des bilans de 3,8 % ;
- un accroissement des dépôts de la clientèle de 5,4 % ;
- une augmentation des crédits accordés à la clientèle de 6,9 % ;
- une augmentation des créances en souffrance de 0,6% ;
- une hausse de la position extérieure de 503,2 %.

S'agissant des établissements financiers, le Conseil a noté que leur activité s'est caractérisée au cours de la période de septembre 2016 à septembre 2017 par :

- une hausse du total des bilans de 2,8 % ;
- une diminution des dépôts de la clientèle de 12,0 % ;
- une augmentation des crédits à la clientèle de 3,2 %.

Analysant la situation du secteur de la microfinance au cours de la période allant de janvier à décembre 2016, le Conseil a noté :

- une augmentation des dépôts de la clientèle de 4,65 % ;
- une hausse des crédits accordés de 6,49 % ;
- un accroissement des créances en souffrance de 5,8 ;
- une augmentation du nombre de comptes de la clientèle de 13,87 %.



Examinant l'état d'avancement des réflexions pour la mise en place d'une Compagnie de Réassurance Nationale, le Conseil a pris acte qu'à la suite de l'appel d'offres international lancé le 28 octobre 2016 pour le recrutement d'un consultant en vue de la mise en place de cette Compagnie, et déclaré infructueux, un nouvel appel d'offres a été lancé.

En ce qui concerne l'étude comparative entre le marché financier du Cameroun et les marchés de l'Afrique Subsaharienne, le Conseil a salué les récentes décisions prises lors de la Conférence des Chefs d'Etats de la CEMAC à Ndjamena, le 31 octobre 2017 au sujet de la fusion des bourses de Douala et Libreville, et souhaité que toutes les parties prenantes s'impliquent dans leur mise en œuvre.

S'agissant de la réforme portant sur la mise en place de Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) en Zone CEMAC, le Conseil a pris acte de l'état d'avancement de ce dossier au niveau de la BEAC.

Enfin, s'agissant des questions budgétaires, le Conseil a adopté les comptes de gestion du CNC pour les exercices 2015 et 2016, ainsi que le collectif budgétaire pour l'exercice 2017, et a recommandé au Secrétaire Général d'engager des concertations avec toutes les parties prenantes au sujet de la hausse des contributions et l'élargissement des contributeurs au budget du CNC.

05 DEC 2017
Fait à Yaoundé, le.....

Le Ministre des Finances
Président du Conseil National du Crédit



ALAMINE OUSMANE MEY

A.2.4. Session du 23 novembre 2017

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE – WORK - FATHERLAND

NATIONAL COUNCIL OF CREDIT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sur convocation de son Président, Monsieur ALAMINE OUSMANE MEY, Ministre des Finances, le Conseil National du Crédit (CNC) s'est réuni en session ordinaire le jeudi 23 novembre 2017, dans la Salle de Conférences de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Cameroun.

En l'absence du Président empêché, les travaux ont été présidés par Monsieur Ernest GBWABOUBOU, Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique, Vice-Président.

Ont notamment pris part à cette réunion : Messieurs ETOUNDI NGOA Laurent Serge, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, EVOU MEKOU Dieudonné, Vice-Gouverneur de la BEAC, HALILOU YERIMA BOUBAKARY, Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Central, MOH TANGONGHO Sylvester, Directeur Général du Trésor de la Coopération Financière et Monétaire, Madame YAOU AISSATOU, Directeur Général de la Société Nationale d'Investissement du Cameroun, Messieurs NGBWA Jean-Claude, Président de la Commission des marchés Financiers, EKEN Christophe, Président de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, MONGUI SOSSOMBA Janvier, Président de la Chambre d'Agriculture, des Forêts et de l'Elevage, NAFACK Alphonse et BELIBI Bénédicte, respectivement Président et Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun, et NZOYEM Gabriel, Secrétaire Général de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance.

Monsieur MANI Jean-Marie Benoît, Secrétaire Général du CNC et Directeur National de la BEAC pour le Cameroun, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Examinant la note sur la mise en place d'un dispositif de médiation pour les services financiers au Cameroun, le Conseil a pris acte de l'état d'avancement des travaux et a recommandé au Secrétaire Général l'élaboration d'un projet de texte national y afférent.

Évaluant l'état d'avancement de la plateforme informatique intégrée CIP-FIBANE-CASEMF, le Conseil s'est félicité de son impact dans l'amélioration du classement *Doing Business* 2018 du Cameroun, et a recommandé la poursuite de son déploiement auprès des établissements assujettis restants.

Analysant l'évolution du Taux Effectif Global (TEG) entre 2015 et 2016, les membres ont noté que le coût du crédit accordé par les banques a légèrement baissé pour toutes les catégories de clientèle, et que cette tendance baissière s'est poursuivie au 1^{er} semestre 2017.

Etudiant le rapport de l'enquête sur la tarification des services des établissements de crédit et de microfinance (EMF), le Conseil a recommandé la traduction en anglais de l'ensemble des textes sur les conditions de banque, et l'adoption dans les meilleurs délais de mesures à caractère réglementaires complémentaires pour le renforcement de la transparence des tarifs bancaires et de la protection des consommateurs de produits et services financiers au Cameroun.

A la suite du rapport qui lui a été fait sur l'Indice des Prix des Services Financiers (IPSF) du Cameroun, le Conseil a recommandé le suivi et la publication réguliers de cet indice par le Secrétariat Général du CNC.

Analysant la note sur la bancarisation, et afin de promouvoir la diversification des services offerts à la clientèle bancaire, le Conseil a recommandé l'ouverture du marché à de nouveaux types de prestataires et le renforcement de la concurrence dans le secteur financier.

Enfin, après la présentation des consultants sur le projet de la mise en place d'un Registre des Sûretés mobilières au Cameroun, le Conseil a recommandé l'adoption dans les meilleurs délais des projets de textes y afférents.

Fait à Yaoundé, le **08 DEC 2017**

**Le Ministre de l'Industrie, des Mines et
du Développement Technologique**

Vice-Président du Conseil National du Crédit


Ernest C. WABOUBOU

A.4. : Répartition des crédits des EMF--

Tableau A.4.1 : Credits par durée en première catégorie

Crédits par durée	31/12/2016	31/12/2017	% du total	Variation en Volume	Variation en %
Total des crédits à long terme	122,43	93,17	70,16	-29,26	-23,90
Total des crédits à moyen terme	5,71	3,10	2,33	-2,61	-45,72
Total des crédits à court terme	23,47	36,54	27,51	13,07	55,67
Total Crédits	151,61	132,81	100,00	-18,80	-12,40

Tableau A.4.2 : crédits par durée en deuxième catégorie

Crédits par durée	31/12/2016	31/12/2017	% du total	Variation en Volume	Variation en %
Total des crédits à long terme	13,24	21,41	9,57	8,17	61,73
Total des crédits à moyen terme	6,54	10,70	4,78	4,16	63,67
Total des crédits à court terme	155,18	191,73	85,65	36,55	23,55
Total Crédits	174,96	223,84	100,00	48,88	27,94



**Conseil National du Crédit
Secrétariat Général**

Directeur de Publication :

Jean Marie Benoît MANI

Secrétaire Général du CNC

Comité de Rédaction :

Achille ZOGO NKADA

Edouard AYIWOUE MBOUEMBOUE

Félix FAHA

Gaston DIKWE

Sylvia ABAH ABOMO

Joseph EVAGLE DIME

Jean Parfait BEKONO MBASSA

BESSO Raoul Christophe

